



# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



**MRC**  
d'Antoine-Labelle

Adopté au conseil de la MRC, séance du 26 septembre 2023

## Équipe de réalisation

Coordination, recherche, rédaction et cartographie :

Nadia Brousseau, chargée de projet en développement agroalimentaire, MRC d'Antoine-Labelle

Emmanuelle Marcil, directrice adjointe de l'aménagement du territoire, MRC d'Antoine-Labelle

Jocelyn Campeau, directeur de l'aménagement du territoire, MRC d'Antoine-Labelle

Charles Chevrier-Dion, technicien en géomatique et cartographie, MRC d'Antoine-Labelle

Mylène Mayer, directrice générale, MRC d'Antoine-Labelle

Membres du comité de pilotage du PDZA

*Pour l'année 2020 :*

Monique Dumontier, agronome Groupe conseil agricole des Hautes-Laurentides (GCAHL)

Gaétan Lefebvre, ingénieur agronome, MAPAQ

Michel Dion, maire de Kiamika

Christian Forget, représentant, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Annie Legault, représentante, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

*À partir de janvier 2023 :*

Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf

Stéphane Bégin, géographe, MAPAQ

Jean-François Ouimet, agronome, Pleine-Terre (auparavant GCAHL)

Géraud Bonnet, représentant, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Christian Forget, représentant, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Membres du comité consultatif agricole (CCA) :

*Pour l'année 2020 :*

Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac

Michel Dion, maire de Kiamika

Gilbert Pilote, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle

Terry Forget, représentant, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Bernard Emard, représentant citoyen

Sylvain Leduc, représentant, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Mario Lauzon, président, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Stéphane Bégin, géographe, MAPAQ

*À partir de janvier 2023 :*

Nicolas Pentassuglia, maire du Lac-du-Cerf

Nathalie Léonard, représentante, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Yves Bélanger, maire de La Macaza

Bernard Emard, représentant citoyen

Valérie Campeau, représentante, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Benoit Legault, président, Syndicat local de l'UPA de la Lièvre

Stéphane Bégin, géographe, MAPAQ

## MOT de la directrice générale

Alors que le premier Plan de développement de la Zone agricole (PDZA) a été adopté en 2015, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a entamé la révision de celui-ci en 2020, afin de répondre aux besoins évolutifs et aux nouvelles réalités du secteur agricole. Après plusieurs mois de travail visant à élaborer un document modernisé, la MRCAL a adopté son PDZA révisé en septembre 2023. Celui-ci a ensuite été lancé en février 2024.

L'agriculture est un des vecteurs clés de l'histoire du territoire et de son développement. C'est pourquoi, pour la MRC d'Antoine-Labelle, il était primordial d'élaborer un plan visant le développement responsable de l'agriculture tout en encourageant l'autonomie alimentaire au sein des communautés. Les orientations se devaient également de mettre en lumière les enjeux émergents, notamment l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement.

Toute cette démarche n'aurait pu se réaliser sans le dévouement et l'expertise du personnel du service de l'aménagement du territoire, des membres du comité consultatif agricole et du comité de pilotage de la MRC. Nous tenons à remercier l'ensemble de la communauté agricole et des citoyen.ne.s pour leur participation aux différentes démarches consultatives visant à définir les besoins, les enjeux et les particularités du secteur agricole de la MRCAL. Nous sommes privilégiés et reconnaissants d'avoir de nombreux intervenant.e.s impliqué.e.s qui contribuent grandement à la vitalité du secteur et au rayonnement des producteurs et des produits locaux.

Cet outil permettra de relever les différents défis qui se présenteront au cours des prochaines années, en plus d'encourager la réalisation d'actions concrètes dans le développement du secteur agricole. Rappelons que la MRC d'Antoine-Labelle se démarque par son dynamisme, sa grande autonomie, son attractivité et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.trices des différents milieux.

Bonne lecture !

Mylène Mayer,  
directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle

## MOT du préfet

C'est avec honneur qu'à titre de préfet de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL), accompagné de mes collègues mairesses et maires des 17 municipalités, je vous présente le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé, propre à notre territoire et à ses particularités. Ce plan révisé permettra de s'attarder aux différents enjeux identifiés, en plus de saisir les opportunités de développement pour maintenir et améliorer les facteurs de succès au sein du milieu agricole. Le PDZA permettra de mettre en œuvre des actions qui soutiendront le secteur agricole de la MRCAL, et ce, grâce à la collaboration des différents acteurs du milieu.

Les étapes de réalisation de ce document ont permis de concerter l'ensemble des acteur.trice.s du secteur agricole et les communautés interpellées. Ainsi, le PDZA brosse un portrait global du territoire et reflète l'une des forces de la région, soit la grande mobilisation. De plus, ce plan reconnaît le travail exceptionnel des agriculteur.trice.s et des transformateur.trice.s de toute la filière agricole du territoire. Il souligne d'autant plus l'importance des différentes productions du territoire et de la transformation des produits régionaux.

Les observations, les constats et les enjeux ressortis au cours de l'élaboration de ce document ont grandement contribué à identifier les objectifs et les actions par priorités. C'est à travers ce PDZA que se poursuit la volonté du conseil de la MRCAL de reconnaître et de positionner le milieu agricole comme un secteur important pour la région, en plus de se pencher sur certains défis importants, notamment la sécurité alimentaire de l'ensemble des communautés et la relève agricole du territoire, pour ne nommer que ceux-ci.

En mon nom personnel, mais également en celui du conseil de la MRCAL, je tiens à saluer le travail hors pair de l'équipe dédié au mandat et aux membres du comité consultatif agricole, de la commission d'aménagement et du comité de pilotage.

Daniel Bourdon,  
préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de la Ville de Mont-Laurier

## MOT du président

### De l'Union des producteurs agricoles de la Lièvre

Je suis très fier que notre MRC se soit dotée d'un PDZA. Depuis la première version en 2015, cet outil collectif met en lumière l'influence que nos agricultrices et agriculteurs ont sur notre territoire. Le portrait présenté témoigne des retombées économiques, sociales et environnementales des activités agricoles et permet à nos élus et citoyens de mesurer la portée énorme de notre culture agricole locale.

De ce travail d'analyse et de consultation découle surtout un plan d'action. Par leur caractère structurant, les actions réalisées par notre PDZA visent à soutenir notre communauté agricole ainsi qu'à favoriser le développement et l'innovation dans notre région. En terminant, je voudrais remercier la MRCAL de s'investir dans notre PDZA, un outil précieux de concertation autour d'enjeux agricoles mobilisateurs.

Benoit Legault,  
président UPA de la Lièvre

## Table des matières

<b>I. PORTRAIT MIS À JOUR</b> .....	3
1. Planification du territoire agricole .....	5
1.1. Lois et règlements en matière d’agriculture .....	5
1.1.1. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA, adoptée le 9 novembre 1978) .....	5
1.1.2. Règlement sur les exploitations agricoles (REA, adopté le 14 juin 2002) .....	6
1.1.3. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP, entré en vigueur le 14 août 2014).....	6
1.1.4. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH, adoptée le 16 juin 2017).....	7
1.2. Planification régionale .....	7
2. Caractéristiques générales du territoire .....	9
3. Zone agricole .....	11
3.1. Superficie de la zone agricole .....	11
3.1.1. Limitation au potentiel agricole des sols .....	13
3.1.2. Drainage naturel et climat .....	14
3.1.3. Présence de terres cultivées situées à l’extérieur de la zone agricole .....	14
3.1.4. Couvert forestier .....	16
3.1.5. Milieux humides .....	17
3.1.6. Friches agricoles .....	19
3.2. Occupation de la zone agricole .....	20
3.2.1. Évolution de l’occupation du territoire agricole.....	20
3.2.2. Taux de location .....	22
4. Portrait des activités agricoles .....	24
4.1. Impact économique local et régional .....	24
4.1.1. Revenus et dépenses agricoles.....	25
4.1.2. Capital agricole et valeur foncière.....	28
4.1.3. Innovation et technologie .....	30
4.1.4. Main-d’œuvre.....	32
4.2. Exploitants et relève agricole .....	35

4.2.1.	Relève agricole.....	38
4.3.	Types de production.....	41
4.3.1.	Productions animales.....	44
4.3.2.	Productions végétales.....	51
4.4.	Agriculture biologique et permaculture.....	56
4.5.	Soutien à l’agriculture.....	59
5.	Multifonctionnalité du territoire agricole.....	63
5.1.	Agrotourisme.....	68
5.2.	Paysages agricoles.....	70
5.3.	Dimension sociale de l’agriculture et cohabitation.....	72
5.4.	Agroenvironnement et agroforesterie.....	74
5.5.	Ressource eau.....	84
6.	Secteur bioalimentaire.....	89
6.1.	Activités d’abattage.....	89
6.2.	Transformation agroalimentaire.....	91
6.3.	Mise en marché.....	92
<b>II.</b>	<b>DIAGNOSTIC ET ENJEUX.....</b>	<b>94</b>
<b>III.</b>	<b>ÉNONCÉ DE VISION.....</b>	<b>103</b>
<b>IV.</b>	<b>LE PLAN D’ACTION.....</b>	<b>104</b>
<b>V.</b>	<b>LEXIQUE.....</b>	<b>109</b>
<b>VI.</b>	<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>114</b>
<b>VII.</b>	<b>ANNEXE 1   CARTE SITUANT LA MRC D’ANTOINE-LABELLE.....</b>	<b>118</b>
<b>VIII.</b>	<b>ANNEXE 2   RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES.....</b>	<b>119</b>

## Liste des figures

Figure 1. Zone agricole d'Antoine-Labelle	12
Figure 2. Répartition des fermes selon leur superficie à l'hectare pour les années 2010 et 2020	22
Figure 3. Évolution du nombre d'EAE et des revenus bruts générés dans la MRCAL entre 2004 et 2020	26
Figure 4. Nombre d'EAE selon leur strate de revenu dans la MRCAL en 2010 et 2020	27
Figure 5. Exploitants agricoles classés par tranches d'âge dans la MRCAL, dans l'ensemble des Laurentides et dans la province du Québec (2021)	36
Figure 6. Proportion de la relève agricole établie selon le diplôme le plus élevé et le sexe en 2011, en 2016 et en 2021	37
Figure 7. Intervalle des âges des candidats aspirants (statut qualifié, convoité ou en visite)	39
Figure 8. Revenus générés par secteur d'activités en productions animale et végétale en millions de dollars dans la MRCAL	43
Figure 9. Fonctions associées à la multifonctionnalité du territoire : sociales (habiter), économiques (produire) et environnementales (protéger).	64
Figure 10. École d'Agriculture de Mont-Laurier	66
Figure 11. Le domaine de l'agroforesterie au Québec	80
Figure 12. Projections climatiques pour la région des Laurentides	81
Figure 13. Bilan des sources de phosphore du bassin versant de la rivière du Lièvre pour les périodes 2001-2003 et 2009-2012	87

## Liste des tableaux

Tableau 1 Indicateurs de qualité des données du Recensement de l'agriculture 2021	4
Tableau 2. Classes de sols prédominantes de la MRC d'Antoine-Labelle	13
Tableau 3. Superficies cultivées (en hectares) hors zone agricole en 2021	15
Tableau 4. Occupation du sol de la zone agricole dans la MRCAL en 2017	16
Tableau 5. Évolution de l'occupation du territoire par les EAE (selon les UEV*)	21
Tableau 6. Nombre d'EAE et occupation de la zone agricole (en hectares) par municipalité, dans la MRCAL en 2020 (selon les UEV*)	23
Tableau 7. Évolution des revenus et dépenses agricoles dans la MRCAL et dans la région des Laurentides (2011-2021)	26
Tableau 8. Données comparatives du capital agricole de la MRC d'Antoine-Labelle et de la région des Laurentides pour les années 2011 et 2021	28
Tableau 9. Évolution de la valeur foncière par secteur d'activités de 2010 à 2021 dans la MRCAL (valeurs imposables seulement)	29
Tableau 10. Évolution de la valeur foncière et de la proportion du secteur agricole par municipalité en 2021	30
Tableau 11. Utilisation des technologies informatiques et de robotisation par les EAE	32
Tableau 12. Nombre d'EAE employant de la main-d'œuvre familiale ou non familiale	34
Tableau 13. Relève prévue selon l'activité principale dans la MRCAL en 2020	40
Tableau 14. Évolution des principales productions animales dans la MRCAL entre 2010 et 2020 en termes d'unités animales et de fermes déclarantes	45
Tableau 15. Évolution des segments (par nombre de têtes) de la production animale dans la MRC d'Antoine-Labelle (2010-2020)	46
Tableau 16. Portrait de la ferme laitière moyenne dans la MRCAL, dans l'ensemble des Laurentides et dans la province du Québec en 2020	47
Tableau 17. Évolution des quotas laitiers dans la MRCAL entre 2007 et 2020	47
Tableau 18. Revenu moyen par ferme ovine dans la MRCAL en 2020	49
Tableau 19. Évolution du nombre d'EAE en production végétale	51
Tableau 20. Faits saillants en agriculture biologique dans la MRCAL et dans les Laurentides	57
Tableau 21. Évolution des EAE certifiées biologiques par type de production de 2013 à 2020	57
Tableau 22. Nombre d'EAE certifiées biologiques par municipalité en 2021	58
Tableau 23. Projets agricoles soutenus par la MRC, le CLD et la SADC d'Antoine-Labelle	61
Tableau 24. Portrait des clients, MRCAL, Programme services-conseils (PSC) 2018-2023	62

Tableau 25. Fermes déclarantes et superficies où sont appliqués des produits phytosanitaires sur les terres de la MRCAL (A-L) et de la région des Laurentides (L)	76
Tableau 26. Portrait général de l'application des herbicides dans les autres MRC, dans la région des Laurentides et dans la province du Québec	77
Tableau 27. Pratiques et aménagements des terres dans la MRCAL et dans l'ensemble des Laurentides en 2021	77
Tableau 28. Pratiques de travail du sol et d'ensemencement (2021)	78
Tableau 29. Portrait du nombre de bénéficiaires des programmes ASREC et ASRA par type de productions	83
Tableau 30. Cultures à grand interligne et interligne étroit dans le bassin versant de la rivière du Lièvre (2021)	88

## Liste des sigles et acronymes

APFLO	Alliance des producteurs forestiers Laurentides-Outaouais
CAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CBL	Carrefour Bioalimentaire des Laurentides
CLD	Centre local de développement
COBALI	Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
FADQ	Financière agricole du Québec
FARR	Fonds d'appui aux rayonnements des régions
FUPAOL	Fédération de l'Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MRC	Municipalité régionale de comté
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produit forestier non ligneux
PLQ	Les Producteurs de Lait du Québec
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SADC	Société de développement des collectivités
SAT	Service de l'aménagement du territoire
SGIRN	Service de gestion intégrée des ressources naturelles
UA	Unité animale
UPA	Union des producteurs agricoles

# Introduction

## Qu'est-ce qu'un PDZA déjà ?

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) se veut un outil de dialogue sur les meilleures façons de mettre en valeur le territoire agricole et le travail de ses artisans. Il est défini par le MAPAQ comme un outil de planification stratégique visant à favoriser le développement du plein potentiel du territoire agricole d'une MRC (MAPAQ, 2011). Réalisé par l'intermédiaire d'une démarche de concertation entre la MRC et les principaux acteurs du milieu, le PDZA prend appui sur un état de situation de l'agriculture et sur l'identification des possibilités de développement et de mise en valeur.

Complémentaire aux démarches de planification déjà en œuvre, le PDZA vient enrichir le contenu du schéma d'aménagement et de développement d'une MRC en ce qui a trait au développement du territoire agricole et propose des pistes d'action pour soutenir le dynamisme agricole. Plus particulièrement, le MAPAQ a établi les objectifs suivants :

- Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles
- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire
- Atténuer les pressions de l'urbanisation sur les terres agricoles

Le PDZA poursuit également des objectifs plus spécifiques tels que la mise en valeur des entreprises agricoles et de leurs produits, l'accroissement et la diversification des productions, la reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire et le développement des activités complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, transformation à la ferme, etc.) (MAPAQ, 2012).

Ainsi, le PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle est le fruit d'une réflexion concertée. Il se veut un outil de planification et de mise en œuvre qui, par l'intermédiaire d'une série d'actions et de la participation des acteurs du milieu, vise à soutenir et valoriser les initiatives pour favoriser l'essor des activités agricoles tout en améliorant la qualité de vie de notre collectivité.

## Récapitulatif

Le premier PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle était adopté en 2015 afin de brosser un portrait de la réalité agricole et de mettre en lumière les forces et les faiblesses, le potentiel et les contraintes entourant ce milieu. En vue de répondre aux objectifs identifiés par le MAPAQ, le plan d'action du PDZA comprenait 18 projets et 76 actions. Après cinq ans de mise en œuvre, plus de 73 % des actions ont pu être mises de l'avant et 32 % ont été entièrement réalisées. Chacune de ces actions visait, à petite ou à grande échelle, à développer, renforcer ou dynamiser l'agriculture dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Afin de mettre à jour le contenu du PDZA, d'en assurer la cohérence avec les nouvelles réalités du secteur et d'en optimiser les retombées, une démarche de révision est entreprise. Dans cette deuxième édition, la mise à jour du plan quinquennal doit permettre, tout en poursuivant les objectifs principaux, de simplifier les actions afin d'augmenter la faisabilité de leur mise en œuvre.

Plus précisément, la deuxième édition du PDZA poursuit les objectifs suivants :

- Faire un bilan de la mise en œuvre du PDZA<sup>1</sup> de 1<sup>re</sup> génération afin d'en évaluer les retombées
- Actualiser le portrait régional
- Intégrer de nouveaux enjeux tels que l'autonomie alimentaire, l'agroenvironnement, les changements climatiques et la protection des milieux humides et hydriques
- Appuyer les initiatives permettant de diversifier ou de renforcer l'économie locale et régionale
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture
- Maintenir les liens de confiance avec les acteurs du milieu agricole
- Tenir compte des priorités établies dans la *Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025* et les intégrer, le cas échéant
- Sensibiliser la communauté aux réalités du bioalimentaire

En conclusion, la deuxième édition du PDZA solidifiera les efforts entamés par le milieu afin de mettre en valeur le territoire agricole et de maintenir sa vitalité. Le PDZA se veut un outil de dialogue avec la communauté agricole d'Antoine-Labelle et suit un processus évolutif.

Une version complète et une version synthèse seront disponibles pour consultation.

---

<sup>1</sup> Pour consulter le bilan : [https://www.mrcal.ca/storage/app/media/nos-services/amenagement-du-territoire/plan-de-developpement-de-la-zone-agricole/PDZA\\_Bilan-2015-2020.pdf](https://www.mrcal.ca/storage/app/media/nos-services/amenagement-du-territoire/plan-de-developpement-de-la-zone-agricole/PDZA_Bilan-2015-2020.pdf).

# I. PORTRAIT MIS À JOUR

## Précisions méthodologiques

Les références statistiques du portrait régional sont principalement tirées des fiches d'enregistrement 2010 et 2020 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du Recensement de l'agriculture 2011, 2016 et 2021 de Statistique Canada. D'autres données spécifiques émanent des documents ou organismes suivants :

- Cartes écoforestières du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN, 2008 et 2017)
- Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI, 2021)
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV, 2020)
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ, 2020)
- Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (FUPAOL, 2020 et 2021)
- Financière agricole du Québec (FADQ, 2020)
- Fonds d'appui aux rayonnements des régions (FARR, 2018)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2019)
- Les Producteurs de Lait du Québec (PLQ, 2020)
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
- Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR, 2020)
- Réseau Agriconseils (2018-2023)
- Services Québec (2016)
- Service de l'aménagement du territoire (SAT) de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL)
- Service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) de la MRCAL
- Service de l'évaluation foncière de la MRCAL
- Table de concertation en sécurité alimentaire

Il est important de souligner que le MAPAQ et Statistique Canada n'utilisent pas les mêmes bases terminologiques. De façon simplifiée, selon le MAPAQ, une exploitation agricole est une exploitation enregistrée générant un revenu annuel minimal de 5 000 \$, alors que, depuis 2021<sup>2</sup>, le Recensement de l'agriculture de Statistique Canada la définit comme « une unité qui génère des produits agricoles et déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada ». Lorsque possible, les données provenant du MAPAQ ont été favorisées puisqu'elles offrent un portrait plus complet des entreprises agricoles d'Antoine-Labelle. Lorsque le Recensement de l'agriculture de Statistique Canada est mis à profit, notre analyse comparative exploite les données de 2011 et 2021 si disponibles, à défaut de quoi celles de 2011 et 2016 sont utilisées. Il peut également être pertinent de mentionner, en guise de précision méthodologique liée aux calculs, que lorsqu'on considère une variation de taux ou de pourcentages, nous avons

---

<sup>2</sup> Avant 2021, le concept d'exploitation agricole du Recensement de l'agriculture de Statistique Canada se définissait ainsi : « une ferme, un ranch ou une autre exploitation qui produit des produits agricoles dans l'intention de vendre ».

retenu, exactement comme pour la variation des autres valeurs, la variation en pourcentage plutôt que comme différence en termes de points de pourcentage. En d’autres mots, pour un taux qui passerait de 10 à 20 %, on notera une variation positive de 100 % (plutôt qu’une augmentation de 10 points de pourcentage).

Depuis l’élaboration du 1<sup>er</sup> PDZA, les modifications apportées à l’approche méthodologique du Recensement de l’agriculture complexifient cependant l’analyse comparative des données (données simplifiées, présentées différemment et certaines retirées). Parmi les améliorations, les indicateurs de qualité (Tableau 1) assurent une plus grande fiabilité des données présentées.

Tableau 1 Indicateurs de qualité des données du Recensement de l’agriculture 2021

Indicateur de qualité	Valeur du coefficient de variation	Description
A	<5,0 %	Excellent
B	5,0 % à 9,99 %	Très bon
C	10,0 % à 14,99 %	Bon
D	15,0 % à 24,99 %	Acceptable
E	25,00 % à 49,99 %	À utiliser avec prudence
F	≥ 50,00 %	Trop peu fiable pour être diffusé

SOURCE : RECENSEMENT DE L’AGRICULTURE, STATISTIQUE CANADA, 2021.

En ce qui concerne l’évolution de l’occupation du territoire, le MAPAQ distingue les exploitations agricoles enregistrées (EAE) selon le site principal et selon les unités d’évaluation (UEV). D’une part, une EAE qui possède un site principal dans la MRCAL peut également exploiter des terres à l’extérieur des limites administratives de la MRC. À l’inverse, une EAE peut exploiter des terres sur le territoire de la MRCAL, mais avoir son site principal dans une MRC avoisinante. Ainsi, en 2020, environ 88 hectares étaient cultivés par six producteurs ayant leur site principal dans une MRC avoisinante. Par exemple, une entreprise acéricole peut exploiter une superficie dans les limites administratives de la MRCAL tout en ayant son site principal à l’extérieur de celles-ci. Dans ce contexte, les données selon les unités d’évaluation (UEV) ont été utilisées pour l’ensemble des tableaux de la section *Occupation de la zone agricole* puisqu’elles donnent un portrait plus juste de la situation.

En conclusion, la mise à jour du présent portrait du PDZA tire parti des données provenant principalement du MAPAQ et du Recensement de l’agriculture de Statistique Canada. Dans le cas contraire, une note est ajoutée entre parenthèses pour mentionner la source.

**À noter qu’il existe des activités informelles qui ne sont pas comptabilisées dans ces statistiques, mais qui contribuent également à l’occupation du territoire, si bien que le rôle de l’agriculture en cette matière pourrait s’avérer encore plus important que ne le reflètent les données officiellement compilées.**

# 1. Planification du territoire agricole

*La loi sur le zonage agricole, c'était doter le Québec d'un outil pour conserver nos terres agricoles, c'est important pour un peuple qui parle d'autosuffisance alimentaire, de souveraineté politique [...] Une loi qui marquera le Québec et qui le marquera toujours.*

GUY CHEVRETTE

## 1.1. Lois et règlements en matière d'agriculture

Afin de permettre une meilleure compréhension du secteur des activités agricoles, la présente section énumère quelques lois et règlements en vigueur pour ce secteur et donne une description succincte de ceux-ci.

### 1.1.1. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA, adoptée le 9 novembre 1978)

Lors de son adoption en 1978, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) venait combler un manque important en matière de planification et d'aménagement du territoire agricole. Plusieurs études réalisées au milieu des années soixante-dix mettaient en garde contre les effets pernicieux de l'absence de planification : par exemple, l'une d'entre elles notait que l'étalement urbain dans la seule région métropolitaine avait entraîné, entre 1964 et 1975, une perte de plus de 20 000 hectares de sols à haut potentiel agricole (CPTAQ, 2007).

L'article 1.1 de la LPTAA a pour objet d'assurer « la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles établies ». À l'aide d'une cartographie du territoire québécois, le gouvernement a défini les limites de la zone agricole, communément appelée zone verte. Dorénavant, dans cette zone, il est interdit d'utiliser le sol à d'autres fins que l'agriculture, de morceler les terres agricoles, d'enlever le sol arable et de faire la coupe d'érables dans une érablière. De plus, le gouvernement a instauré la *Commission de protection des terres agricoles du Québec* (CPTAQ) afin de s'assurer que la Loi et ses règlements soient respectés par l'ensemble des utilisateurs.

Ainsi, toute aliénation ou tout lotissement d'un lot agricole ainsi que toute utilisation d'un tel lot à des fins autres qu'agricoles doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la CPTAQ. Il en est de même pour la coupe d'érables dans une érablière ainsi que pour l'utilisation d'un tel boisé à des fins autres que la production acéricole. De plus, la CPTAQ doit autoriser l'enlèvement du sol arable. Elle décide également des demandes d'inclusion ou d'exclusion d'un lot à la zone agricole et des demandes d'acquisition de terres agricoles par les non-résidents.

### 1.1.2. Règlement sur les exploitations agricoles (REA, adopté le 14 juin 2002)

Le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) édicté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) vise à protéger l'environnement contre la pollution pouvant être engendrée par certaines activités agricoles. Plus précisément, il a pour objet de prévenir la contamination des eaux de surface ou souterraines et du sol par les éléments fertilisants ou les agents pathogènes présents dans les déjections animales et autres matières fertilisantes, qu'elles soient entreposées ou épandues en champs. Ce règlement modernise et remplace celui sur la réduction de la pollution d'origine agricole de 1997. Parmi les exigences du REA, on compte l'obligation d'établir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) lorsqu'une entreprise agricole produit annuellement plus de 1 600 kg de phosphore. De même, sauf dans le cas de traverse à gué, l'article 4 du REA indique qu'il est interdit de donner accès aux animaux aux cours d'eau et aux plans d'eau ainsi qu'à leur bande riveraine.

Le PAEF permet de maximiser l'utilisation des matières fertilisantes dans les parcelles agricoles moins fertiles de la région. L'utilisation des PAEF permet de gérer plus efficacement les apports en phosphore en tenant compte des besoins nutritifs des végétaux (MELCC, 2021).

### 1.1.3. Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP, entré en vigueur le 14 août 2014)

Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) présente les modalités relatives à l'autorisation de prélèvements d'eau prévue par la LQE et répond ainsi à l'enjeu de protection décrit par la *Loi* tout en affirmant le caractère collectif des ressources en eau. Plus particulièrement, le règlement informe, entre autres, sur les dispositions générales concernant les installations de prélèvement d'eau souterraine et de surface et détermine trois aires de protection autour de la source d'approvisionnement en eau, soit une aire de protection immédiate, intermédiaire (bactériologique et virologique) et éloignée (aire d'alimentation).

Par exemple, si un producteur agricole désire prélever de l'eau (d'une rivière, d'un lac, d'un puits ou d'autres plans d'eau) pour irriguer des cultures maraîchères ou alimenter un troupeau, il devra connaître le débit journalier nécessaire pour savoir s'il est soumis à une demande d'autorisation environnementale au sens de la LQE. Dans le cas où le prélèvement est inférieur à 75 000 litres d'eau par jour, le producteur devra respecter plusieurs conditions selon les dispositions réglementaires du RPEP, telles que la profondeur de l'étang d'irrigation d'origine anthropique, l'aménagement et les distances séparatrices d'un marais, d'un marécage, d'une tourbière, d'un lac ou d'un cours d'eau, etc. Dans tous les cas, les producteurs doivent se référer aux municipalités afin de s'assurer de respecter la législation en vigueur.

### 1.1.4. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH, adoptée le 16 juin 2017)

Motivée par un enjeu de protection du territoire rappelant à certains égards l'adoption de la LPTAA, la mise sur pied de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) vise cette fois à freiner la perte de milieux naturels, soit, comme son nom l'indique, celle des milieux humides et hydriques (MHH). Les préoccupations croissantes à l'égard de la disparition des MHH, occasionnée notamment par l'étalement urbain, ont incité à modifier le cadre légal pertinent, en vue de moderniser les modalités prévues pour assurer la conservation des MHH et protéger l'ensemble des fonctions écologiques qui leur sont associées. Les différents axes de cette réforme concernent à la fois la planification de l'aménagement du territoire, la gestion intégrée des ressources en eau, le régime d'autorisation environnementale et les mesures de conservation du patrimoine naturel (MELCC, 2021). Par l'intermédiaire du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, sont précisées les mesures liées à la compensation des pertes de MHH telles que les activités pour lesquelles le paiement de la contribution financière exigible peut être remplacé par la réalisation de travaux visant la restauration ou la création de MHH (MELCCFP, 2022).

La MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'adoption d'un premier projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) en juin 2022.

## 1.2. Planification régionale

### Grandes affectations du territoire

Le schéma d'aménagement révisé (ci-après « SAR ») de la MRCAL est entré en vigueur en 1999. Deux grandes affectations encadrant les activités agricoles y sont inscrites, soit l'affectation agricole prioritaire et l'affectation agricole de maintien. Toutes deux correspondent à la zone agricole désignée en vertu de la LPTAA.

Dans l'affectation agricole prioritaire, on retrouve une prédominance de l'agriculture par rapport aux autres activités et usages. On y reconnaît le dynamisme parce que les terres sont bien entretenues et des investissements réguliers sont réalisés. L'affectation agricole prioritaire couvre une superficie de 388 km<sup>2</sup> (38 800 ha), soit l'équivalent de 63 % des affectations agricoles du SAR.

Quant à l'affectation agricole de maintien, on y retrouve majoritairement des terrains reboisés ou en friche. Une plus grande complémentarité d'usages la caractérise puisque la viabilité de ce secteur ne repose plus seulement sur l'activité agricole. L'affectation agricole de maintien couvre une superficie de 231,7 km<sup>2</sup> (23 170 ha), ce qui représente 37 % de l'affectation agricole.

Demande à portée collective – Article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA)

La démarche entourant la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA vise à planifier, dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole et à remettre, aux municipalités locales, la tâche d'administrer les nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole.

La MRCAL déposait une telle demande à la CPTAQ le 28 juin 2011. Celle-ci visait à déterminer les conditions selon lesquelles de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être autorisées en zone agricole. La décision de la CPTAQ (numéro 373 401) à l'égard de cette demande a été rendue le 20 juin 2012, accompagnée de ses modalités d'application. Cette demande porte sur deux volets : les secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement et les îlots déstructurés. La CPTAQ reconnaît la possibilité d'implanter de nouvelles résidences dans les 36 îlots déstructurés identifiés. Ces îlots, totalisant une superficie d'environ 425 hectares, sont situés tantôt dans l'affectation agricole prioritaire, tantôt dans celle de maintien.

La décision prévoit également que la MRC est tenue de produire un bilan annuel indiquant le nombre de résidences construites en vertu de l'article 59, et ce, par volet (secteurs et îlots déstructurés). Pour la période 2013-2022, 14 résidences ont été construites sur une possibilité de 325 résidences.

## 2. Caractéristiques générales du territoire

*Moteur de l'expansion de l'écoumène du Québec, l'agriculture a largement contribué à façonner les paysages ruraux. Par ses pratiques, elle aura modelé les formes des territoires, modifié ses contours. Par le défrichement et la mise en culture, elle aura ouvert des vues sur le territoire. Mobilisant le sol, elle aura donné aux régions et aux municipalités, une couleur, des rythmes, des odeurs, un caractère et une identité.*

JULIE RUIZ ET GÉRALD DOMON

La MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) se trouve au nord de la région administrative des Laurentides, d'où sa dénomination de Hautes-Laurentides (voir Annexe VII). Situées dans une région caractérisée par de hauts plateaux, d'immenses forêts, de grands lacs et réservoirs, des rivières sinueuses traversant un relief de vallées et de collines, les Hautes-Laurentides accueillent une diversité d'activités humaines (exploitation forestière, agriculture, développement de la villégiature et du tourisme) intimement associées depuis le début de son histoire à sa géographie.

D'une superficie de 16 297 km<sup>2</sup>, la MRCAL compte pour 72 % du territoire laurentien. Une très grande partie de son territoire est de tenure publique, soit 87 %. La MRC regroupe 17 municipalités et un vaste territoire non organisé (TNO). Elle se trouve éloignée des centres urbains, soit d'environ 200 km de Gatineau ou de Montréal. Pour parcourir la portion municipalisée dans l'axe nord/sud, de Sainte-Anne-du-Lac à Notre-Dame-du-Laus, il faut compter approximativement 110 km, alors que l'axe est/ouest, de Rivière-Rouge à Mont-Laurier (secteur Val-Limoges), s'étend sur environ 95 km.

Son vaste territoire, majoritairement forestier, compte trois vallées distinctes où s'écoulent les rivières du Lièvre, Rouge et Kiamika, historiquement fréquentées par des familles algonquines. Par la suite, la traite des fourrures et l'exploitation forestière annoncent un changement dans l'occupation du territoire. Ainsi, la présence des rivières Rouge et du Lièvre offre une voie de transport de prédilection aux trappeurs et aux compagnies forestières. Les abords des rivières accueillent les premières fermes de ravitaillement pour les hommes et les animaux (Ferme du Wabassee, Ferme-Rouge, Ferme-Neuve, Ferme du Milieu), qui deviendront des foyers de colonisation donnant naissance aux villages, puis à l'économie agroforestière locale. D'autres mouvements de colonisation suivront indépendamment de l'économie forestière, dont celui mené par le curé Antoine Labelle, de Saint-Jérôme à Mont-Laurier.

Le développement économique de la région s'inscrit dans une continuité historique, alors que la forêt demeure aujourd'hui un puissant moteur socio-économique (exploitation de la ressource ligneuse, acériculture, mise en valeur de la faune, etc.). Les richesses naturelles du territoire de la MRCAL attirent une multitude d'utilisateurs, notamment via un vaste réseau de territoires fauniques structurés, tels que les réserves fauniques Papineau-Labelle et Rouge-Matawin, les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoiries. Ainsi, on dénombre plus d'une soixantaine de pourvoiries et de zecs, offrant des forfaits d'hébergement clé en main sur une superficie supérieure à 10 000 km<sup>2</sup>. D'autres territoires de conservation affichent une vocation récréative, tels que le

parc national du Mont-Tremblant et les trois parcs régionaux (Poisson blanc, Montagne du Diable et Kiamika), et bonifient l'offre récréotouristique. On comprend donc pourquoi le territoire est réputé comme étant un paradis pour les chasseurs et les pêcheurs.

Le secteur économique du tourisme en général prend de plus en plus d'expansion avec la modernisation de ses infrastructures et l'addition de nouvelles possibilités d'hébergements (par exemple, les minimaisons des parcs régionaux de la Montagne du Diable et du Poisson blanc). Pour les amateurs de vélo et de motoneige, l'ancien tracé du chemin de fer, aujourd'hui devenu le parc linéaire *Le P'tit Train du Nord*, offre une piste cyclable d'une longueur de 88 km qui devient un sentier de motoneige en saison hivernale.

Le développement de l'agriculture, quant à lui, s'est poursuivi dans les vallées des rivières du Lièvre, Rouge et Kiamika. Ces vallées, qui offrent les sols les plus fertiles et les reliefs les moins contraignants, sont devenues le berceau de plusieurs familles d'agriculteurs de la région, elles-mêmes artisanes du paysage. Les superficies agricoles offrent en effet les vues paysagères les plus ouvertes, si l'on exclut les vues au sommet des montagnes, et participent à la construction de certains des paysages les plus emblématiques du territoire. La zone agricole s'étend généralement sur une largeur approximative d'un kilomètre de chaque côté des rivières qu'elle borde. Elle occupe également certaines zones périphériques de lacs d'importance, dont celles des lacs Tapani, Saint-Paul, des Journalistes, des Îles, des Écorces et Grand lac Nomingue ainsi que de leurs affluents.

Ces vallées agricoles sont marquées par une exploitation dite extensive, dominée par l'élevage de bovins laitiers et de boucherie, par la production de fourrages ainsi que par les productions traditionnelles. Elles constituent également un terreau propice à l'essor des cultures émergentes et biologiques, auxquelles un nombre grandissant d'entreprises agricoles se consacrent.



### 3. Zone agricole

*Pourquoi vouloir bâtir absolument sur les terres agricoles? Si on avait une mine d'or, personne ne penserait à bâtir sur une mine d'or. Une terre agricole, c'est une terre qui va produire indéfiniment si on la cultive. Alors, je pense qu'on doit réserver les terres agricoles pour l'agriculture.*

JEAN GARON

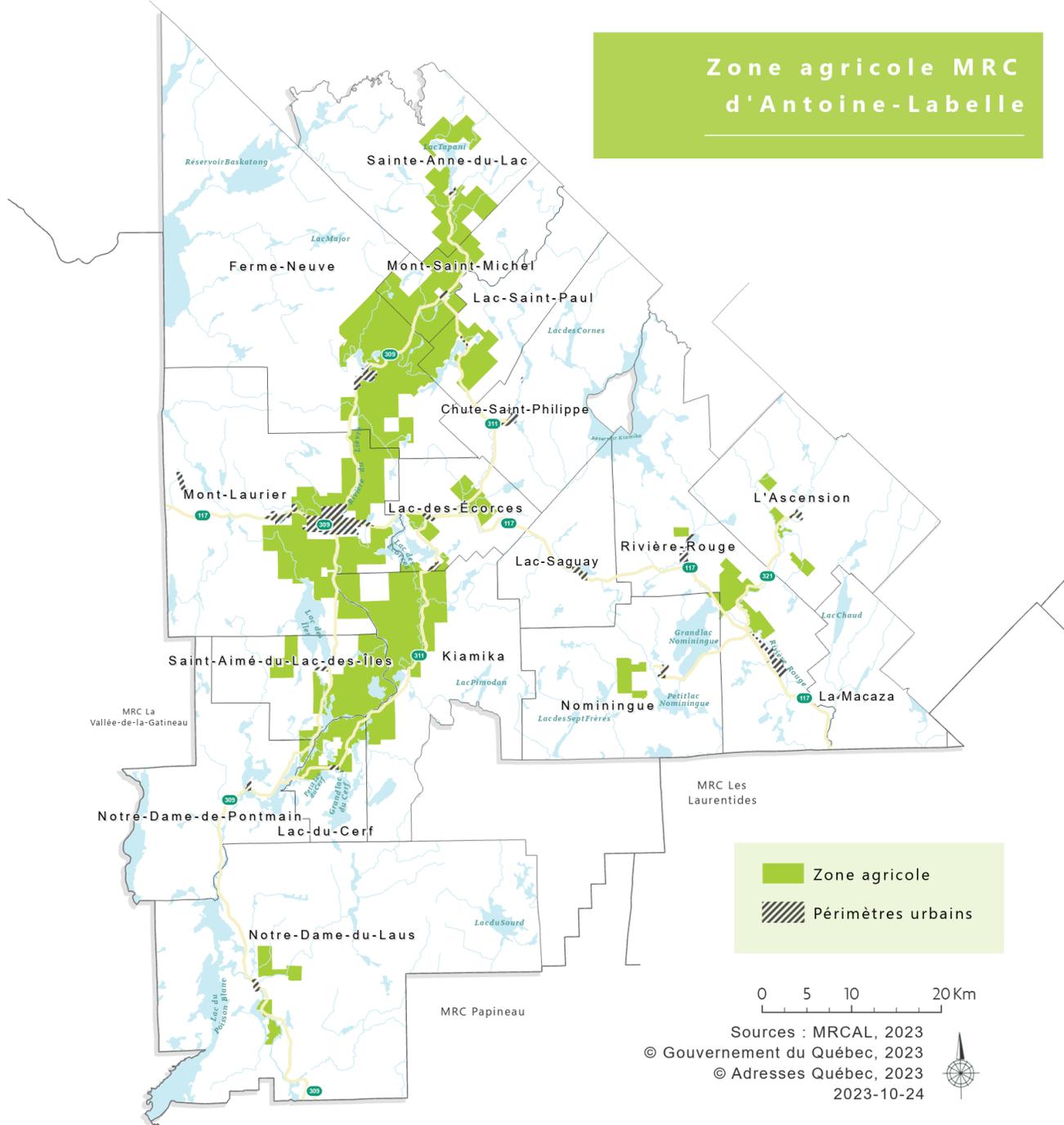
#### 3.1. Superficie de la zone agricole

SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE
<b>Constats PDZA 2015</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La MRCAL possède une très grande zone agricole (ZA), composée de 60 984 hectares, dont 17 929 hectares en superficie cultivable (CPTAQ, 2015 et MERN 2008)</li><li>• La ZA correspond à 11 % du territoire municipalisé de la MRC</li><li>• 46 % des terres cultivables se situent dans les classes 2, 3 et 4 du potentiel agricole selon le classement de l'ARDA (aucun sol de classe 1)</li><li>• 59 % de la ZA est constitué de boisés et de plantations forestières</li><li>• Il y a présence de superficies boisées exploitables sur les lots agricoles (volumes et capital forestier disponibles, potentiel acéricole)</li><li>• La pratique du pâturage (production bovine) permet la valorisation de terres moins propices à la culture</li><li>• Il y a un total de 3 664 hectares en pâturages (améliorés et naturels)</li><li>• Les friches agricoles totalisent 524 hectares (155 ha en superficie occupée par les EAE et 369 ha estimés en superficie non occupée par les EAE)</li></ul>
<b>Situation révisée</b>
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diminution de la zone agricole d'un hectare et augmentation de la superficie cultivable (17 954 ha) de 25 hectares (CPTAQ, 2020 et MERN, 2017)</li><li>• La MRCAL détient une superficie exploitée de 7 066 hectares hors de la zone agricole (à titre comparatif, on dénombrait 6 172 ha en 2017)</li><li>• 64 % de la ZA est constitué de boisés et de plantations forestières (augmentation attribuable à une précision plus grande des outils servant au calcul)</li><li>• Baisse de la superficie en pâturages = 3 141 hectares (améliorés et naturels)</li><li>• Augmentation de 8 % des friches agricoles en superficie occupée par les EAE (ayant passé de 155 à 167 ha)</li><li>• Les friches agricoles en territoire non occupé par les EAE sont passées de 369 à 940 ha (ce qui s'explique principalement par les modifications méthodologiques apportées au traitement des données)</li></ul>

### ➤ Bref rappel

La zone agricole occupe une superficie totale de 60 983 hectares (CPTAQ, 2020) et est principalement localisée dans la Vallée de la Lièvre (93 %). Elle touche le territoire de 15 des 17 municipalités de la MRCAL : les municipalités de Mont-Laurier, de Ferme-Neuve et de Kiamika figurent parmi les plus agricoles, alors que celles de La Macaza et de Lac-Saguay ne comprennent aucun zonage agricole. Cependant, il est à souligner que des activités acéricoles sont pratiquées dans chacune des 17 municipalités de la MRCAL.

Figure 1. Zone agricole d'Antoine-Labelle



### 3.1.1. Limitation au potentiel agricole des sols

Le potentiel agricole de la MRCAL est caractérisé par des séries de sols hétérogènes qui offrent, en général, une basse fertilité dans la région. Cette limitation résulte notamment d'une carence en éléments nutritifs, de la forte acidité naturelle du sol et d'une faible capacité d'échange cationique. Selon les classements de l'ARDA (Tableau 2), ce sont principalement des sols de classes 3 et 4 qui sont cultivés dans la zone agricole, lesquels totalisent 13 896 hectares. De plus, 360 hectares de classe 2 sont cultivés, mais aucune superficie de classe 1. Fait étonnant, 2 626 hectares sont cultivés dans les sols de classe 7, catégorisant des sols dits « impropres à la culture et au pâturage permanent ». On y retrouve majoritairement des pâturages et des cultures fourragères, et de façon plus marginale, de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre et d'autres légumes.

Tableau 2. Classes de sols prédominantes de la MRC d'Antoine-Labelle

Classe	Superficie totale en zone agricole (ha)	% de la zone agricole	Superficie cultivée en zone agricole (ha)
2 (limitation modérée)	539	1 %	360
3 (limitation modérément grave)	17 476	29 %	10 456
4 (limitation grave)	9 793	16 %	3 440
5 (limitation très grave)	2 219	4 %	839
7 (sols inutilisables)	29 554	49 %	2 626
Sol organique	1 033	2 %	164

SOURCE : MRC D'ANTOINE-LABELLE, D'APRÈS LES DONNÉES NUMÉRISÉES DE L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA (ARDA,1969).

Néanmoins, la majorité des terres cultivées sont de classe 3, c'est-à-dire qu'elles se caractérisent par des sols qui « présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme de cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation ». Par conséquent, les besoins en matières chaulantes et en amendements sont essentiels en vue d'améliorer les pH et d'augmenter la fertilité des sols.

Le manque d'amendements et le coût de la chaux, étant donné l'éloignement des carrières, représentent encore à ce jour les plus grandes contraintes à l'amélioration des sols et des rendements agricoles. Une usine de transformation du bois de la région produit des cendres qui peuvent être valorisées à l'agricole. Toutefois, le faible tonnage annuel ne peut suffire aux besoins régionaux. Autre contrainte d'importance, ces cendres ne peuvent être utilisées en régie biologique. Par ailleurs, depuis la première édition du PDZA, un site est reconnu comme potentiel pour une carrière de chaux, mais n'est toujours pas en exploitation.

Le Complexe environnemental de la Rouge pourrait jouer un certain rôle dans le futur en tant que source potentielle d'approvisionnement en matière organique utilisée pour l'amendement des sols

agricoles de la région. Un projet-pilote de valorisation à l'agricole de son compost industriel est en cours chez un producteur de Brébeuf. Le volume mis à l'essai demeure modeste, soit quelques centaines de tonnes pour un épandage printanier. Si les résultats s'avèrent positifs, le Complexe environnemental de la Rouge pourrait produire du compost dans les années à venir grâce à l'agrandissement de son site de compostage. La production annuelle estimée s'élève à 2 400 tonnes de compost, mais les municipalités voudront en conserver une partie pour la distribution à leurs citoyens.

### **3.1.2. Drainage naturel et climat**

Les reliefs vallonnés et les terrains plats composent la trame du secteur agricole d'Antoine-Labelle et régissent l'égouttement de l'eau de ruissellement. Dans l'ensemble de la zone agricole, il y a 66 % des sols caractérisés comme étant bien drainés. Les problèmes de drainage naturel se rencontrent généralement avec les séries de sols Montcerf (mal drainés) et Maniwaki (très mal drainés). Les vallons causent souvent des accumulations d'eau très localisées, à l'inverse des pentes, qui favorisent l'égouttement des sols. Également, les sols ayant une texture sableuse sont catégorisés comme très rapidement drainés et ne conviennent pas à certaines productions. Par le passé, des subventions accordées par le MAPAQ ont permis l'installation de systèmes de drainage souterrain sur près de 510 hectares, ce qui représente moins de 3 % de la superficie cultivable de la MRCAL. Le coût d'investissement pour ces installations apparaît souvent trop élevé et demeure un enjeu chez les producteurs.

Le climat est comparativement plus froid que dans le secteur des Basses-Laurentides et les précipitations tendent à être plus abondantes au nord qu'au sud des limites de la MRC d'Antoine-Labelle. La longueur moyenne de la saison de croissance se situe entre 145 et 194 jours, alors qu'elle se trouve entre 191 et 216 jours pour les Basses-Laurentides. Ce climat frais, combiné à des précipitations bien réparties durant toute la saison de croissance, a favorisé historiquement la production de plantes fourragères. Plus récemment, les changements climatiques tendent à modifier cet équilibre : on observe une diminution des rendements de foins et d'autres cultures végétales causée par différents phénomènes météorologiques (sécheresses, fréquence de fortes pluies, fontes du couvert de neige lors de redoux hivernaux et formation de glace subséquente, devancements des gels tardifs et hâtifs, etc.). Selon les données d'Ouranos, compilées dans les fiches synthèses d'Agriclimat (voir section 5.4), des bénéfices seront possibles pour chaque type de productions tels que des semis printaniers devancés, de meilleures conditions pour réaliser les semis d'automne, la prolongation de la saison de croissance, de premières coupes réalisées plus tôt, des récoltes prolongées pour certains légumes, etc.

### **3.1.3. Présence de terres cultivées situées à l'extérieur de la zone agricole**

Les dix-sept municipalités de la MRC comptent plusieurs milliers d'hectares en superficie à usage agricole situés en dehors de la zone agricole (Tableau 3). Pour près de la moitié (47 %), ces

superficiers sont occupées par les entreprises acéricoles. Entre 2017 et 2021, la superficie exploitée en production acéricole à l'extérieur de la zone agricole est passée de 2 973 hectares à 3 356 hectares.

Dans le même sens, le Service de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SGIRNT) de la MRCAL indique que le nombre d'entreprises acéricoles situées en territoire public intramunicipal (TPI) augmente et leurs superficies s'agrandissent. En effet, les superficies exploitées en TPI ont fait un bond important entre 2017 et 2021, ayant passé de 166 hectares à 514 hectares, soit une hausse de 210 %. Pour leur part, les entailles sont passées de 29 390 à 96 982 sur ces territoires, ce qui représente une augmentation de 230 % (SGIRNT, 2021).

La catégorie « Autres activités agricoles » inclut les élevages de type porcin, ovin, caprin, équin, avicole et autres animaux ainsi que l'aquaculture et les pâturages. De grandes superficies hors de la zone agricole sont utilisées pour cette catégorie, notamment à Mont-Laurier, Kiamika et Rivière-Rouge. Celles-ci affichent des superficies allant de 670 hectares à 730 hectares. Pour les municipalités de Notre-Dame-du-Laus, Notre-Dame-de-Pontmain, Nomingue et La Macaza où les superficies en zone agricole sont moindres, voire nulles, de 100 à 187 hectares sont ainsi mis en production.

Les modalités administratives inhérentes à une demande d'inclusion à la zone agricole constituent, dans plusieurs cas, un frein pour les producteurs agricoles qui exploitent hors de la zone agricole. Dans cette situation, ces producteurs ne peuvent bénéficier du Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicable aux exploitations agricoles enregistrées.

Tableau 3. Superficiers cultivées (en hectares) hors zone agricole en 2021

Municipalité	Superficie totale (ha)	Acériculture (ha)	Autres activités agricoles (ha)
Chute-Saint-Philippe	291,23	255,93	35,30
Ferme-Neuve	527,30	384,23	143,07
Kiamika	925,23	229,52	695,71
La Macaza	209,74	58,36	151,38
Lac-des-Écorces	1 190,39	859,96	330,44
Lac-du-Cerf	30,01	30,01	0
Lac-Saguay	112,22	112,22	0
Lac-Saint-Paul	63,81	0	63,81
L'Ascension	253,45	214,57	38,88
Mont-Laurier	1 332,09	601,25	730,84
Mont-Saint-Michel	37,93	0	37,93
Nomingue	209,67	69,99	139,68
Notre-Dame-de-Pontmain	136,38	8,97	127,42
Notre-Dame-du-Laus	221,56	34,22	187,34
Rivière-Rouge	969,58	298,73	670,84
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	54,58	9,21	45,37
Sainte-Anne-du-Lac	585,21	188,99	312,79
Total	7 066,951 <sup>1</sup>	3 356,16 <sup>1</sup>	3 710,80

<sup>1</sup> EN 2017, LA SUPERFICIE TOTALE ÉTAIT DE 6 172 HECTARES ET LE TOTAL D’HECTARES EN ACÉRICULTURE DE 2 973 HECTARES.  
SOURCE : RÔLE D’ÉVALUATION FONCIÈRE, MRC ANTOINE-LABELLE, 2021.

### 3.1.4. Couvert forestier

Dans la version 2015 du PDZA, la méthode préconisée afin de caractériser le territoire de la zone agricole de la MRC Antoine-Labelle consistait à extraire les données des cartes écoforestières du MRNF et de valider l’information à partir d’orthophotos. Depuis, la méthodologie utilisée pour numériser les données a évolué et permet une analyse plus fine, ce qui rend difficile la comparaison entre les deux éditions. Ainsi, en 2015, le couvert forestier représentait 35 921 hectares, soit 59 % de la zone agricole. Les données plus récentes, extraites des cartes écoforestières de 2017, indiquent que le boisé occupe 64 % de la zone agricole et une superficie de 39 556 hectares. Bien qu’on ne doive pas conclure à une augmentation des superficies, les données font néanmoins ressortir l’importance qu’occupe toujours le couvert forestier dans la zone agricole (Tableau 4).

Tableau 4. Occupation du sol de la zone agricole dans la MRCAL en 2017

Occupation du sol	Part de la zone agricole (%)	Superficie (ha)
Boisés et plantations	63,8	39 556
Site inondé, milieu humide, aulnaie et autres superficies non cultivables	2,2	1 340
Milieu perturbé par l'activité humaine	0,4	222
Gravière	0,3	193
Ligne de transport d'énergie et emprise de routes	0,1	80
Terrains agricoles cultivés	29,0	17 954
Lacs et rivières, réservoirs d'origine anthropique	1,3	809
Superficies non définies	2,9	1 808
Total de la zone agricole (ha)	-	61 965 <sup>1</sup>
Superficie totale de la MRC (ha)	-	1 630 119
Part de la zone agricole dans la MRC	3,8	-

<sup>1</sup> LA SUPERFICIE TOTALE AGRICOLE TIRÉE DES DONNÉES DE LA CPTAQ (60 983 HA) EXCLUT LE RÉSEAU HYDRIQUE.

SOURCE : PEUPLEMENT ÉCOFORESTIER MFFP, 2017.

Le projet « Sensibilisation et accompagnement des producteurs agricoles pour la mise en valeur des boisés privés » figurait au plan d’action de la première édition du PDZA. Plusieurs actions ont été mises en œuvre par l’entremise des organismes Alliance des producteurs forestiers Laurentides-Outaouais (APFLO) et Table Forêt Laurentides, telles que la création d’une trousse d’information et des services-conseils. De plus, l’organisme APFLO a procédé à l’embauche d’un agent de mobilisation qui rencontre gratuitement les propriétaires forestiers et de boisés privés sur le terrain. Il les informe des derniers sujets relatifs à la mise en valeur des boisés, dont les

programmes d'aide financière existants, pour mieux les outiller en vue de travaux d'aménagement forestier.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* (PAMVFP) sous forme d'aide financière et technique pour les producteurs forestiers. Ce programme vise principalement la réalisation d'activités d'aménagement forestier dans les forêts privées. Entre 2010 et 2020, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides a investi 5,9 M\$ dans la MRC d'Antoine-Labelle (M. Mongeau, communication personnelle, 27 avril 2021).



### 3.1.5. Milieux humides

Les milieux humides constituent un nouvel enjeu ajouté au PDZA, qui résulte des nouvelles précisions au cadre légal en matière de protection et de conservation de ces milieux naturels. En effet, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* a été adoptée en 2017. Avec celle-ci, le gouvernement du Québec se donne l'objectif d'atteindre zéro perte nette de

milieux humides et hydriques (MHH) à l'échelle de la province. Ce faisant, il affirme sa volonté de conserver les MHH en raison des bénéfices qu'ils rendent à la société.

Dans le contexte de cette loi, les MRC ont l'obligation d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire. Un PRMHH vise à identifier les MHH d'intérêt pour la conservation sur le territoire afin de mieux planifier les actions et les interventions sur ce même territoire.

Dans la MRC d'Antoine-Labelle, les milieux humides occupent une place d'importance en termes de superficie. Une première cartographie a été produite, plus précise que l'analyse des cartes écoforestières, laquelle a permis de dénombrer environ 4 400 hectares de milieux humides seulement dans la zone agricole, ce qui représente 7 % de celle-ci.

Le milieu agricole peut exercer une pression sur les MHH, et c'est pourquoi, dans le PRMHH de la MRCAL, la protection de près de 2 300 hectares est proposée pour la conservation, de 270 hectares pour l'utilisation durable et de huit ha pour la restauration.

Ces écosystèmes fournissent des biens et des services écologiques tels que filtrer l'eau, réguler les débits d'eau, intercepter les sédiments, assainir les eaux de ruissellement, fournir des habitats propres à soutenir la biodiversité et réguler le climat. À titre d'exemple, certains milieux humides en affectation agricole constituent un habitat essentiel pour des espèces fauniques ou floristiques à statut précaire et contribuent ainsi de manière importante à la conservation de la biodiversité dans la MRC. De plus, ces milieux constituent des lieux éducationnels et récréatifs d'intérêt (He et al. 2015).

Conformément aux prescriptions établies par le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, une contribution financière peut être exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et versée au *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* afin de compenser les pertes engendrées lors d'un projet. La contribution financière peut être remplacée par des travaux de restauration ou de création visant à contrebalancer les pertes. De plus, dépendamment de l'activité réalisée dans le milieu humide, le promoteur devra obtenir une autorisation ministérielle ou une déclaration de conformité afin de réaliser cette activité. Certaines activités sont également exemptées d'une autorisation en vertu du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE).

Dans le cadre de la préparation du PRMHH, une consultation publique et des rencontres avec la communauté agricole ont été tenues, donnant lieu à des échanges constructifs. Les producteurs agricoles se sont montrés ouverts à une collaboration pour protéger les MHH et souhaitent que le plan d'action du PDZA s'arrime avec celui du PRMHH.

En somme, les MHH en milieu agricole jouent un rôle écologique important sur le territoire de la MRC. Plusieurs milieux d'intérêt pour la conservation identifiés au PRMHH offrent un apport significatif dans la conservation de la biodiversité, la filtration des contaminants, la régulation des crues ainsi que dans l'atténuation des impacts des changements climatiques.

### 3.1.6. Friches agricoles

Les friches agricoles sont définies comme étant des terres agricoles cultivables, mais dont la culture a été abandonnée depuis plus ou moins longtemps. Les causes évoquées de leur abandon peuvent inclure le manque de potentiel pour l'agriculture conventionnelle et le manque de rentabilité. L'abandon de superficies cultivables représente néanmoins une sous-utilisation économique des terres agricoles, à court et moyen termes, ainsi qu'une perte de potentiel à long terme pouvant entraîner jusqu'à un changement de vocation. Certaines approches de valorisation des friches présentent un potentiel économique tout en conservant la vocation agricole des terres : la ligniculture, la culture fruitière, l'agroforesterie, etc. (AAC, 2008).

Dans l'édition précédente, les friches agricoles sur le territoire non occupé (30 446 ha) ont fait l'objet d'une caractérisation sur le plan de leur utilisation à l'aide d'orthophotos pour chacune des municipalités de la MRCAL. Une validation terrain a par la suite été réalisée. Un total de 369 ha de friches a été caractérisé, correspondant à environ 1 % de l'ensemble du territoire non occupé, puis classé par degré de priorité de 1 à 5 afin d'évaluer leur potentiel de remise en culture. Le stade d'avancement du couvert végétal (herbacé, arbustif ou arboré), le potentiel agricole du sol (ARDA) ainsi que la superficie de la friche ont été considérés pour établir la classification.

Près de la moitié de la superficie cultivable (4 842 ha) du territoire non occupé restait à caractériser, ce qui a été réalisé en 2017 avec pour résultat un total de 638 ha de friches agricoles additionnelles. Également, certains secteurs ont nécessité la collaboration d'officiers des municipalités et villes du territoire afin d'en permettre la visite. En effet, certaines terres agricoles étaient définies comme cultivables selon les cartes écoforestières, mais non accessibles via les voies publiques. Notre campagne de terrain a permis de finaliser la caractérisation et de conclure qu'un total de cinq ha de friches agricoles est concrètement « non accessible » et peu intéressant pour la remise en culture (chemins à l'abandon, terres peu rentables pour maintenir les cultures, chemins non adaptés à la modernisation de la machinerie agricole). Ainsi, le total de friches agricoles s'élève à 940 hectares pour le territoire non occupé.

La valorisation des friches agricoles demeure un enjeu important et prioritaire pour la MRCAL. La mise en place de mesures permettant de conserver plusieurs hectares de terres cultivables participe aux efforts en vue d'assurer le maintien du patrimoine agricole du territoire.



## 3.2. Occupation de la zone agricole

OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE
<b>Constats PDZA 2015</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux d'occupation de la zone agricole de la MRCAL par les EAE est de 55 % (CPTAQ, 2012) avec 33 795 hectares occupés</li><li>• Entre 1997 et 2011, le taux d'occupation de la zone agricole a diminué de 20 %, ce qui équivaut à une perte de superficie occupée par les EAE de 2 843 hectares</li><li>• La superficie cultivée totalise 13 824 hectares, soit 77 % des superficies cultivables</li><li>• On note une augmentation de 42,5 % des superficies louées pour la période 2004-2010 (8 786 ha à 12 521 ha) et une forte tendance à la location (avec ou sans bail) de courte durée</li><li>• La valeur moyenne des terres agricoles demeure inférieure par rapport à celle de la région administrative des Laurentides</li></ul>
<b>Situation révisée</b>
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Superficie totale occupée = 34 519 hectares, soit une augmentation de 2 %</li><li>• Superficie totale cultivée = 14 368 hectares, soit une augmentation de 4 %</li><li>• La superficie cultivée représente 80 % des superficies cultivables (17 954 ha)</li><li>• Augmentation de 3 % de l'occupation agricole</li><li>• Superficie totale louée = 13 274, soit une augmentation de 6 % pour la période 2010-2020</li></ul>

Selon l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'aménagement du territoire consiste en « une planification concertée d'interventions politiques et techniques visant un développement ordonné et harmonieux des milieux de vie de la population sur un territoire donné ». En matière d'aménagement en zone agricole, les orientations gouvernementales visent entre autres à assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture (gestion de l'urbanisation, contrôle des usages non agricoles), et donc à favoriser le maintien et le développement des activités agricoles en zone agricole (MAMROT, 2001).

Occuper le territoire agricole et voir à son développement harmonieux permettent d'abord de répondre au besoin essentiel de nourrir une communauté. Son occupation contribue également à moduler le paysage tout en maintenant des éléments patrimoniaux intimement liés à la qualité de vie et à la fierté des citoyens. Ainsi, l'occupation du territoire participe à sa vitalisation et au maintien de milieux de vie diversifiés et attrayants.

### 3.2.1. Évolution de l'occupation du territoire agricole

Le taux d'occupation du territoire par les entreprises agricoles enregistrées (EAE) dans la MRC d'Antoine-Labelle montre une légère hausse entre 2010 et 2020 (Tableau 5). Selon les données du MAPAQ, la superficie occupée par les EAE est maintenant de 34 519 hectares, ce qui représente une augmentation de 724 hectares comparativement à 2010, soit une augmentation de 3 %. Le taux d'occupation est ainsi passé de 55 à 57 %.

Dans le même sens, la superficie cultivée par les EAE connaît une augmentation de 4 % avec 14 368 hectares, soit 544 hectares de plus qu'en 2010.

Tableau 5. Évolution de l'occupation du territoire par les EAE (selon les UEV\*)

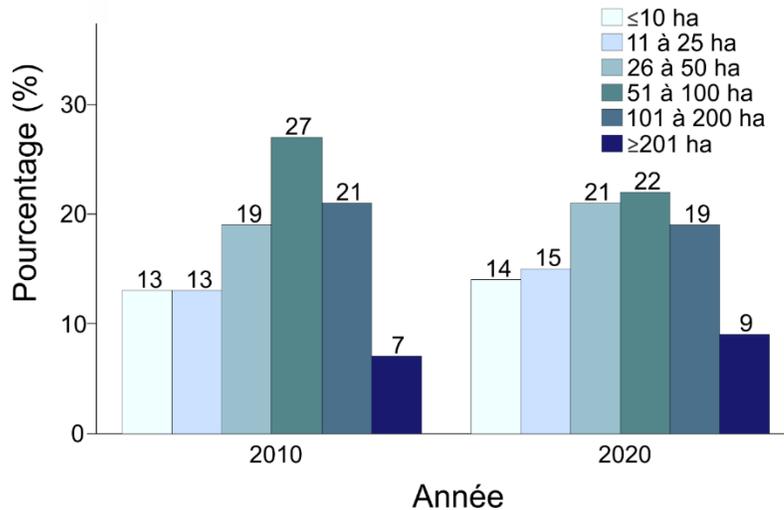
Année	Nombre d'EAE	Superficie occupée par les EAE (ha)	Superficie cultivée (ha)	Superficie louée (ha)	Taux de location (%)
2010	224	33 795	13 824	12 521	37,05
2016	233	35 489	14 343	13 370	37,67
2020	226	34 519	14 368	13 274	38,45
Δ 2010-2020	0,9 %	2 %	4 %	6 %	4 %

\*UEV= UNITÉS D'ÉVALUATION

SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

Entre 2010 et 2020, une légère tendance se dessine dans la MRCAL, soit l'augmentation du nombre de fermes de petite taille, et, simultanément, l'expansion de fermes de taille moyenne (Figure 2). Plus précisément, le pourcentage associé aux fermes exploitant les plus petites superficies ( $\leq 10$ , 11 à 25 et 26 à 50 ha) augmente légèrement, ce qui témoigne du développement en croissance des petites fermes, de même que celui associé aux fermes exploitant les plus grandes superficies ( $\leq 201$  ha). Cette évolution, encore modeste, semble s'expliquer au moins en partie par un phénomène grandissant depuis cinq ans, soit un engouement pour les pratiques agroécologiques (Mundler, 2021), propulsé particulièrement par la nouvelle génération qui souhaite effectuer un retour aux sources, mais qui se communique également à des gens de tous âges. Dans le même sens, la forte demande pour des fermes de petite taille auprès de L'ARTERRE (à l'échelle provinciale) ainsi que les pressions politiques grandissantes pour modifier la LPTAA témoignent du virage amorcé. D'autre part, l'achat ou la location de terres par des entreprises agricoles déjà existantes peut expliquer l'augmentation du nombre de fermes de grande taille. Les prochaines années permettront d'évaluer si cette tendance se maintient.

Figure 2. Répartition des fermes selon leur superficie à l’hectare pour les années 2010 et 2020



SOURCE : MAPAQ, FICHES D’ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2010 ET 2020.

Parmi l’ensemble des MRC de la région des Laurentides, la MRCAL s’empare de la première position en ce qui concerne la superficie moyenne occupée par les EAE, laquelle s’établit à 153 ha. La MRC d’Argenteuil détient la deuxième position avec une superficie moyenne d’environ 110 ha, alors que cette moyenne se situe à 98 ha pour l’ensemble des Laurentides. En ce qui a trait aux superficies moyennes cultivées, la MRCAL est passée du 3<sup>e</sup> rang au 4<sup>e</sup> rang entre 2010 et 2020, perdant un rang au profit de la Ville de Mirabel. Du point de vue de la portion cultivée de la superficie occupée, la MRCAL demeure parmi les plus faibles de la région des Laurentides avec 42 %. Le pourcentage de la superficie cultivée sur la superficie occupée est de 58 % pour l’ensemble des Laurentides et de 59 % pour le Québec.

### 3.2.2. Taux de location

Selon le MAPAQ, le taux de location se situe à 38 % en 2020, ce qui représente une superficie totale louée de 13 274 hectares, soit 753 hectares de plus qu’en 2010. La période 2004-2010, rapportée dans le PDZA de 2015, indiquait une augmentation similaire de 40 % du taux de location.

On retrouve le plus grand nombre de terres louées dans les municipalités de Ferme-Neuve (3 691 ha), de Mont-Laurier (2 852 ha) ainsi que de Kiamika (1 311 ha) (Tableau 6). Également, on retrouve de grandes superficies en location dans les municipalités de Mont-Saint-Michel (904 ha) et de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (847 ha). Les informations tirées des fiches d’enregistrement du MAPAQ ne précisent pas si les entreprises ont un bail notarié et publié au registre foncier ni la durée de la location. Selon les producteurs, il y a très peu de contrats de location qui sont notariés.

Selon l'ensemble des acteurs agricoles, l'enjeu de l'accessibilité aux terres agricoles au Québec constitue un frein majeur pour ceux qui désirent devenir propriétaires. Conséquemment, la location demeure plus accessible que l'achat pour la relève agricole.

Tableau 6. Nombre d'EAE et occupation de la zone agricole (en hectares), par municipalité, dans la MRCAL en 2020 (selon les UEV\*)

Municipalité	Nombre d'EAE	Superficie totale de la zone agricole	Superficie occupée par les EAE	Taux d'occupation de la zone agricole (%)	Superficie en location (ha)
Mont-Laurier	60	11 884	7 063	59	2 853
Ferme-Neuve	58	10 197	8 452	83	3 691
Kiamika	27	8 929	4 335	49	1 311
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	12	5 765	1 900	33	847
Mont-Saint-Michel	18	5 562	2 988	54	904
Sainte-Anne-du-Lac	12	4 891	2 392	49	620
Lac-Saint-Paul	10	3 443	1 628	47	517
Lac-des-Écorces	13	2 399	946	39	624
Lac-du-Cerf	5	2 260	735	33	369
Notre-Dame-du-Laus	6	1 443	664	46	110
Chute-Saint-Philippe	4	49	174	355	81
Notre-Dame-de-Pontmain	1	34	168	494	0
Rivière-Rouge	21	2 145	1 503	70	400
Nomingue	9	1 124	576	51	274
La Macaza	2	0	38	NA	16
Lac-Saguay	2	0	188	NA	93
L'Ascension	7	858	771	90	563
MRC d'Antoine-Labelle	226	60 983	34 521	57 %	13 274

\*UEV= UNITÉS D'ÉVALUATION

SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

## 4. Portrait des activités agricoles

*Il n'y a pas un millimètre du monde qui ne soit savoureux.*

JEAN GIONO

### 4.1. Impact économique local et régional

IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL
<b>Constats PDZA 2015</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 224 entreprises agricoles enregistrées (EAE)</li><li>• 36,6 M\$ en revenus bruts générés annuellement, comparé à 322 M\$ pour la région des Laurentides</li><li>• 349 emplois, dont 99 sur une base annuelle</li><li>• 4,1 M\$ en dépenses annuelles en salaires (Statistique Canada, 2011)</li><li>• 52 % des revenus agricoles sont générés par les entreprises situées à Mont-Laurier, Ferme-Neuve et Kiamika</li><li>• Capital agricole total s'élevant à 180 M\$ (Statistique Canada, 2011)</li><li>• Présence d'une industrie laitière rentable et encore dynamique malgré la chute du nombre de fermes</li><li>• Importance de la production acéricole dans la région des Laurentides</li><li>• Présence d'industries de transformation (laiterie, fromagerie, abattoir de volailles)</li></ul>
<b>Situation révisée</b>
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 220 EAE, soit une légère diminution de 2 %</li><li>• 43,4 M\$ en revenus bruts générés, soit une augmentation de 19 %</li><li>• Augmentation de 29 % pour la région des Laurentides, ayant passé de 322 M\$ à 415 M\$</li><li>• 447 emplois, dont 136 à temps plein, soit une hausse de 28 % (Statistique Canada, 2021)</li><li>• 55 % des revenus agricoles sont générés par les entreprises situées à Mont-Laurier, Ferme-Neuve, et Kiamika, soit une légère augmentation</li><li>• Rivière-Rouge a un taux d'augmentation de 74 % des revenus agricoles générés, ayant passé de 5 M\$ à 8,7 M\$ en 2020</li><li>• 311 M\$ en capital agricole, soit une hausse de 73 % (Statistique Canada, 2021)</li><li>• La plupart des industries de transformation sont toujours présentes et actives sur le territoire, à l'exception d'une fromagerie</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Automatisation des entreprises agricoles et de la machinerie</li><li>• Présence de travailleurs étrangers temporaires sur le territoire</li></ul>

Au moment de la première édition du PDZA, la MRC d'Antoine-Labelle est déjà reconnue en tant que milieu de villégiature en raison de ses grands espaces et de ses multiples plans d'eau. Son économie repose, entre autres, sur le tourisme et l'exploitation des ressources naturelles, dont la foresterie et l'agriculture.

Encore aujourd'hui, le tourisme et l'exploitation des ressources naturelles sont des moteurs économiques de premier plan. Pour sa part, l'agriculture apporte une contribution économique appréciable et grandissante. De plus, par l'intermédiaire des activités de ses artisans, elle permet d'occuper, de dynamiser et de vitaliser le territoire.

L'outil de planification qu'est le PDZA, axé sur les caractéristiques territoriales, cherche à mettre en lumière les possibilités de développement des activités agricoles dans le cadre d'une démarche concertée avec les acteurs du milieu. L'intégration de la MRC au programme de drainage et chaulage du MAPAQ ainsi que le projet de *Banque de terres à des fins acéricoles*, soit des érablières clé en main lors d'émission de nouveaux contingents, témoignent de la mobilisation des principaux acteurs socio-économiques de la région vis-à-vis d'enjeux agricoles importants.

De plus, l'intérêt grandissant des restaurateurs et épiciers pour les produits locaux ainsi que la mise sur pied par Tourisme Hautes-Laurentides de circuits touristiques gourmands créent un réseau de commercialisation alimentaire où la production agricole contribue aux activités commerciales et touristiques régionales, qui contribuent à leur tour au rayonnement de l'agriculture d'ici.

#### 4.1.1. Revenus et dépenses agricoles

Selon les conditions d'admissibilité du MAPAQ pour obtenir le statut d'EAE, « une exploitation agricole doit démontrer qu'elle a généré un revenu agricole brut annuel égal ou supérieur à 5000 \$ ou qu'elle est en voie de produire ce revenu minimal brut annuel en disposant en quantité suffisante des facteurs de production (p. ex. : hectares de foin, mètres carrés de plants de tomates, nombre de bovins, etc.) ».

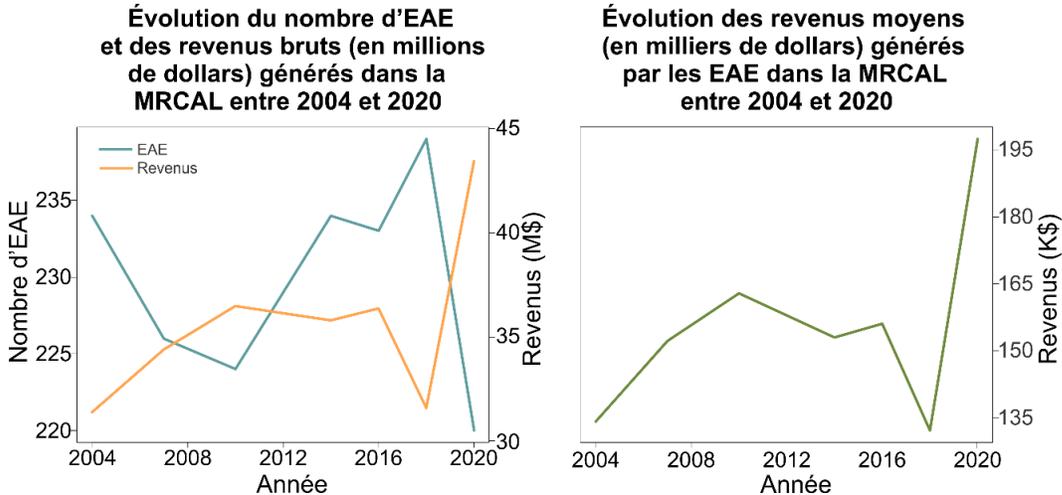
L'évolution du nombre d'EAE dans la MRC d'Antoine-Labelle a connu de légères variations durant la période 2004 à 2020, atteignant un maximum de 239 entreprises en 2018 pour diminuer à 220 entreprises deux ans plus tard (Figure 3). Or, les revenus bruts totaux générés, pour cette même période, vont croître légèrement ou rester relativement stables jusqu'en 2016, mais chuter à 31,6 M\$ en 2018 avant de culminer à 43 M\$ en 2020.

Ces variations, ainsi que le taux de croissance considérable (38 %) de 2018 à 2020, pourraient s'expliquer, selon la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, par la chute du prix du lait en 2018, suivi de sa remontée et combinée à la hausse récente du prix des grains. De plus, le taux d'inflation a connu une baisse pour les années 2018 (1,16 %) et 2019 (1,32 %) avant de remonter à 2,35 %, ce qui peut également avoir influencé la croissance des revenus et dépenses.

De 2010 à 2020, la région des Laurentides connaît une hausse plus marquée des revenus bruts agricoles, passant de 322 M\$ à 415 M\$, soit une augmentation de 29 % comparativement à 19 % pour la MRCAL. Par ailleurs, pendant la même période, le revenu moyen est en hausse de 21 %, ayant passé de 162 857 \$ à 197 495 \$ pour les EAE d'Antoine-Labelle (Figure 3), comparativement

à une hausse de 40 % pour la région des Laurentides, ayant passé de 255 071 \$ à 357 986 \$. L'explosion des productions maraîchères et serricoles dans les Basses-Laurentides peut contribuer à expliquer cette hausse supérieure des revenus.

Figure 3. Évolution du nombre d'EAE et des revenus bruts générés dans la MRCAL entre 2004 et 2020



SOURCES : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2010 ET 2020, ET DONNÉES DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Les données de Statistique Canada corroborent les hausses des revenus bruts observées lors de l'examen des données du MAPAQ (Tableau 7). La variation positive du revenu de 2011 à 2021 se manifeste autant du côté de la MRCAL (69 %) que de la région des Laurentides (93 %). Parallèlement, l'évolution des dépenses affiche une progression encore plus marquée, ce qui fait en sorte que les revenus nets stagnent dans la MRCAL. Les impacts cumulés de la pandémie et de la guerre en Ukraine sur l'agriculture peuvent contribuer à expliquer ces résultats pour 2021. Malgré cette augmentation des dépenses, les revenus nets ont quand même connu une hausse significative (63 %) pour l'ensemble de la région des Laurentides, ce qui semble traduire encore ici l'avantage compétitif des productions serricoles et maraîchères dans les Basses-Laurentides.

Tableau 7. Évolution des revenus et dépenses agricoles dans la MRCAL et dans la région des Laurentides (2011-2021)

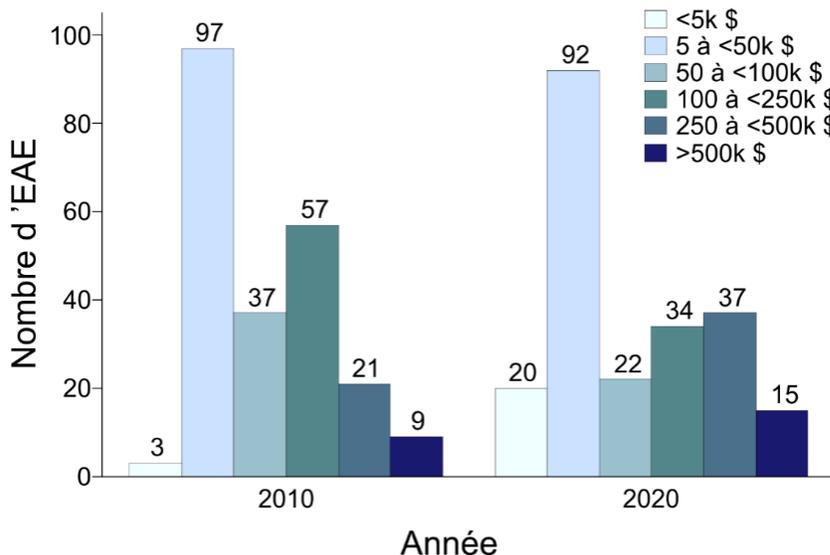
Territoire	Année	Revenus bruts (\$)	Dépenses (\$)	Revenus nets (\$) (bruts-dépenses)
MRCAL	2011	33 105 667	27 657 619	5 448 048
MRCAL	2021	55 927 308	50 493 730	5 433 578
<b>% augmentation</b>	<b>2011-2021</b>	<b>69 %</b>	<b>83 %</b>	<b>-0,27 %</b>
Laurentides	2011	296 112 551	241 760 333	54 352 218
Laurentides	2021	570 390 868	481 923 417	88 467 451
<b>% augmentation</b>	<b>2011-2021</b>	<b>93 %</b>	<b>99 %</b>	<b>63 %</b>

SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT AGRICOLE, 2011 ET 2021.

Lorsqu'on considère les revenus par strate (Figure 4), on observe que 20 EAE ont obtenu un revenu agricole brut annuel inférieur à 5 000 \$ en 2020, ce qui tend à dire que ces entreprises sont, pour la plupart, en période de démarrage. Selon la FUPAOL, le nombre d'entreprises en démarrage s'élevait en moyenne à 3 par année au cours des trois dernières décennies pour la MRC d'Antoine-Labelle. Exceptionnellement, le nombre de nouvelles entreprises en 2020 est six fois plus élevé qu'en 2010, ayant passé de 3 à 18, soit une augmentation de 500 %. Toujours selon la FUPAOL, le contexte de pandémie lié à la COVID-19 pourrait ne pas être étranger à cette hausse marquée, motivée par une recrudescence de gens qui quittent le milieu urbain pour aller vivre en région et retrouver un mode de vie plus près de la terre. Les statistiques du solde migratoire de l'Institut de la statistique du Québec pour la MRCAL tendent à confirmer cette tendance puisque, historiquement, le solde migratoire était inférieur à 230, alors qu'en 2019 et 2020, il a atteint 550 et 922 respectivement. L'attrait grandissant observé à l'égard de l'établissement d'entreprises agricoles de petite taille, notamment en cultures maraîchères intensives et en permaculture, pourrait également contribuer à expliquer cette hausse (Mundler, 2021).

Plus de 40 % des EAE de la MRCAL se situent dans la deuxième strate (5 à <50 k\$) de revenus, ce qui demeure comparable aux résultats du portrait du premier PDZA malgré une légère diminution. Par ailleurs, on constate un déplacement du nombre d'EAE depuis les strates de revenu intermédiaire (50 à <100k et 100 à <250 k\$) vers les strates de revenu plus élevé (250 à <500k et >500 k\$) entre 2010 et 2020. Par exemple, 30 entreprises généraient en 2010 des revenus supérieurs ou égaux à 250 k\$ contre 52 en 2020. En d'autres mots, un plus grand nombre d'entreprises génèrent maintenant des revenus plus élevés. Ces changements observés pourraient être liés notamment à la consolidation d'entreprises.

Figure 4. Nombre d'EAE selon leur strate de revenu dans la MRCAL en 2010 et 2020



SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2010 ET 2020.

À noter que les données du MAPAQ indiquent une légère diminution du pourcentage des exploitations ayant une seule source de revenus, lesquelles passent de 59 % en 2010 à 55 % en 2020. Dans le même sens, trois entreprises comptent maintenant plus de cinq sources de revenus, alors qu'une telle diversification n'avait été déclarée à aucune reprise lors de la première édition.

#### 4.1.2. Capital agricole et valeur foncière

Le capital agricole fait référence à la valeur marchande du capital utilisé à des fins de production agricole. On lui reconnaît généralement trois composantes, lesquelles regroupent les terres et les bâtiments, le bétail et la volaille, ainsi que la machinerie et l'équipement agricoles. Principalement utilisé comme indice économique, le capital agricole fait écho à l'apport économique du secteur agricole dans l'ensemble des activités économiques d'une région.

Le tableau 8 compare les valeurs monétaires du capital agricole de la MRC d'Antoine-Labelle et de la région des Laurentides. De 2011 à 2021, le capital agricole est passé de 180 M\$ à 311 M\$ pour la MRCAL, soit une augmentation de 73 %. Pour sa part, la région des Laurentides a connu une augmentation de 98 %, principalement influencée par l'augmentation de la valeur des terres et des bâtiments, qui connaît une variation positive de 110 % à elle seule. Globalement, la valeur des fermes augmente : sur une période de dix ans, la moyenne du capital agricole par ferme a connu respectivement une hausse de 76 % dans la MRCAL (738 318 à 1 296 466 \$) et de 117 % dans les Laurentides (1 108 020 à 2 404 404 \$).

Tableau 8. Données comparatives du capital agricole de la MRC d'Antoine-Labelle et de la région des Laurentides pour les années 2011 et 2021

Territoire	Nb de fermes	Capital agricole (M\$)	$\Delta$	Terres et bâtiments (M\$)	Équipement et animaux (M\$)	Capital agricole/ferme (\$)	$\Delta^1$
MRCAL 2011	244	180	73 %	144	36	738 318	76 %
MRCAL 2021	240	311		246	64	1 296 466	
Laurentides 2011	1 390	1 540	98 %	1 266	273	1 108 020	117 %
Laurentides 2021	1 265	3 042		2 658	384	2 404 404	

<sup>1</sup>  $\Delta$  = TAUX DE VARIATION ENTRE 2011 ET 2021.

SOURCE : RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, STATISTIQUE CANADA, 2011 ET 2021.

#### Valeur foncière agricole

Selon le bulletin annuel Transac-TERRES de la Financière agricole du Québec (FADQ), qui évalue la valeur des terres selon le bilan des transactions effectuées « dans des conditions normales », la valeur moyenne des terres agricoles pour la région des Laurentides est de 22 280 \$/ha en 2019 avec un écart-type de 11 749 \$/ha. Cela représente une hausse de 24 % comparativement à 2018.

Ces données permettent de brosser un portrait général pour la région des Laurentides, mais ne peuvent être extraites à l'échelle d'une MRC puisqu'il n'y a pas suffisamment de transactions réalisées par MRC sur une année complète.

Il est à noter que les valeurs présentées dans cette section proviennent d'organismes dont les objectifs diffèrent. Il est important de souligner que l'objectif de l'évaluation foncière d'une MRC est de partager le fardeau fiscal des municipalités.

Dans la MRCAL, les taux à l'hectare d'une terre ou d'un boisé calculés par l'évaluation foncière sont basés sur les transactions effectuées dans les trois années précédentes. En comparant les données des rôles d'évaluation de la dernière décennie, on constate que la valeur foncière agricole connaît une certaine progression. En 2020, la valeur foncière moyenne pour l'ensemble du territoire de la MRC équivaut à 2 703 \$/ha, soit une hausse de 23 % depuis 2010. Des écarts modérés apparaissent entre les secteurs de la Vallée de la Lièvre et de la Rouge, les terres de cette dernière affichant des valeurs à l'hectare légèrement supérieures, à l'exception de Ferme-Neuve dont la valeur demeure élevée.

Lorsque l'on compare les taux d'augmentation de la valeur foncière associée à certains importants secteurs d'activité de 2010 à 2021 (Tableau 9), on remarque que la valeur foncière agricole (33 %) demeure inférieure à l'augmentation globale sur l'ensemble du territoire (74 %), ce qui tend à indiquer que le secteur agricole n'enregistre pas une flambée des prix disproportionnée par rapport à l'ensemble des autres secteurs économiques.

Tableau 9. Évolution de la valeur foncière par secteur d'activité de 2010 à 2021 dans la MRCAL (valeurs imposables seulement)

	Agricoles	Industries	Commerces	Résidentiels	Chalets	Terrains <sup>2</sup>	Total
Δ 2010-2021 <sup>1</sup>	33 %	-8 %	75 %	60 %	39 %	57 %	74 %

<sup>1</sup> : TAUX DE VARIATION EN POURCENTAGE ENTRE 2010-2021.

<sup>2</sup> : TERRAINS VAGUES (EST VAGUE UN TERRAIN SUR LEQUEL AUCUN BÂTIMENT N'EST SITUÉ. UN TERRAIN EST ÉGALEMENT VAGUE LORSQUE, SELON LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE, LA VALEUR DU BÂTIMENT QUI Y EST SITUÉ OU, S'IL Y EN A PLUSIEURS, LA SOMME DE LEURS VALEURS EST INFÉRIEURE À 10 % DE CELLE DU TERRAIN.).

SOURCE : SOMMAIRE DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE, MRC D'ANTOINE-LABELLE, 2010 ET 2021.

En 2021, la valeur du secteur agricole atteint 131 M\$, soit 2,5 % de la valeur foncière totale de la MRCAL. Cette proportion de la valeur du secteur agricole sur la valeur municipale totale demeure relativement stable entre 2010 et 2021, mais enregistre néanmoins une baisse de 14 % sur le plan régional. (Tableau 10). En d'autres mots, la valeur foncière agricole a connu une hausse légèrement moins marquée que l'ensemble de la valeur foncière municipale durant cette période sur le territoire de la MRCAL.

Tableau 10. Évolution de la valeur foncière et de la proportion du secteur agricole par municipalité en 2021

Municipalités	Valeur du secteur agricole (M\$)	Valeur municipale totale (M\$)	Proportion secteur agricole/valeur totale (%)	Taux de variation de la proportion du secteur agricole/valeur totale 2010-2021
Chute-Saint-Philippe	1,2	173,1	0,7	41 %
Ferme-Neuve	22,1	290,1	7,6	-18 %
Kiamika	13,9	118,1	11,8	-19 %
Lac-des-Écorces	8,5	291,0	2,9	4 %
Lac-du-Cerf	5,3	121,7	4,4	0,2 %
Lac-Saint-Paul	5,7	90,2	6,3	-8 %
Lac-Saguay	5,3	98,1	0,1	-84 %
Mont-Laurier	31,6	1 560,0	2,0	-27 %
Mont-Saint-Michel	8,9	73,9	12,1	-12 %
Notre-Dame-de-Pontmain	1,1	193,8	0,6	-16 %
Notre-Dame-du-Laus	3,4	469,2	0,7	-10 %
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	6,9	103,3	6,7	-2 %
Sainte-Anne-du-Lac	10,0	84,9	11,7	3 %
L'Ascension	0,6	140,8	0,4	-72 %
Nominigue	3,0	510,5	0,6	541 %
Rivière-Rouge	8,0	609,3	1,3	-13 %
La Macaza	0,9	252,0	0,3	-56 %
MRC Antoine-Labelle	131,0	5 180	2,5	-14 %

SOURCE : SOMMAIRE DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE, MRC D'ANTOINE-LABELLE, 2021.

### 4.1.3. Innovation et technologie

À l'ère numérique, les technologies de l'information et l'automatisation des équipements agricoles apportent des solutions innovantes et facilitantes aux gestionnaires d'entreprises. Les entrepreneurs agricoles d'ici sont nombreux à emboîter le pas vers l'innovation, tous secteurs confondus (acéricole, laitier, bovin, avicole, ovin, maraîcher, apicole, etc.).

Par exemple, de plus en plus de producteurs acéricoles utilisent un téléphone intelligent pour les aider à détecter les fuites dans leurs systèmes de tubulures. Le téléphone permet de géolocaliser les pertes de pression du système, ce qui fait gagner du temps pour les travaux de réparation. L'automatisation des équipements améliore également l'efficacité de la production. Les distributeurs de moulées, les robots de traite, les séparateurs de lisier, les systèmes de contrôle de climat et d'irrigation dans les serres en sont quelques exemples.

Dans le PDZA de 2015, les premières données sur l'utilisation des technologies informatiques portaient principalement sur l'utilisation, dans les fermes, des ordinateurs et d'internet pour l'exploitation agricole ainsi que sur l'accès à internet haute vitesse. Les résultats pour la MRCAL étaient légèrement supérieurs à ceux obtenus pour la région des Laurentides. Par exemple, 58 % des fermes répondantes utilisaient un ordinateur pour l'exploitation agricole contre 40 % pour la région des Laurentides. Seulement 82 fermes répondantes (34 %) sur un total de 244 EAE déclaraient avoir un accès à internet haute vitesse contre 505 fermes répondantes (24 %) pour la région des Laurentides. Auparavant, à plusieurs endroits sur le territoire de la MRC, l'inaccessibilité à un réseau internet haute vitesse demeurait une contrainte. Depuis 2019, un projet de déploiement de la fibre optique est en cours, ce qui facilitera l'utilisation des technologies numériques chez les producteurs agricoles.

Il est indéniable que les technologies prennent de plus en plus de place dans le monde agricole d'aujourd'hui, comme en fait foi le recensement agricole de 2016, qui vient préciser les technologies utilisées sur les fermes (Tableau 11). Cette utilisation accrue de diverses technologies récentes, qui était peu documentée dans la première édition du PDZA (ce qui contraind les comparaisons statistiques), marque un changement et témoigne de la modernisation des entreprises. Malgré cela, les données du Recensement de l'agriculture 2021 permettent difficilement de confirmer le degré d'appropriation des technologies par les producteurs agricoles d'ici. D'une part, dans les catégories comparables, les données sont trop fragmentaires et s'avèrent, par conséquent, peu fiables. D'autre part, l'apparition de nouvelles catégories technologiques telles qu'*application d'intrants à taux variables, drone, engrais à libération progressive et analyse d'échantillon du sol* rend impossible l'analyse comparative.

Les données de Statistique Canada pour l'année 2016 indiquent que 48 % des EAE utilisent des ordinateurs dans leur gestion d'entreprise, et ce, autant du côté de la MRCAL que de la région des Laurentides. Dans l'ensemble, les résultats sont très similaires lorsque nous comparons les exploitants de la région à ceux de l'ensemble de la région administrative, notamment en ce qui concerne la cartographie du système d'information géographique (SIG), l'automatisation des serres, la traite robotisée, les contrôles automatisés de l'environnement et l'alimentation automatisée des animaux. Un mince retard est enregistré dans les catégories *téléphones intelligents (ordinateurs tablettes), autoguidage et technologies GPS*.

Par ailleurs, en 2020, on dénombrait sept fermes laitières possédant un total de dix robots de traite. Cette automatisation semble contribuer à la qualité de vie des producteurs agricoles en permettant pour certains d'entre eux de profiter davantage de leur famille, de diminuer le besoin en main-d'œuvre et, pour d'autres, de prioriser d'autres tâches essentielles à l'entreprise (communications personnelles, 18 mars 2021). L'alimentation automatisée des animaux est une pratique utilisée par une proportion appréciable des EAE de la MRCAL (7 %) et surpasse légèrement les résultats pour la région des Laurentides (4 %).

Tableau 11. Utilisation des technologies informatiques et de robotisation par les EAE

	Antoine-Labelle	Région des Laurentides
Technologies	2016	2016
Ordinateurs/ordinateurs portatifs pour la gestion de l'exploitation	115 (48 %)	647 (48 %)
Téléphones intelligents/ordinateurs tablettes pour la gestion de l'exploitation	68 (28 %)	471 (35 %)
Autoguidage	2 (1 %)	53 (4 %)
Technologie GPS	17 (7 %)	141 (11 %)
Cartographie SIG (p. ex., cartes de sol)	13 (5 %)	72 (5 %)
Automatisation des serres	7 (3 %)	42 (3 %)
Traite robotisée	3 (1 %)	12 (1 %)
Contrôle automatisé de l'environnement dans les bâtiments pour animaux	10 (4 %)	57 (4 %)
Alimentation automatisée des animaux	17 (7 %)	57 (4 %)
Autres technologies	3 (1 %)	11 (1 %)
Nombre de fermes	242	1337

SOURCE : RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, STATISTIQUE CANADA, 2016.

#### 4.1.4. Main-d'œuvre

Selon Services Québec<sup>3</sup>, le nombre d'emplois dans le secteur agricole s'élève à 405, soit 3 % du total des emplois pour la MRCAL. Ce taux, qui inclut les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé à un moment quelconque entre janvier 2015 et mai 2016, est supérieur à ceux enregistrés dans la région des Laurentides (1 %) et dans l'ensemble du Québec (2 %).

En 2016, 70 entreprises dans le secteur agricole déclaraient des employés. De ce nombre, 22 sont des entreprises laitières et 14, des entreprises acéricoles. Ces deux types de production, en plus de la production de bovins de boucherie, constituent les productions contribuant le plus à la création d'emplois dans la région.

Selon les acteurs du milieu agricole ayant été impliqués dans l'élaboration du PDZA 2015 (Questionnaire PDZA, 2020), l'agriculture de la MRC se démarque essentiellement par son échelle familiale. En 2020, avec plus de 70 % de la main-d'œuvre dite « familiale » (Tableau 12), cette caractéristique régionale demeure d'actualité. Malgré tout, les données indiquent un début d'érosion de la main-d'œuvre familiale de 2010 à 2020, laquelle passe de 79 % à 71 % du total de la main-d'œuvre, ce qui demeure néanmoins plus élevé que le taux observé pour l'ensemble des Laurentides (64 %).

Selon la FUPAOL, l'essoufflement observé en agriculture est exacerbé par la pénurie de main-d'œuvre agricole généralisée à la grandeur du Québec, encouragé par l'attrait pour de nombreux

<sup>3</sup> Les données proviennent des SCIAN 111 et 112 ainsi que 1151 et 1152 (fermes et activités de soutien aux fermes) (Banque de données du Registre des entreprises, Statistique Canada, décembre 2016).

postes payants dans d'autres secteurs d'activité (mines, bois, construction). Dans certains cas, les producteurs agricoles ayant de la relève ne sont pas prêts à vendre, ce qui accentue le détournement de la relève, de façon temporaire ou permanente.

En raison de la rareté de la main-d'œuvre et des difficultés de recrutement, on observe depuis peu l'arrivée de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans les Hautes-Laurentides. Bien que les données consignées (Tableau 12) indiquent une main-d'œuvre majoritairement familiale, un total de sept EAE emploient de la main-d'œuvre qui provient de l'extérieur du Québec. En 2020, plus de 200 TET ont occupé des postes au sein d'entreprises maraîchères, acéricoles et laitières. Il est à noter que le niveau de satisfaction des exploitants à l'égard de cette main-d'œuvre est très élevé (Ferme Québec, 2018).

Avec la pandémie, la problématique liée à la disponibilité de la main-d'œuvre s'est exacerbée. Les contraintes associées aux entrées de TET au pays (en raison des restrictions de voyage et des quarantaines obligatoires) de même que l'effet démobilisant des prestations gouvernementales de soutien financier aux travailleurs ont rendu encore plus difficile une situation qui plaçait déjà de nombreuses entreprises face à d'énormes défis en matière de ressources humaines.



Tableau 12. Nombre d'EAE employant de la main-d'œuvre familiale ou non familiale

Activité principale	Main- d'œuvre familiale	Main-d'œuvre non familiale	
		du Québec	hors Québec
Bovins de boucherie	43	5	
Bovins laitiers et production laitière	32	14	1
Acériculture	33	26	2
Fourrages	21	4	
Ovins	13		
Cultures abritées	5	8	2
Céréales <sup>1</sup>	14	1	
Bois	8	1	
Chevaux	1		
Autres sources de revenus	2	2	
Autres fruits	6	1	
Autres légumes frais	8	3	1
Apiculture	2	1	1
Aquaculture en eau douce et en eau marine	1	1	
Caprins	0	0	
Horticulture ornementale	3	2	
Œufs	1	2	
Pommes de terre	2	0	
Porcs	1	0	
Poulets et dindons	2	1	
Autres légumes de transformation	0	1	
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	1		
<b>Total MRC d'Antoine-Labelle</b>	<b>199</b>	<b>73</b>	<b>7</b>
<b>Région des Laurentides</b>	<b>1 008</b>	<b>408</b>	<b>157</b>
<b>Province</b>	<b>24 641</b>	<b>8 293</b>	<b>1 346</b>

<sup>1</sup> CÉRÉALES, OLÉAGINEUX, LÉGUMINEUSES ET AUTRES GRAINS.

SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

Dans ce contexte, les exploitants agricoles ont dû rapidement s'adapter aux vagues successives lors de la pandémie. Ainsi, plusieurs entreprises ont dû revoir leur manière de faire en vue de développer une plus grande polyvalence de leurs ressources humaines et restructurer leur offre de services. Par exemple, face à la double problématique liée à l'embauche d'employés et à la fermeture temporaire obligatoire des salles à manger, la formule des boîtes-repas à emporter a permis à certains acériculteurs de tirer leur épingle du jeu. D'autres se sont dotés d'une boutique en ligne afin de maintenir la vente de leurs produits.

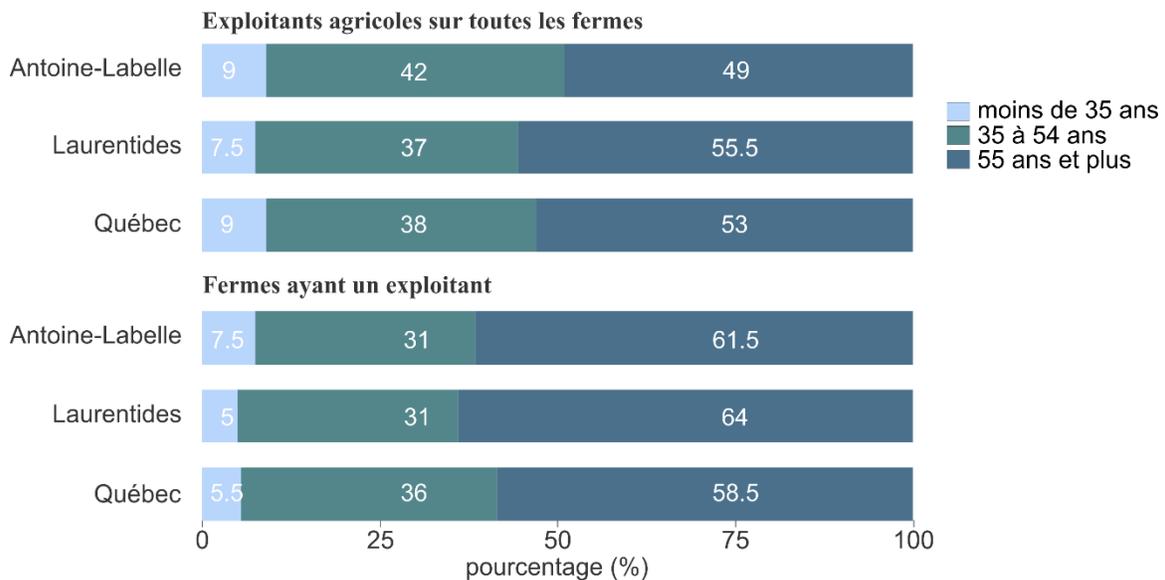
## 4.2. Exploitants et relève agricole

EXPLOITANTS ET RELÈVE AGRICOLE
<b>Constats PDZA 2015</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'exploitants agricoles : 355</li><li>• 100 exploitantes agricoles, les entrepreneures féminines représentent 29 % du nombre total</li><li>• Âge moyen des exploitants agricoles : 51,5 ans</li><li>• 44 % des exploitants travaillent à temps plein à la ferme (40 heures et plus)</li><li>• 40 fermes prévoient vendre d'ici 5 ans</li><li>• 33 % de la relève agricole établie est en production laitière</li><li>• 36 % des producteurs ont un diplôme d'études collégiales et 23 % ont un diplôme universitaire</li></ul>
<b>Situation révisée</b>
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'exploitants agricoles : 345 (Statistique Canada 2021)</li><li>• 110 exploitantes agricoles, soit une augmentation de 10 %</li><li>• Légère hausse de l'âge moyen des exploitants (53,4 ans) (Statistique Canada, 2021)</li><li>• Diminution de 5 % du nombre d'exploitants travaillant à temps plein à la ferme</li><li>• Diminution de 20 % du nombre de fermes qui prévoient vendre d'ici 5 ans, ayant passé de 40 à 32</li><li>• 40 % de la relève agricole établie œuvre en production laitière</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Arrivée du service L'ARTERRE</li></ul>

Selon Statistique Canada, il y a une perte de dix exploitants agricoles entre 2011 et 2021 pour la MRCAL. La présence des femmes se fait un peu plus nombreuse, ayant passé de 100 à 110 en 2021, et 20 d'entre elles sont l'unique propriétaire de leur entreprise comparativement à 15 en 2011.

L'âge moyen des exploitants dans la MRCAL est de 53,4 ans, selon les données de 2021, soit un an plus jeune que l'âge moyen des exploitants de la région des Laurentides et de l'ensemble du Québec. On retrouve 49 % d'exploitants agricoles âgés de 55 ans et plus, 42 %, entre 35 ans et 54 ans, et seulement 9 % des exploitants ont moins de 35 ans (Figure 5). Le vieillissement des exploitants agricoles se manifeste partout au Québec, et plus spécifiquement dans les fermes ayant un seul exploitant. Dans la MRCAL, on compte 61,5 % des agriculteurs âgés de 55 ans et plus, comparativement à 58,5 % pour l'ensemble du Québec (Figure 5). Ici, l'enjeu de la relève agricole prend toute son ampleur.

FIGURE 5. EXPLOITANTS AGRICOLES CLASSÉS PAR TRANCHES D'ÂGE DANS LA MRCAL, DANS L'ENSEMBLE DES LAURENTIDES ET DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (2021)



SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, 2021.

Le vieillissement de la population agricole est sans aucun doute exacerbé par le manque de relève, et ce phénomène est d'autant plus marqué chez les exploitants uniques, qui n'ont personne à qui transférer leurs responsabilités et léguer l'héritage de leur labeur. Cet enjeu, préoccupant à l'échelle provinciale, figurait déjà dans l'édition de 2015.

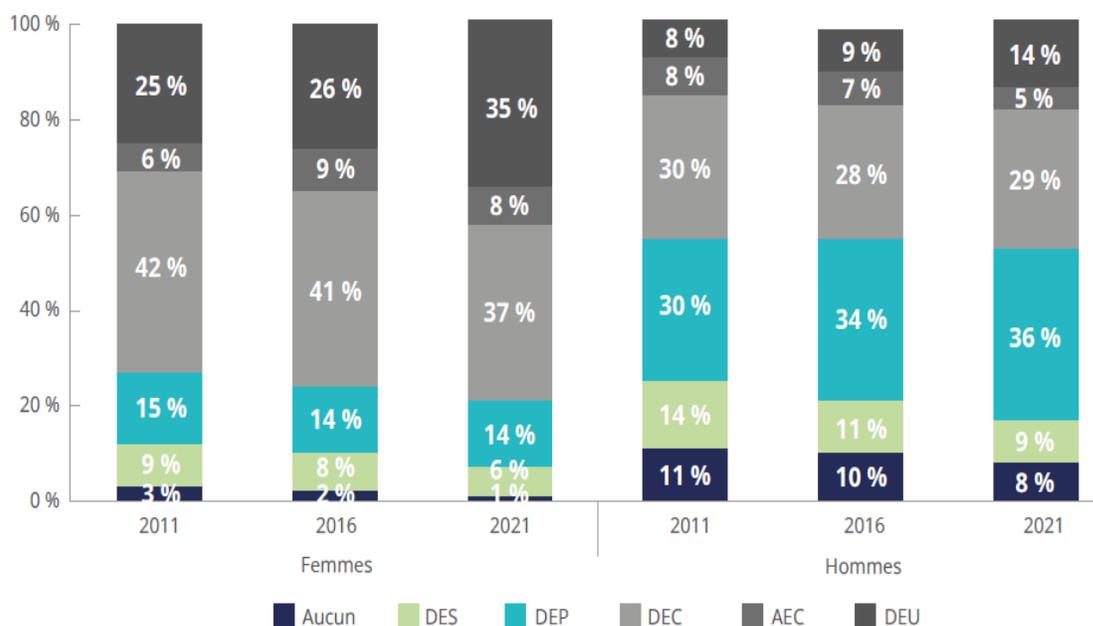
En ce qui a trait au nombre d'heures travaillées à la ferme, selon le Recensement de l'agriculture de Statistique Canada de 2021, 43 % des exploitants y consacrent 40 heures et plus, 23 % des exploitants y consacrent 20 à 40 heures et 33 %, moins de 20 heures. Ces résultats reflètent globalement les moyennes régionale et provinciale. Par ailleurs, 48 % des exploitants agricoles ont déclaré un travail rémunéré à l'extérieur de la ferme. Plus précisément, 19 % des exploitants consacrent 40 heures ou plus à des activités professionnelles à l'extérieur de la ferme, 20 % y consacrent 20 à 40 heures et 9 %, moins de 20 heures. Il s'agit d'une augmentation comparativement à la première édition du PDZA, alors que le total d'exploitants travaillant à l'extérieur comptait pour 35 %. Pour l'ensemble des Laurentides, c'est 46 % des exploitants qui déclarent un travail rémunéré à l'extérieur de la ferme, soit le même pourcentage que pour la province du Québec. Ce portrait peut témoigner d'une problématique de rentabilité agricole marquée dans la MRCAL, mais également rencontrée à l'échelle nationale.

## Formation

Dans le premier PDZA, un sondage avait été adressé aux producteurs agricoles concernant leur formation agricole : 23 % des répondants détenaient un diplôme universitaire, 36 %, un diplôme collégial (DEC) et 34 %, un diplôme professionnel.

Selon les données du Portrait de la relève agricole au Québec (Figure 6), pour l'ensemble du Québec en 2021, le nombre de diplômés est à la hausse. Les membres de la relève agricole ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires (y compris le diplôme d'études professionnelles) sont passés de 82 % en 2016 à 86 % en 2021. De plus, pour l'ensemble de la relève, la proportion de diplômées et de diplômés universitaires (DEU) a particulièrement augmenté, passant de 14 % en 2016 à 20 % en 2021.

Figure 6. Proportion de la relève agricole établie selon le diplôme le plus élevé et le sexe en 2011, en 2016 et en 2021



SOURCE : MAPAQ, RECENSEMENT DE LA RELÈVE AGRICOLE ÉTABLIE, 2011, 2016 ET 2021.

### 4.2.1. Relève agricole

Lors de l'élaboration du premier PDZA, l'enjeu de la relève agricole dans la MRC d'Antoine-Labelle a été mis en lumière. Près de 50 % des exploitations prévoyant vendre à l'intérieur de cinq ans n'avaient pas de relève prévue, comparativement à 36 % des fermes à l'échelle provinciale.

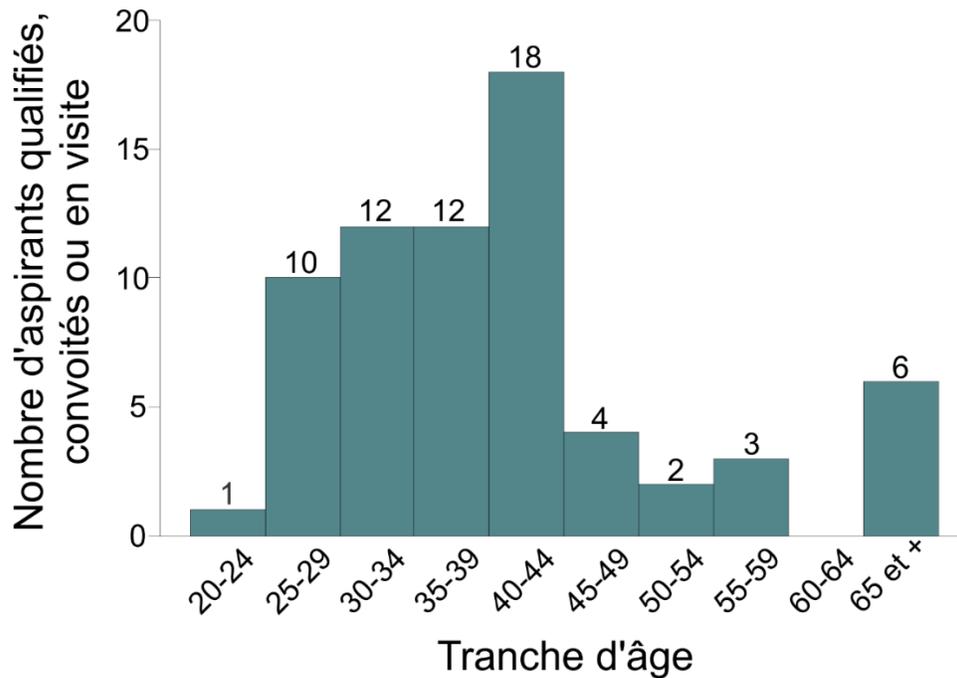
Cet enjeu est devenu une priorité pour la MRCAL. À l'automne 2017, celle-ci adhère au service provincial L'ARTERRE et nomme un agent de maillage responsable de sa mise œuvre. Mis sur pied pour pallier la problématique du manque de relève agricole, et né de la fusion entre les projets *Banques de terres*, initié par la MRC Brome-Missisquoi, et *Banque de fermes*, créé par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA), L'ARTERRE cherche à aller à la rencontre des producteurs sans relève et à trouver des solutions.

Trois rencontres d'information ont permis de faire la promotion du service et de présenter la personne responsable du territoire de la MRC. Le service L'ARTERRE consiste plus précisément à accompagner et jumeler les producteurs qui n'ont pas de relève agricole avec des aspirants-agriculteurs, ces derniers n'étant pas issus, pour la plupart, du milieu agricole. Le service L'ARTERRE vise donc à leur faciliter l'accès au monde agricole. Depuis le déploiement du service dans la MRCAL, plus d'une quarantaine de propriétaires agricoles et fonciers et une vingtaine d'aspirants-agriculteurs se sont inscrits. Deux jumelages ont été officialisés et des négociations sont en cours parmi les candidats. Le service est disponible dans 85 MRC et, en moyenne, l'offre de candidatures (de cédants et d'aspirants) par MRC est similaire à celle de la MRCAL. Néanmoins, malgré plusieurs offres de location sur le territoire, il y a peu ou pas de demandes pour ce type d'entente.

Étant donné l'intérêt croissant des aspirants-agriculteurs pour les Laurentides, les MRC de cette région se sont mobilisées pour permettre l'embauche d'une agente régionale. La présence de cette personne-ressource permet dorénavant d'accueillir et d'accompagner tous les aspirants-agriculteurs qui souhaitent démarrer un projet agricole dans les Laurentides et de collaborer avec les agents de maillage du territoire pour optimiser les jumelages potentiels.

Le profil d'âge des candidats aspirants qualifiés, convoités ou en visite présente une distribution très étendue et un peu atypique, la tranche d'âge des quarante ans et plus étant la plus représentée (Figure 7).

Figure 7. Intervalle des âges des candidats aspirants (statut qualifié, convoité ou en visite)



SOURCE : CRAAQ, 2022. COMPILATION DES DOSSIERS L'ARTERRE.

Tel que mentionné précédemment, le besoin de relève agricole reste un enjeu d'actualité puisque 41 % des EAE prévoyant vendre d'ici cinq ans demeurent sans relève prévue (Tableau 13), comparativement à 48 % en 2010. Pour sa part, la région des Laurentides compte 33 % d'EAE sans relève prévue.

Tableau 13. Relève prévue selon l'activité principale dans la MRCAL en 2020

Activité principale	Nombre d'EAE	Nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans	Relève prévue	Sans relève prévue
Bovins laitiers	35	7	6	1
Bovins de boucherie	45	7	4	3
Ovins	13			
Acériculture	37	6	3	3
Bois	9	2	1	1
Fourrages	22	1		1
Céréales <sup>1</sup>	15	6	3	3
Cultures abritées	9	2	1	1
Poulets et dindons	2	1	1	
Autres productions	33	6	2	4
MRC Antoine-Labelle	220	32	19	13
Région des Laurentides	1 158	146	98	48

<sup>1</sup> CÉRÉALES, OLÉAGINEUX, LÉGUMINEUSES ET AUTRES GRAINS.

SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

Le syndicat de la relève agricole Laurentides-Outaouais (SRALO) joue un rôle essentiel afin d'assurer la défense et la représentation des jeunes agriculteurs de cette région. Le SRALO rassemble les jeunes producteurs en leur offrant plusieurs avantages tels que des prix préférentiels pour les services comptables, des formations spécialisées, des visites d'entreprises agricoles et d'autres activités de réseautage. Le SRALO se préoccupe des enjeux de la jeune relève et fait pression sur les instances gouvernementales pour faire avancer certains dossiers prioritaires.

### 4.3. Types de production

TYPES DE PRODUCTION
<b>Constats PDZA 2015</b>
<p><b>Production animale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Forte présence de la production bovine avec 67 EAE spécialisées et de la production laitière avec 42 EAE, caractérisée par une contribution considérable aux revenus bruts totaux (ci-après RBT) des productions agricoles de 5,6 M\$ et de 11 M\$ respectivement</li><li>• Importante contribution de l'ensemble des productions animales (70 %) aux RBT, dont 44 % proviennent de la production laitière à elle seule</li><li>• Faible présence de la production avicole (2 %) malgré une forte contribution aux RBT de 6 M\$</li><li>• Depuis 2013, il n'y a plus d'entreprises spécialisées en élevage porcin en activité</li><li>• Entre 2000-2010 : diminution du nombre de fermes en production animale et d'unités animales</li></ul> <p><b>Production végétale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Faible présence des cultures abritées (9 EAE) malgré une forte contribution aux RBT de 5,95 M\$</li><li>• Présence de productions de céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (huit EAE), cultivés sur 2 048 hectares</li><li>• Plus de 3 500 hectares en pâturages naturels et cultivés</li><li>• Présence de 28 EAE en acériculture, dont la contribution aux RBT totalise 3,1 M\$</li><li>• Diversification des productions agricoles (fleurs, ail, miel, camerises, etc.)</li></ul>
<b>Situation révisée</b>
<p><b>Ce qui a changé</b></p> <p><b>Production animale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 45 EAE spécialisées en production bovine, soit une baisse de 33 %, avec une contribution aux RBT de 4,9 M\$</li><li>• 29 EAE (PLQ, 2023) en production laitière, soit une diminution de 21 %, avec une contribution aux RBT de 12,4 M\$</li><li>• Entre 2007-2020 : hausse de 24 % des quotas laitiers, ayant passé de 1 381 kg MG/j à 1 707 kg MG/j</li><li>• La contribution des productions animales (56 %) aux RBT est en baisse, mais demeure supérieure à celle des productions végétales (44 %)</li><li>• La présence de la production avicole (2 %) s'est maintenue, mais sa contribution aux RBT a diminué, avec 3,9 M\$</li></ul> <p><b>Production végétale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La présence des cultures abritées (4 %) s'est maintenue, mais leur contribution aux RBT a augmenté, avec 9 M\$</li><li>• 37 EAE en acériculture, soit une hausse de 54 %, avec une contribution aux RBT de 4,8 M\$</li></ul>

### Nouveaux éléments identifiés

- Potentiel acéricole théorique découlant du projet de la MRC :
  - superficie totale ayant un potentiel acéricole = 123 141 hectares
  - moyenne pondérée du nombre d'entailles par hectare = 227 entailles/ha
  - superficie actuellement occupée par des érablières = 2 050 hectares
- Apparition d'entreprises émergentes de petite taille dans les secteurs de la production maraîchère (légumes et petits fruits) et des PFNL

Sur le territoire des Hautes-Laurentides, les activités agricoles se concentrent dans les vallées des rivières du Lièvre, Kiamika et Rouge. En grande partie boisées, les superficies cultivées bordent souvent les plans d'eau. Lorsque l'on parcourt le territoire, on peut apercevoir une grande diversité de productions qui composent une mosaïque dans laquelle se juxtaposent des fermes de tailles diverses, des pâturages, des champs cultivés, des érablières, etc.

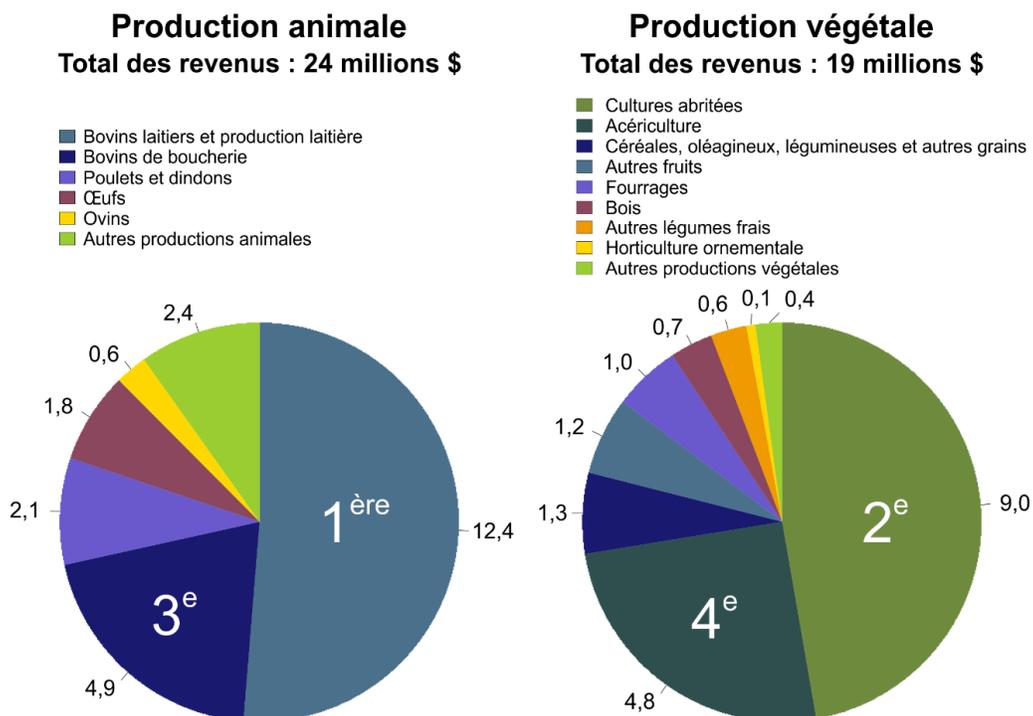
### Faits saillants des revenus générés par les activités agricoles

- La production laitière demeure la plus grande contributrice aux revenus bruts totaux (RBT) avec un total de 12,4 M\$, ce qui représente environ 28,5 % des RBT générés par les activités agricoles dans la MRCAL (Figure 8). Cependant, le nombre de fermes laitières est en régression constante depuis 2000, alors que la MRCAL a perdu 55 % de ses entreprises dans ce secteur de production à ce jour (Syndicat des producteurs de lait de l'Outaouais-Laurentides, 2023). En dépit de cette baisse, les quotas laitiers détenus ont connu un taux de croissance de 20 % depuis 2007. En termes d'unités animales, le cheptel se concentre dans les municipalités de Ferme-Neuve, de Mont-Laurier, de Sainte-Anne-du-Lac et de Kiamika.
- Les cultures abritées arrivent en second avec 9 M\$, soit 21 % des RBT générés. Dans ce secteur, les revenus sont à la hausse, ayant passé de 5,95 M\$ à 9 M\$, soit une augmentation de 51 % bien que le nombre d'entreprises n'ait pas changé. Les principaux serriculteurs investissent dans des équipements de haute technologie afin de demeurer compétitifs et d'améliorer la qualité de leurs produits. Ce secteur est en forte croissance, en plus d'être nouvellement appuyé par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa *Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025 – Pour une plus grande autonomie alimentaire*.
- La production bovine vient en 3<sup>e</sup> position avec des RBT de 4,9 M\$. Elle demeure très présente sur le territoire et joue un rôle déterminant dans l'occupation du territoire malgré la diminution du cheptel et du nombre de fermes. En effet, la région s'inscrit à l'agriculture extensive, et des pratiques comme le pâturage en rotation s'inscrivent comme des solutions axées sur la protection des sols qui permettent de maintenir et d'accroître leur quantité de matière organique, de stocker du carbone et d'améliorer la résilience des écosystèmes agricoles face aux changements climatiques. Également, un DEP en production animale pourrait voir le jour à Mont-Laurier en 2024, puisqu'un sondage a dénombré 70 intéressés et près d'une dizaine de fermes partenaires.
- L'acériculture occupe, pour sa part, la 4<sup>e</sup> position avec des revenus de 4,8 M\$. Dans cette production, on voit grimper le nombre d'acériculteurs et de fermes spécialisées ainsi que les

revenus générés. Ce domaine étant sous gestion de l'offre, les producteurs sont tributaires des contingents acéricoles octroyés par les PPAQ, ce qui peut contraindre les projets d'implantation ou d'expansion. Ce secteur est néanmoins appelé à poursuivre sa croissance dans les prochaines années.

- En 2010, près de la moitié des revenus régionaux associés à l'élevage ovin provenaient de la MRCAL. Le portrait demeure semblable dix ans plus tard alors que 44 % des revenus régionaux ont été générés dans la MRC, malgré une baisse de 10 % des unités animales ovines.
- En ce qui concerne la production avicole, les revenus ont diminué de 33 %, ayant passé de 6 M\$ à 3,9 M\$ de 2010 à 2020. Pendant la même période, la région a subi une perte importante du cheptel, avec une baisse de 56 %, en raison du déménagement progressif du quota de l'entreprise de poules pondeuses située à Lac-des-Écorces, où se concentrait 74 % du cheptel régional de volaille en 2010. Cette entreprise a fermé définitivement ses portes en 2023.

Figure 8. Revenus générés par secteur d'activité en productions animale et végétale en millions de dollars dans la MRCAL



SOURCE DES DONNÉES : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

### 4.3.1. Productions animales

#### Portrait général des cheptels

Dans la première édition du PDZA, le cheptel de la MRCAL, toutes productions confondues, représentait 20 % du cheptel total des Laurentides. Il correspond en 2020 à 18 % de ce même cheptel total. Depuis les dix dernières années, on observe une décroissance continue du nombre d'unités animales pour l'ensemble de ces productions, excepté dans la catégorie *autres productions animales* (Tableau 14). En effet, on observe globalement une perte de 20 % des unités animales (U.A.) pour la MRCAL, comparativement à 13 % pour la région des Laurentides. La décroissance la plus sévère (95 %) est associée à la production porcine, alors qu'on ne compte presque plus d'unités animales dans ce secteur sur le territoire de la MRCAL. Dans le même sens, le nombre de fermes déclarant des activités en production animale est en régression pour chacun des types de production. La diminution (en %) la plus marquée du nombre de fermes a été observée en élevage équin (91 %), puis en production porcine (38 %) et en production de bovins de boucherie (23 %).

Le cheptel de bovins de boucherie demeure néanmoins le plus important en nombre d'unités animales sur le territoire de la MRCAL en 2020 et compte toujours pour 34 % du cheptel total de la région des Laurentides (13 299 U.A.). Le cheptel de bovins laitiers, lui aussi en régression, occupe le deuxième rang dans la MRCAL en termes d'unités animales et représente 15 % du cheptel total de la région des Laurentides (16 890 U.A.) dans ce secteur. Il est également pertinent de noter que la MRCAL comptait en 2010 et compte toujours en 2020, le plus important cheptel ovin de la région des Laurentides, alors que plus de la moitié (59 %, soit 474 U.A.) de celui-ci se trouve sur le territoire des Hautes-Laurentides.



Tableau 14. Évolution des principales productions animales dans la MRCAL entre 2010 et 2020 en termes d'unités animales et de fermes déclarantes

Types de production	2010		2020		Taux de variation 2010-2020	
	U.A.	Fermes décl. <sup>1</sup>	U.A.	Fermes décl. <sup>1</sup>	U.A.	Nombre de fermes déclarantes
Bovins de boucherie <sup>2</sup>	5 072	81	4 531	62	-11 %	-23 %
Production laitière	2 925	43	2 567	36	-12 %	-16 %
Production ovine	524	19	474	16	-10 %	-16 %
Volaille	1 189	13	521	11	-56 %	-15 %
Porcs	451	8	22	5	-95 %	-38 %
Chevaux	324	11	185	1	-43 %	-91 %
Autres productions animales	110	13	131	7	19 %	-46 %
<b>MRC Antoine-Labelle</b>	<b>10595</b>	<b>188</b>	<b>8 430</b>	<b>138</b>	<b>-20 %</b>	<b>-27 %</b>
Région des Laurentides	53074	618	45971	464	-13 %	-25 %

<sup>1</sup> ENTREPRISES DÉCLARANT DES REVENUS DE CETTE PRODUCTION (PAR OPPOSITION À UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE).

<sup>2</sup> LES DONNÉES COMPRENNENT LE VEAU LOURD.

SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

## Production bovine

Au moment de la rédaction de la première édition du PDZA, la production de bovins de boucherie était la plus importante en termes de nombre de fermes, d'unités animales et de superficies exploitées. Depuis les dix dernières années, ce secteur de production semble connaître un certain essoufflement, avec une baisse marquée dans les trois catégories énumérées (MAPAQ, 2020). Néanmoins, la production bovine demeure à ce jour la plus importante dans chacune de ces catégories et, par le fait même, joue un rôle structurant en contribuant à l'occupation du territoire. Avec 45 EAE et 4 531 unités animales, la production bovine occupe 13 169 hectares et génère 4,9 M\$ de revenus. Les hectares de terre agricole ainsi valorisés sont souvent moins propices aux autres cultures. En comparaison, il y a 28 706 hectares de superficie exploitée en production bovine dans l'ensemble de la région des Laurentides. Ainsi, 46 % de cette superficie se trouve sur le territoire de la MRCAL.

Chiffres marquants de la production bovine en 2020 :

- Diminution de 33 % du nombre d'EAE depuis 2010, ayant passé de 67 à 45 fermes spécialisées, ce qui représente néanmoins 20 % des fermes de la MRC et 42 % des fermes dans ce secteur de production sur le territoire des Laurentides.

- Régression du nombre d'unités animales de 11 %, ayant passé de 5072 à 4531, ce qui compte toutefois pour 34 % du cheptel total de ce secteur de production dans la région des Laurentides (contre 32 % en 2010).
- Revenu total généré de 4,9 M\$, soit 11 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 18 % des revenus issus de ce secteur de production dans la région des Laurentides.
- Entre 2010 et 2020, baisse du revenu total des entreprises déclarantes de 13 %, mais ce secteur demeurant au troisième rang en importance économique dans la MRCAL toutes productions confondues.
- 27 % des fermes spécialisées en production de bovins de boucherie génèrent un revenu brut supérieur à 150000 \$ par année, comparativement à 12 % pour les Laurentides.

La production bovine est maintenant présente dans douze municipalités, comparativement à l'ensemble des municipalités en 2010. Elle se concentre dans les municipalités de Ferme-Neuve (27 EAE déclarantes), de Mont-Laurier (24 EAE déclarantes), de Sainte-Anne-du-Lac (huit EAE déclarantes) et de Rivière-Rouge (six EAE déclarantes). Les producteurs élèvent majoritairement de la vache de boucherie et du veau d'embouche, mais le seul segment de production affichant une hausse marquée depuis 2010 est celui des bovins de semi-finition (Tableau 15).

Tableau 15. Évolution des segments (par nombre de têtes) de la production animale dans la MRC d'Antoine-Labelle (2010-2020)

	2010	2020	Δ 2010-2020
Nb d'EAE déclarantes	81	74	-9 %
Vaches de boucherie	3 553	3 173	-11 %
Veaux d'embouche	2 026	1 919	-5 %
Bovins de semi-finition	578	1 039	80 %
Bouvillons d'abattage	209	210	0,5 %
Veaux lourds	98	70	-29 %
Revenus bruts totaux	5 620 000 \$	4 898 863 \$	-13 %

Δ = TAUX DE VARIATION EN POURCENTAGE

SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

## Production laitière

En 2010, la taille moyenne des fermes laitières de la MRCAL demeurait inférieure à la moyenne des Laurentides et du Québec avec un quota moyen de 35,5 kg MG/jour contre 46,6 et 47,7 kg MG/jour respectivement. Très peu de ces entreprises avaient un revenu supérieur à 500000 \$. En 2020, malgré l'augmentation de la taille moyenne des fermes laitières de la MRCAL, celles-ci demeurent toujours de taille inférieure à la moyenne de la région des Laurentides et du Québec, avec 53,4 kg MG/jour comparativement à 90,3 et 81,5 kg MG/jour (Tableau 16). La moyenne du troupeau est de 57,4 unités animales pour la MRCAL et de 76,5 pour la région des Laurentides.

Tableau 16. Portrait de la ferme laitière moyenne dans la MRCAL, dans l'ensemble des Laurentides et dans la province du Québec en 2020

	MRCAL	Laurentides	Québec
Revenu brut annuel moyen <sup>1</sup>	343 642 \$	531 274 \$	491 800 \$
Quota moyen (kg MG/jour) <sup>2</sup>	53,4	90,3	81,5
Cheptel moyen (vaches laitières) <sup>3</sup>	57,4	76,5	76,5

<sup>1</sup> SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

<sup>2</sup> SOURCE : SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAIT OUTAOUAIS-LAURENTIDES.

<sup>3</sup> SOURCE : LACTANET, 2021.

De 2010 à 2020, le nombre de fermes dans la MRCAL est passé de 43 à 35 (MAPAQ, 2020). En 2023, selon le Syndicat des producteurs de lait O-L, ce nombre a chuté à 29 fermes pour un quota totalisant 1 645 kg de MG/jour. Parmi ces producteurs, plusieurs envisagent de poursuivre en grandes cultures et d'autres de prendre leur retraite sans passation à une relève. Certains n'ont pas de relève et souhaitent garder leur terre, d'autres perçoivent trop d'instabilité dans la gestion de l'offre pour envisager un transfert à la relève, sans compter les investissements massifs nécessaires pour les mises à niveau et le maintien de la compétitivité. Les données du tableau 17 présentent l'évolution des quotas, qui, jusqu'à tout récemment, augmentaient malgré la baisse du nombre de fermes.

Tableau 17. Évolution des quotas laitiers dans la MRCAL entre 2007 et 2020

Données	2007	2012	2017	2020	2023	Δ 2007-2023
Nb de fermes	39	40	35	33	29	-26 %
Quotas (kg de MG/jour)	1 381	1 481	1 855	1 707	1 649 <sup>1</sup>	19 %
Équivalent L de lait/année*	13 998 764	15 013 363	18 802 772	17 309 033	ND	24 % <sup>2</sup>

\*POUR UN TAUX DE GRAS STANDARD DE 3,6 %

<sup>1</sup> ENTRE 2020 ET 2023, LE QUOTA AFFICHE UNE LÉGÈRE RÉGRESSION DE 4 %.

<sup>2</sup> VARIATION EN POURCENTAGE DE 2007 À 2020.

SOURCE : SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAIT OUTAOUAIS-LAURENTIDES.

Pourtant, les revenus totaux générés par l'industrie ont atteint 12,4 M\$ en 2020, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2010. Selon la FUPAOL, un certain nombre de facteurs peuvent contribuer à expliquer la hausse du revenu malgré la diminution du nombre de fermes ainsi que du cheptel entre 2007 et 2020. Il faut rappeler que les exigences du marché et des consommateurs exercent une pression constante sur les producteurs agricoles. Ces derniers doivent maintenir de hauts standards de qualité et de performance pour garder leur place sur les marchés québécois, et, par conséquent, les entreprises moins performantes sont vouées à disparaître. Dans Antoine-Labelle, les producteurs laitiers cherchent à améliorer leur efficacité et à diminuer leurs coûts de production tout en maintenant les standards de qualité, et ce, sans négliger leur qualité de vie à la ferme. Dans ce contexte, plusieurs fermes ont optimisé leurs équipements et stratégies de production de manière à améliorer la production laitière sans pour autant augmenter leur cheptel. Ainsi, en 2020, les vaches produisent en moyenne 41 % plus de lait par année qu'en 2007, soit une moyenne de 6 742,9 L/an par vache. L'arrivée et la popularisation de

la robotisation ainsi que de la 3<sup>e</sup> traite comptent parmi les moyens qui ont permis cette hausse. En réussissant à produire plus de lait avec un même nombre de vaches, ces fermes ont réussi à « grossir de l'intérieur », ce qui a justifié certains épisodes d'augmentation des quotas dans la région sans nécessairement que les fermes aient agrandi leurs infrastructures. Enfin, une analyse plus exhaustive devrait tenir compte de la conjonction de plusieurs facteurs tels que l'augmentation du prix payé pour la matière grasse, la sélection naturelle des entreprises (augmentation de certains quotas et fermeture d'un certain nombre de fermes), la concentration des moyens de production, etc.

Chiffres marquants de la production laitière en 2020 :

- 35 fermes spécialisées, soit 16 % des fermes de la MRC et 22 % des fermes dans ce secteur de production sur le territoire des Laurentides
- Baisse de 19 % du nombre de fermes depuis 10 ans
- Diminution du nombre d'unités animales, ayant passé de 2925 à 2567, ce qui représente 15 % des unités animales de ce secteur dans la région des Laurentides
- Revenu total généré de 12,4 M\$, soit 28 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 14 % des revenus issus de ce secteur de production dans la région des Laurentides
- Entre 2010 et 2020, hausse de 13 % des revenus générés
- Production occupant le 1<sup>er</sup> rang en importance économique dans la MRCAL (toutes productions confondues)
- 23 % des entreprises spécialisées en production laitière génèrent un revenu brut supérieur à 500000 \$ par année, comparativement à 36 % pour les Laurentides
- Revenu moyen par hectare cultivé estimé à 2 368 \$/ha (hausse de 0,5 %)

## Production ovine

De 2010 à 2020, le cheptel ovin de la MRCAL est demeuré le plus important sur le territoire des Laurentides, alors qu'il représente aujourd'hui 59 % du cheptel total de ce secteur de production bien que la taille des fermes soit restée relativement modeste. Malgré une forte progression du nombre de fermes et du cheptel de 2000 à 2010, ce secteur de production affiche une régression de 16 % du nombre de fermes déclarantes (19 à 16) et de 10 % du nombre d'unités animales (524 à 474) depuis 2010. Encore ici, il est à souligner l'importance de cette production en ce qui concerne l'occupation du territoire et la construction des paysages agricoles.

Chiffres marquants de la production ovine en 2020 :

- 13 fermes spécialisées, soit 6 % des fermes de la MRC et 68 % des fermes de ce secteur de production dans la région des Laurentides
- Baisse de 16 % du nombre de fermes déclarantes et de 10 % du nombre d'unités animales depuis 10 ans, comparativement à des diminutions de 37 % et 17 % pour la région des Laurentides
- Diminution du nombre d'unités animales, ayant passé de 524 à 474, ce qui représente 59 % des unités animales de ce secteur dans la région des Laurentides
- Revenu total généré de 633000 \$, soit 1,5 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 44 % des revenus issus de ce secteur dans la région des Laurentides
- Entre 2010 et 2020, augmentation des revenus générés inférieure à 1 %

- Revenu moyen légèrement inférieur à 40000 \$ (Tableau 18)
- Revenu moyen par hectare cultivé estimé à 1 284 \$/ha (hausse de 2 %)

Tableau 18. Revenu moyen par ferme ovine dans la MRCAL en 2020

	MRCAL	Laurentides	Québec
Nombre de fermes déclarantes <sup>1</sup>	16	32	750
Revenu moyen par EAE <sup>1</sup>	39557 \$	44825 \$	80250 \$
Cheptel moyen (nbr de brebis) <sup>2</sup>	200	137	366

<sup>1</sup> SOURCE : MAPAQ – FICHES D'ENREGISTREMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES, 2020.

<sup>2</sup> SOURCE : FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, 2020. LES DONNÉES SUR LE CHEPTEL MOYEN REPRÉSENTENT UNIQUEMENT LA CLIENTÈLE INSCRITE À L'ASRA ET NON PAS LE CHEPTEL RÉEL MOYEN.

## Production avicole

Lors de la rédaction de la première édition du PDZA, la MRCAL possédait le 2<sup>e</sup> plus grand cheptel de volailles des Laurentides dans ses 13 fermes déclarantes (dont 4 spécialisées), avec près de 20 % du cheptel total de ce secteur de production sur le territoire des Laurentides. La plus grande partie du cheptel (74 %) était concentrée à Lac-des-Écorces.

En 2020, cinq fermes se spécialisent en production avicole (poulets et dindons, œufs et autres volailles) et le plus grand cheptel se situe à Kiamika.

Chiffres marquants de la production avicole en 2020 :

- Cinq fermes spécialisées, soit 2 % des fermes de la MRC et 14 % des fermes de ce secteur de production sur le territoire des Laurentides
- 14 fermes déclarant des revenus de cette production
- Revenu total généré de 4 M\$, soit 9,2 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 15 % des revenus issus de ce secteur dans la région des Laurentides
- Entre 2010 et 2020, régression de 33 % des revenus, corollaire de la diminution du cheptel
- Diminution de 56 % des unités animales, ayant passé de 1189 à 521, ce qui représente maintenant 8 % du cheptel total des Laurentides
- Revenu moyen par hectare cultivé estimé à 10 693 \$/ha, ce qui correspond à une diminution de 75 % depuis 2010 (laquelle peut cependant s'expliquer par l'achat de terres, qui a fait augmenter de 172 % le nombre d'ha cultivés, ayant passé de 138 à 375 ha)

## Production porcine

En 2010, il y avait encore huit entreprises porcines sur le territoire, dont deux spécialisées, auxquelles étaient rattachées 451 unités animales et générant des revenus de 870000 \$, soit 2 % des revenus agricoles de la MRC.

En 2020, une seule entreprise spécialisée en production porcine est enregistrée au MAPAQ et cinq EAE déclarent des revenus complémentaires de cet élevage. Le nombre d'unités animales est très modeste, soit 0,3 % du cheptel total pour le territoire d'Antoine-Labelle et témoigne d'une production marginale.

Chiffres marquants de la production porcine en 2020 :

- Une ferme spécialisée élevant des porcs en liberté de race Berkshire, laquelle effectue sa mise en marché majoritairement au niveau local (charcuteries et restaurants)
- Cinq fermes déclarant des revenus de cette production
- Diminution de 95 % des unités animales, ayant passé de 451 à 22, ce qui représente maintenant 0,4 % du cheptel total des Laurentides dans ce secteur de production

## Production équine

En 2010, la région comptait un total de onze EAE dont sept fermes spécialisées en production équine, réparties sur tout le territoire. Les revenus bruts totaux générés par cette production atteignaient 80 000 \$, soit moins de 1 % des revenus générés dans ce secteur sur le territoire des Laurentides. Une diminution de 43 % du cheptel a été observée entre 2010 et 2020, ayant passé de 424 à 185 unités animales. Selon les intervenants du secteur, l'élevage de chevaux représenterait un marché intéressant et lucratif pour les producteurs de foin sec.

Éléments marquants de la production équine en 2020 :

- Implantation d'un centre équestre (2019) offrant des cours d'équitation et un camp de jour
- Implantation d'un centre équestre (2023) offrant des randonnées à cheval

## Autres productions animales

Auparavant, on retrouvait 13 EAE, dont neuf EAE spécialisées, associées aux productions suivantes : autres volailles, apiculture, aquaculture, caprins, cerfs, etc. Au total, les revenus générés par ces entreprises s'élevaient à 840 000 \$.

En 2020, la catégorie *autres productions animales* n'a pas assez d'EAE pour détailler les données statistiques sans en compromettre leur confidentialité. Cependant, le nombre d'unités animales est en hausse de 20 % depuis 2010, ayant passé de 110 à 131. Les revenus totalisent 2,2 M\$, soit 5 % des revenus agricoles totaux de la MRC, ce qui représente une augmentation des revenus de 170 % pour cette catégorie de production.

En apiculture, deux EAE rayonnent à l'international avec leurs produits et constituent des figures de proue de notre agriculture.

Deux piscicultures privées produisent essentiellement du doré jaune et de la truite mouchetée.

Selon les données du MAPAQ, il ne resterait aucun élevage caprin de type commercial enregistré sur le territoire de la MRCAL. Cependant, selon des intervenants du milieu, on note la présence de petits élevages.

### 4.3.2. Productions végétales

De 2010 à 2020, l'évolution du nombre de EAE en production végétale affiche une hausse de 35 %, ayant passé de 77 à 103 EAE (Tableau 19). Si l'on inclut l'ensemble des entreprises déclarantes, cette hausse atteint 45 % et provient principalement des cultures maraîchères et de l'acériculture. Parmi les faits saillants, on note la superficie exploitée pour les fraises des champs, qui s'élève à 38 hectares en 2020, soit une augmentation de 183 %. Des vergers de petite taille ont également vu le jour, occupant maintenant près de cinq hectares. Puis, la production de légumes pour le marché frais s'est accrue, avec une augmentation de plus de 40 % depuis 2010. Pour sa part, l'acériculture est passée de 28 à 37 EAE et le nombre d'entailles en production a grimpé de 40 % depuis 2010. De même, entre 2010 et 2020, le nombre d'EAE en production de céréales, oléagineux, légumineuses et autres (ci-après production céréalière) est passé de 8 à 15, dont 13 sont en production biologique, ce qui signifie une augmentation de 88 % pour cette production.

Les caractéristiques géophysiques de la zone agricole d'Antoine-Labelle peuvent favoriser l'implantation de plusieurs types de productions végétales telles que les cultures fourragères, maraîchères et fruitières. De plus, le potentiel acéricole s'avère fort prometteur et plusieurs actions ont été déployées au sein de la MRCAL, des organismes de développement économique et du PDZA afin de faciliter le démarrage et l'agrandissement des entreprises acéricoles.

Tableau 19. Évolution du nombre d'EAE en production végétale

Nombre d'EAE en production végétale		
	2010	2020
Notre-Dame-du-Laus	1	2
Notre-Dame-de-Pontmain		1
Lac-du-Cerf	2	3
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	5	5
Kiamika	8	11
Nomingue	4	7
Rivière-Rouge	6	9
La Macaza		2
L'Ascension	3	5
Lac Saguay		1
Chute-Saint-Philippe	2	2
Lac-des-Écorces	2	3
Mont-Laurier	21	32
Ferme-Neuve	9	11
Lac-Saint-Paul	3	1
Mont-Saint-Michel	5	6
Sainte-Anne-du-Lac	3	2
<b>MRC Antoine-Labelle</b>	<b>77</b>	<b>103</b>
Région des Laurentides	701	741
Province	12 844	14 747

SOURCE : MAPAQ, FICHES D'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, 2020.

## Fourrages et pâturages

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, les cultures fourragères se positionnent au troisième rang des cultures les plus rentables au pays. En plus de son importance pour la production animale, la culture fourragère joue un rôle appréciable pour la protection de l'environnement. En effet, la plante, par ses racines, permet la réduction de l'érosion des sols et améliore la qualité des sols et de la matière organique. Aussi, par ses feuilles, elle absorbe le dioxyde de carbone durant la croissance et aide à fixer l'azote dans le sol (ACC, 2020).

Au moment de la rédaction de la première édition, les cultures fourragères et les pâturages étaient les plus importants dans la MRCAL en termes de superficies cultivées, totalisant 13 270 hectares. Ce total a diminué de 6 % en 2020. La superficie totale en fourrages correspondait quant à elle à 47 % des superficies exploitées dans ce secteur de production sur le territoire des Laurentides. En 2020, ce taux a diminué à 35 %. On retrouve ces superficies majoritairement à Mont-Laurier, Ferme-Neuve et Kiamika. Le nombre de fermes a, quant à lui, connu une hausse, ayant passé de 40 EAE déclarantes en 2010, à 67 EAE en 2020. Pendant la même période, bien que les revenus bruts totaux aient bondi de 76 %, ayant passé de 590 000 \$, en 2010, à 1 M\$, en 2020, les revenus moyens liés à cette activité sont demeurés très faibles et ont plafonné à 10 350 \$. Pour la plupart des EAE de la région, il s'agit d'ailleurs d'une production complémentaire.

Chiffres marquants de la production fourragère en 2020 :

- 22 fermes en production fourragère, soit 10 % des fermes de la MRC et 19 % des fermes dans ce secteur de production sur le territoire des Laurentides
- Revenu total généré de 1 M\$, soit 2,4 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 12 % des revenus issus de ce secteur de production dans la région des Laurentides
- Entre 2010 et 2020, variation positive du revenu, soit une hausse de 76 %
- Superficie totale cultivée en cultures fourragères et en pâturage de 12 500 hectares

## Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains

Des producteurs ont mis sur pied une Coopérative BioGrain qui, au départ, regroupait dix entreprises agricoles de la MRC Antoine-Labelle cultivant des grains biologiques sur près de 1 000 hectares. Le sarrasin, l'épeautre, l'avoine et le soya étaient les principaux grains cultivés par les membres de la coop. Une collaboration avec une université manitobaine a été instaurée afin de tester des cultivars adaptés à notre région. En 2018, le nombre de membres a culminé jusqu'à un total de 17 membres, dont certains étaient d'anciens producteurs laitiers s'étant tournés vers cette production, contribuant ainsi au développement de cette filiale.

Malgré l'enthousiasme initial, selon des intervenants du milieu, les changements climatiques présentent des défis pour ce type de production, en régie biologique comme en régie conventionnelle. Les périodes de redoux en hiver, la formation de glace durant cette période, les sécheresses durant l'été et les pluies abondantes, mais plus dispersées dans le temps, comptent parmi les aléas météorologiques affectant les rendements.

De plus, les coûts pour fertiliser les champs biologiques sont parfois supérieurs aux profits engendrés, même lorsque les années sont bonnes. En grande partie, ces coûts élevés sont occasionnés par l'obligation d'utiliser des matières fertilisantes conformes à la norme biologique ainsi que par l'éloignement des sources d'approvisionnement. Parmi les conditions essentielles pour obtenir des rendements satisfaisants, peu importe le type de régie, une bonne fertilisation (chaux, fertilisants et fumier) arrive en effet en tête de liste. Le bilan déficitaire de la région en matières fertilisantes peut donc s'avérer une contrainte pour cette production. Ces problématiques entraînent nécessairement des conséquences négatives sur les finances des entreprises ainsi que sur la résilience de celles-ci. Sans compter que plusieurs producteurs se rapprochent de leur retraite et demeurent sans relève. Dans ce contexte, plusieurs membres de la coopérative se sont retirés en 2021 et certains ont opté pour d'autres types de cultures.

Chiffres marquants de la production céréalière en 2020 :

- 15 fermes spécialisées en production céréalière, soit 7 % des fermes de la MRC et 9 % des fermes de ce secteur dans la région des Laurentides
- 13 fermes certifiées biologiques
- Deux fermes conventionnelles
- Revenu total généré de 1,25 M\$, soit 3 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 3 % des revenus totaux de la région des Laurentides
- Entre 2010 et 2020, hausse des revenus de 102 %
- 3 099 hectares consacrés à la production de grains, soit 22 % de la superficie totale cultivée dans la MRCAL
- 990 hectares consacrés à la production de grains biologiques, soit 32 % de la production totale de ce secteur

## Horticulture

La production horticole de la MRCAL inclut les cultures abritées, les cultures maraîchères (fruits et légumes) et l'horticulture ornementale. Ce sont les cultures abritées qui génèrent le plus de revenus parmi celles-ci. En 2010, les cultures abritées sur le territoire de la MRCAL généraient 52 % des revenus de la production végétale et occupaient la 3<sup>e</sup> position en termes d'importance économique de la MRC, toutes productions confondues. Avec une augmentation de 50 % des RBT en 10 ans, cette production demeure prépondérante en 2020 et occupe maintenant la deuxième position en importance économique dans la MRC (toutes productions confondues), en générant 47 % des revenus de la production végétale.

Du côté de la production maraîchère, de nombreuses entreprises de petite taille ont démarré récemment leurs activités sur le territoire de la MRC. Plusieurs visent d'abord l'autosuffisance, mais souhaitent aussi faire bénéficier leur communauté des surplus de production, à l'aide d'un kiosque à la ferme. Certaines appliquent le modèle d'agriculture bio-intensive promu par Jean-Martin Fortier, auteur du livre *Le jardinier-maraîcher*. D'autres souhaitent pratiquer l'agriculture écologique, influencées par le concept de permaculture.

Chiffres marquants de la production horticole en 2020 :

- 26 fermes spécialisées, soit 12 % des EAE de la MRC et 8 % des fermes dans ce secteur de production sur le territoire des Laurentides
- Revenu total généré de 10,9 M\$, soit 25 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 19 % des revenus de ce secteur de production dans la région des Laurentides
- 9 M\$ du revenu total généré provenant des cultures abritées
- Entre 2010 et 2020, hausse des revenus de 58 % et hausse du nombre d'EAE de 39 % (ayant passé de 21 à 26 EAE)
- 160 hectares consacrés à l'ensemble des cultures horticoles, soit 1 % de la superficie totale cultivée dans la MRCAL

## Acériculture

En 2010, la MRCAL générait la plus grande part des revenus (33 %) provenant de l'acériculture dans la région des Laurentides. Dix ans plus tard, cette situation enviable demeure inchangée : les revenus ont augmenté de près de 55 %, ayant passé de 3,1 M\$ à 4,8 M\$, ce qui correspond encore à 33 % des revenus totaux associés à cette production dans les Laurentides.

Les superficies exploitées en acériculture se trouvent sur 15 des 17 municipalités de la MRC et s'élèvent à 3 183 hectares. Un total de 514 ha se trouve sur les TPI (voir section 3.1.3) (SGIRNT, 2021).

Le principal frein au développement de ce secteur de production s'avère l'obtention des quotas acéricoles, qui peut contraindre les acériculteurs d'ici à patienter pour démarrer ou agrandir leur entreprise.

Chiffres marquants de la production acéricole en 2020 :

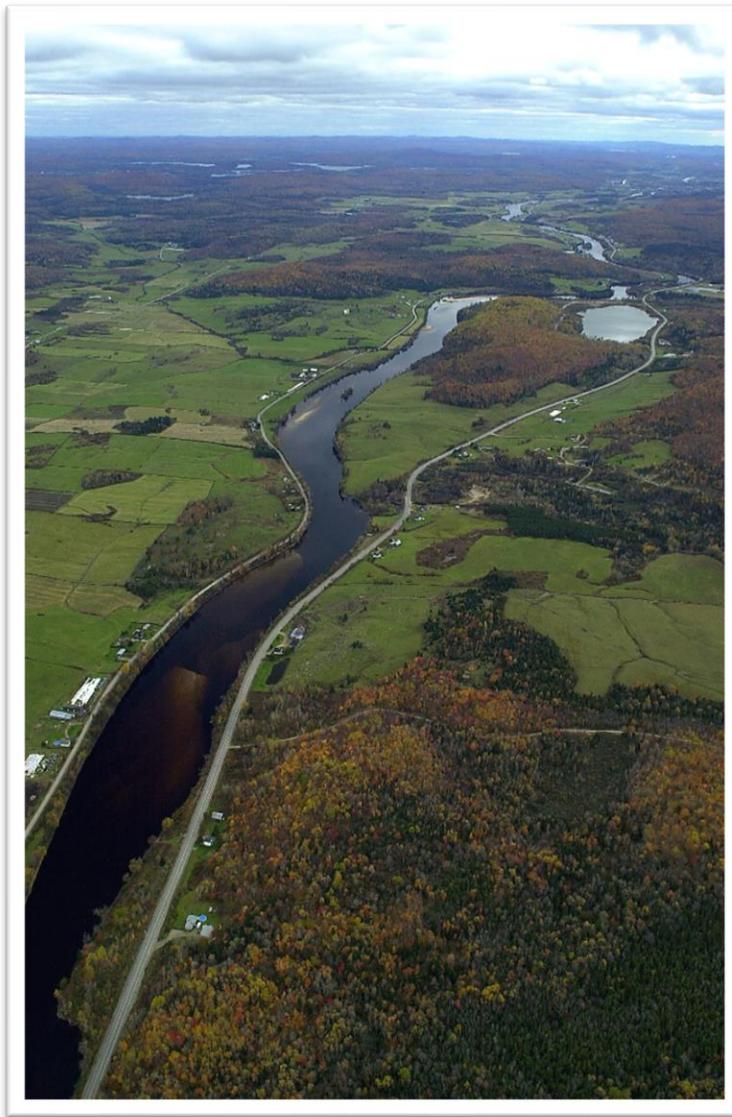
- 37 fermes spécialisées, soit 16 % des fermes de la MRC et 32 % des fermes de ce secteur de production dans la région des Laurentides
- Revenu total généré de 4,80 M\$, soit 11 % des revenus agricoles totaux de la MRC et 33 % des revenus issus de ce secteur sur le territoire de la région des Laurentides
- Entre 2010 et 2020, variation positive du revenu, soit une hausse de près de 55 % (ayant passé de 3,1 M\$ à 4,8 M\$), et augmentation de 23 % du nombre d'EAE (ayant passé de 28 à 37)
- Nombre d'hectares consacrés à l'acériculture de 3 183, soit 9 % de la superficie possédée de la MRC
- Nombre d'entailles en production s'élevant à 515 957, soit 41 % de plus qu'en 2010
- Nombre d'entailles potentielles estimé à 638 400

## Boisées et plantations

Puisque la zone agricole d'Antoine-Labelle est constituée à 63 % de boisés et de plantations, plusieurs EAE en tirent chaque année un revenu complémentaire. Le nombre d'entreprises qui déclarent des revenus de vente de bois a doublé entre 2010 et 2020, alors que les revenus ont pratiquement triplé.

Chiffres marquants de l'exploitation des boisés et des plantations en 2020 :

- 41 EAE, comparativement à 20 en 2010, soit une hausse de 105 %
- Revenu total généré de 662 251 \$, soit une hausse de 195 % par rapport à 2010
- Superficie totale des EAE déclarant cette activité représente 14 000 hectares



## 4.4. Agriculture biologique et permaculture

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PERMACULTURE
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• 20 entreprises certifiées biologiques</li><li>• Six entreprises produisant du grain biologique sur près de 500 hectares</li><li>• Absence d'entreprises laitières biologiques</li><li>• 236 670 entailles acéricoles en production biologique sur un total de 1 202 hectares</li><li>• 1 150 ruches certifiées biologiques</li><li>• 1 703 hectares en superficie cultivée sous régie biologique certifiée</li><li>• Productions biologiques innovantes et en progression</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 47 entreprises certifiées biologiques (CARTV, 2020)</li><li>• 13 entreprises produisant du grain biologique sur 990 hectares</li><li>• Trois entreprises laitières biologiques (CARTV, 2020)</li><li>• 379 407 entailles acéricoles en production biologique sur un total de 1 967 hectares (CARTV, 2020)</li><li>• 1 000 ruches certifiées biologiques</li><li>• 3 415 hectares en superficie cultivée sous régie biologique certifiée (CARTV, 2020)</li><li>• Neuf entreprises de fruits, de légumes, de cultures en serre et d'horticulture ornementale</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Apparition de plusieurs petites entreprises inspirées par les démarches conceptuelles de cultures maraîchères bio-intensives, d'agroécologie, de permaculture et de régénération des sols vivants<ul style="list-style-type: none"><li>○ Démarrage d'une dizaine de projets agricoles basés sur ces concepts (trois en ZA et sept hors ZA).</li></ul></li></ul>

Dès la première édition du PDZA, la MRC d'Antoine-Labelle apparaît comme un territoire de prédilection pour la pratique de l'agriculture biologique. En raison du faible taux d'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, les producteurs peuvent se convertir à la production biologique dans un court délai comparativement à d'autres régions. Dans le même sens, les bonnes conditions environnementales de la région offrent un cadre favorable à ce mode d'agriculture. Ainsi, lors de la première édition du PDZA, on observait déjà la présence de 20 entreprises certifiées, soit 22 % de l'ensemble des entreprises certifiées dans la région des Laurentides.

L'actualisation des données (Tableau 20) confirme l'élan de ce secteur de production. En effet, le nombre d'EAE certifiée a plus que doublé et s'établit à 46 en 2020. De plus, six entreprises sont précertifiées, dont cinq constituent des entreprises acéricoles. Les revenus générés par la production biologique totalisent 14,3 M\$, soit 34 % des revenus bruts totaux de la MRC et 21 %

pour l'ensemble des Laurentides. Puis, les superficies totales sous régie biologique certifiée atteignent 3 415 hectares, soit 10 % de la superficie totale occupée de la MRC.

Tableau 20. Faits saillants en agriculture biologique dans la MRCAL et dans les Laurentides

Faits saillants	MRCAL	Laurentides
Total d'EAE certifiées biologiques	46 (21 %)	170 (14 %)
Superficies totales en production biologique (ha)	3 415**	7 762
Revenus de production biologique	14,8 M\$	66,8 M\$
Pourcentage des revenus bruts totaux de la MRC	34 %	21 %

\*\* LE TOTAL DE LA SUPERFICIE CULTIVÉE (PÂTURAGE INCLUS) EST COMBINÉ AVEC LA SUPERFICIE DES ÉRABLIÈRES. SUR CE TOTAL, ON DÉNOMBRE 491,67 HA EXPLOITÉS PAR DES ENTREPRISES BASÉES À L'EXTÉRIEUR DE LA MRC.

SOURCE : CARTV, 2020 ET MAPAQ, 2020.

De manière plus détaillée, l'acériculture compte à elle seule 25 entreprises certifiées biologiques, comparativement à dix en 2013, soit une augmentation de 150 % (Tableau 21). De même, on dénombre aujourd'hui 13 entreprises en production céréalière, soit plus du double par rapport à 2013. Dans le même sens, deux autres catégories connaissent une très forte croissance : d'une part, les fourrages, ayant passé de deux à neuf entreprises; d'autres parts, les fruits et légumes, ayant passé de un à neuf. Enfin, le secteur laitier biologique est maintenant représenté par trois entreprises comparativement à aucune en 2013.

Tableau 21. Évolution des EAE certifiées biologiques par type de production de 2013 à 2020

Type de production	2013		2020		Δ 2013-2020
	Nb d'entreprises <sup>1</sup>	Nb d'unités	Nb d'entreprises <sup>1</sup>	Nb d'unités	
Acériculture	10	–	25	379 407 entailles	150 %
Céréales	6	500 ha	13	990 ha	117 %
Fourrages	2	–	9	1 106 ha	350 %
Viande	1	–	1	80 têtes	–
Production laitière <sup>2</sup>	0	–	3	240 <sup>3</sup> têtes	–
Apiculture	2	1 150 ruches	2	1 144 ruches	–
Fruits et légumes <sup>4</sup>	1	–	9	7,9 ha	800 %

<sup>1</sup> UNE ENTREPRISE PEUT SE TROUVER DANS PLUS D'UN TYPE DE PRODUCTION.

<sup>2</sup> LE TERME UTILISÉ PAR LE CARTV EST LAIT DE VACHE.

<sup>3</sup> TOTAL INCLUANT 130 VACHES EN LACTATION.

<sup>4</sup> COMPREND LES ENTREPRISES SERRICOLES ET HORTICOLES.

SOURCES : CARTV 2020 ET MAPAQ 2020.

Au moment de publier la première édition du PDZA, seulement huit des 17 municipalités comptaient au moins une entreprise certifiée biologique sur leur territoire. Aujourd'hui, 14 municipalités accueillent ces entreprises (Tableau 22). Ferme-Neuve (15) et Mont-Laurier (10) en totalisent le plus grand nombre et regroupent, sur leurs territoires combinés, près de 55 % des EAE

certifiées de la région. Par ailleurs, une entreprise bovine nouvellement certifiée souhaite commercialiser ses produits dès que possible. Pour l’instant, l’abattage sous inspection représente une contrainte majeure.

Tableau 22. Nombre d’EAE certifiées biologiques par municipalité en 2021

Municipalité	Nombre d'entreprises	
	2013	2020
Ferme-Neuve	7	15
Mont-Laurier	3	10
Rivière-Rouge	1	4
Saint-Anne-du-Lac	3	3
Chute-Saint-Philippe	2	2
Lac-des-Écorces	-	2
Kiamika	2	2
Nomingue	1	2
Lac-du-Cerf	1	1
Notre-Dame-de-Pontmain	-	1
Notre-Dame-du-Laus	-	1
Lac-Saguay <sup>1</sup>	-	1
L'Ascension	-	1
Mont-Saint-Michel	-	1
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	-	1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>46</b>

<sup>1</sup> HORS ZONE AGRICOLE

SOURCE : CARTV, 2013 ET 4 AOÛT 2020.

Depuis quelques années, certaines pratiques gagnent en popularité et viennent influencer une nouvelle génération de producteurs. L’agriculture bio-intensive, l’agroécologie, l’agroforesterie, les cultures en serre souterraine et l’agriculture d’autosuffisance comptent parmi ces trajectoires susceptibles de contribuer à un renouveau agricole. Elles-mêmes sont souvent inspirées par les principes de permaculture et d’agriculture régénératrice. Ces principes s’appuient sur les mécanismes de fonctionnement des systèmes naturels pour penser des pratiques aptes à régénérer les sols et à séquestrer le carbone dans les sols, en vue notamment d’augmenter la résilience des sols face aux fluctuations climatiques, d’optimiser le cycle de l’eau, d’augmenter les services écosystémiques tout en offrant des rendements accrus (Regeneration International, 2017).

C’est dans ce contexte que plusieurs nouvelles entreprises agricoles viennent démarrer leurs activités ici. La région d’Antoine-Labelle constitue un terreau propice à faciliter l’essor de ce type d’agriculture. Les conditions favorables à la culture extensive et les possibilités de conversion rapide menant à la certification biologique sont des éléments attractifs pour cette nouvelle

clientèle. De la même manière, la couverture forestière qui domine une grande partie de la zone agricole offre des écosystèmes propices à l'émergence de la permaculture, qui se dessine comme une nouvelle tendance dans notre région.

## 4.5. Soutien à l'agriculture

SOUTIEN À L'AGRICULTURE
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un agent de développement rural en poste au CLD d'Antoine-Labelle</li> <li>• Centralisation des services agricoles dans les Basses-Laurentides et en Outaouais (quatre agronomes du MAPAQ en poste à Mont-Laurier)</li> <li>• Pérennité des services agronomiques offerts par le Groupe conseil agricole des Hautes-Laurentides (GCAHL) mise à risque</li> <li>• Amélioration des services vétérinaires à domicile</li> </ul>
Situation révisée
<p><b>Ce qui a changé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat MRC-CLD-SADC pour l'affectation d'une personne-ressource dédiée à la coordination et à la mise en œuvre du PDZA (2017-2020)</li> <li>• Ouverture d'un poste en développement agroalimentaire à la MRC d'Antoine-Labelle (2020)</li> <li>• Seulement un agronome et un conseiller en agrotourisme et commercialisation de proximité du MAPAQ en poste à Mont-Laurier</li> <li>• Mise en place de la Maison de l'Entrepreneur, un projet multipartenaire qui regroupe des organismes d'aide aux entreprises sous un même toit (CLD, SADC, Zone Emploi, Chambre de commerce, CFP de Mont-Laurier, UQAT, etc.)</li> <li>• Collaboration des organismes locaux avec l'UPA de la Lièvre (syndicat local) en lien avec divers enjeux et services spécialisés</li> </ul> <p><b>Nouveaux éléments identifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeu majeur de recrutement dans les services vétérinaires</li> <li>• Centralisation des services techniques en région urbaine</li> <li>• Programme services-conseils</li> </ul>

En 2015, on notait que la situation liée aux services d'experts agricoles offerts sur le territoire de la MRCAL se précarisait au même rythme que la diminution du bassin de producteurs agricoles. Néanmoins, les exploitants agricoles peuvent tirer parti d'une aide financière provenant du MAPAQ pour bénéficier de différents services spécialisés, situés majoritairement dans les Basses-Laurentides. Malgré ce soutien, les coûts demeurent élevés pour les producteurs ayant recours à ces services sur une base régulière.

L'actualisation du portrait présente peu d'amélioration à cet effet, l'offre de services agronomiques locale demeure faible. Le bureau du MAPAQ à Mont-Laurier ne compte plus qu'un agronome et une conseillère en agrotourisme et commercialisation de proximité pour desservir un total de 220 EAE. Du côté de l'équipe du Groupe conseil agricole des Hautes-Laurentides (GCAHL), deux agronomes fournissent des services-conseils à une cinquantaine de membres. Les meuneries locales et la Coop de Mont-Laurier offrent des services-conseils en alimentation animale et grandes cultures, où un technologue agricole est sur place depuis près de 20 ans.

Quant au service vétérinaire, le recrutement est un enjeu majeur pour les régions éloignées du Québec. Des répercussions négatives se font sentir autant pour les grands animaux que pour les petits. Du côté des grands animaux, les services sont limités aux principales productions (laitières, bovines et ovines), le service équin n'étant plus offert depuis 2021 puisqu'un seul vétérinaire dessert le territoire. Cette absence de services régionaux inquiète grandement les producteurs équins puisque cela engendre une hausse des coûts des frais de vétérinaire et des risques de mortalité accrus chez leurs animaux. Du côté des petits animaux domestiques, les bureaux ont déjà une clientèle complète et les urgences sont redirigées vers les centres hors de la MRC (Tremblant, Laval, Gatineau). L'UPA locale se mobilise pour trouver une solution à la problématique de rétention des vétérinaires.

La MRC poursuit son rôle d'importance par le maintien en poste d'une personne-ressource dédiée à la mise en œuvre du PDZA afin de favoriser le développement du plein potentiel du territoire agricole. Ce soutien permet notamment de maintenir l'offre du service L'ARTERRE (Tableau 23), de tenir à jour les enjeux et les orientations du PDZA et d'assurer la réalisation du plan d'action.

La collaboration du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle demeure cruciale afin d'appuyer bon nombre de projets agricoles à diverses étapes de réalisation (Tableau 23). Il en est de même pour la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), qui contribue et soutient le milieu lors de la tenue d'événements à thématique agricole. Par ailleurs, les deux organismes ont joué le rôle de porteur de projet à maintes reprises lors de la mise en œuvre du PDZA 2015-2020.

En ce qui concerne le soutien à l'entrepreneuriat agricole, la présence de la Maison de l'Entrepreneur facilite grandement les démarches techniques de réalisation d'un démarrage d'entreprise agricole, de repreneuriat ainsi que de commercialisation. Elle regroupe sous un même toit plusieurs professionnels spécialisés en accompagnement et conseil, en finance, en main-d'œuvre, en formation et en tenue d'événements.

Tableau 23. Projets agricoles soutenus par la MRC, le CLD et la SADC d'Antoine-Labelle

Projet structurant	Description
Service L'ARTERRE*	Service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. L'ARTERRE privilégie l'établissement de la relève et la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec. Ce service facilite l'accès au monde agricole.
Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides*	Regroupement de producteurs dont l'objectif principal est d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et services d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs et non-membres dans le domaine agroalimentaire (abattage et découpe de viandes).
Tourisme Hautes-Laurentides*	Site web faisant la promotion du tourisme dans les Hautes-Laurentides ainsi que des boutiques et circuits agroalimentaires locaux et régionaux.
Projet annuel	Description
Portes ouvertes de l'UPA*	Événement provincial organisé par l'UPA, pendant lequel des fermes participantes ouvrent leurs portes au grand public. Cet événement annuel est rendu possible en grande partie grâce au soutien financier du CLD et de la SADC d'Antoine-Labelle.
Marché public de Mont-Laurier et marché de Noël*	Tenue d'un marché local en période estivale et d'un événement annuel durant la période des fêtes (Marché de Noël).
Projet ponctuel	Description
Pique-Nique Holstein	Rendez-vous annuel des producteurs agricoles, lequel a été tenu à la ferme JMS Amitiés en 2016.
Séjour exploratoire agricole	Séjour exploratoire à thématique agricole, organisé par l'organisme Place aux jeunes d'Antoine-Labelle en collaboration avec le PDZA. Soutien financier important du CLD et de la SADC.
Écoute agricole des Laurentides	Organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales.

SOURCE : MRC ET CLD ET SADC D'ANTOINE-LABELLE, 2021. \*PROJETS EN COURS.

## Réseau Agriconseils

Dans les Laurentides, le programme services-conseils (PSC) en agriculture, subventionné par le MAPAQ, favorise la rentabilité, la compétitivité et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires. Le réseau Agriconseils agit à titre de guichet régional dans le but d'offrir l'accès aux services-conseils. Les entreprises admissibles (entreprises agricoles, agrotransformateurs et transformateurs artisans) bénéficient d'une enveloppe budgétaire de 30 000 \$ à 40 000 \$ pour une durée de cinq ans.

Plus de 150 entreprises de la MRCAL (45 % des EAE) utilisent chaque année les services-conseils du Réseau Agriconseils Laurentides, dont plusieurs font appel aux services subventionnés dans plus d'une catégorie (Tableau 24). Certaines catégories affichent une tendance à la hausse, notamment celle concernant la relève et le démarrage et technique (services agronomiques en production végétale et animale). D'autres catégories nécessiteraient d'être mieux développées, telles que la valeur ajoutée, qui concerne la mise en marché de proximité et l'agrotourisme. La catégorie *production biologique* démontre une légère régression, ce qui est à l'inverse des données statistiques pour cette production.

Tableau 24. Portrait des clients, MRCAL, Programme services-conseils (PSC) 2018-2023

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Total	Indisponible	134	133	156
Gestion	23	18	23	21
Agroenvironnement	Indisponible	59	58	54
Technique	38	44	46	60
Déplacement	39	15	28	29
Bovi-Expert	9	9	9	8
Relève et démarrage	4	19	28	25
Production biologique	38	27	21	32
Valeur ajoutée	4	3	3	0

SOURCE : RÉSEAU AGRICONSEILS DES LAURENTIDES, 2022.

## Écoute Agricole

Écoute Agricole est un organisme à but non lucratif fondé par des agriculteurs et des intervenants des Laurentides qui souhaitent offrir une solution concrète aux agriculteurs en situation de détresse psychologique. Depuis 2015, sa mission est d'offrir un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales. Grâce à des travailleurs de rang, l'organisme intervient auprès de ces personnes et sensibilise le milieu sur les enjeux de santé mentale dans le but de prévenir la détresse psychologique et de favoriser le bien-être. Ces intervenants connaissent bien le milieu agricole et recommandent aux producteurs, au besoin, les services spécialisés qui peuvent les aider. Les problématiques rencontrées sur les fermes sont très variées : stress financier, conflits entre conjoints, associés ou membres de la famille, problématiques de santé psychologique ou physique, problèmes de consommation, deuil, surcharge de travail, idées suicidaires, problèmes de communication, etc. Sur l'ensemble du territoire des Laurentides, entre 30 et 40 % des bénéficiaires sont des producteurs laitiers. Dans Antoine-Labelle, l'équipe de travailleuses de rang a aidé une quarantaine de personnes, dont cinq à onze nouvelles personnes chaque année depuis octobre 2015. Pour consulter les rapports annuels de l'organisation, visitez le [www.ecouteagricole.com/](http://www.ecouteagricole.com/).

## 5. Multifonctionnalité du territoire agricole

La multifonctionnalité est une « lunette » qui saisit le caractère multidimensionnel du territoire. Le territoire n'est pas qu'agricole, forestier ou de villégiature, il est aussi milieu de vie, environnement, paysages et culture. À côté des fonctions dominantes généralement valorisées par les mécanismes de marché, cette lunette montre d'autres fonctions non moins importantes pour le développement global du territoire, y compris des fonctions non marchandes.

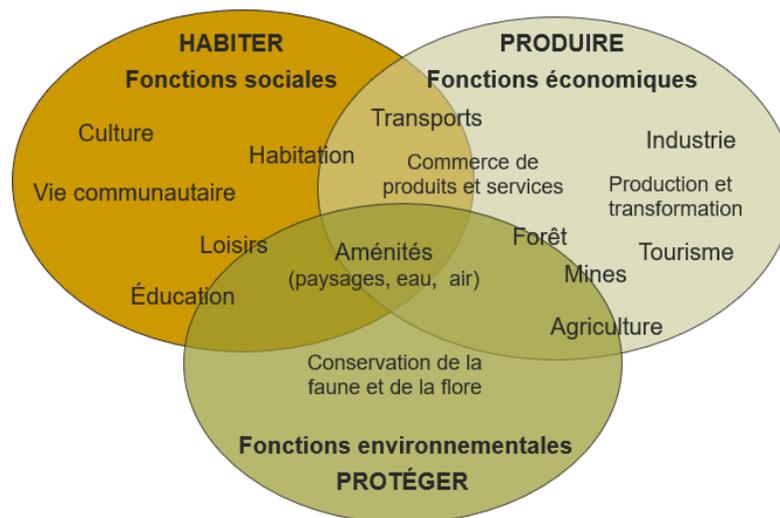
GRUPE DE TRAVAIL SUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES TERRITOIRES RURAUX



La multifonctionnalité est un principe récent adopté par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) en 1998, dans le but de guider l'élaboration des politiques agricoles. Ce principe est utilisé par plusieurs pays en vue d'évaluer le rôle de l'agriculture ainsi que sa contribution à la richesse collective (CAAAQ, 2007). Au Québec, dans le contexte de la Politique nationale sur la ruralité, un groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux avait été mis sur pied afin de retracer les expériences d'ici et d'ailleurs, de mener une réflexion sur cette approche et de permettre sa mise en œuvre (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011).

À bien des égards, les potentiels de la multifonctionnalité du territoire agricole demeurent largement inexplorés. Cette démarche présuppose que l'on réfléchisse aux structures institutionnelles, aux mécanismes de marché ainsi qu'aux politiques agricoles aptes à favoriser un équilibre entre les différentes fonctions de l'agriculture (CAAAQ, 2007). La multifonctionnalité fait référence à la fois aux dimensions économiques, environnementales et sociales des activités agricoles, en interaction les unes avec les autres (Figure 9). Comme outil d'occupation durable du territoire, elle fournit un cadre d'analyse et de planification qui reconnaît ainsi la complexité du territoire comme espace de production, mais également comme milieu de vie et environnement naturel. De cette manière, la multifonctionnalité du territoire se base sur la reconnaissance des différents rôles joués par l'agriculture et sur sa capacité à participer à la résolution des grands enjeux, aussi bien à l'échelle locale que mondiale, tels que la production de denrées alimentaires, la vitalité des communautés rurales, l'entretien du patrimoine collectif, la gestion durable des ressources ou l'adaptation aux changements climatiques.

Figure 9. Fonctions associées à la multifonctionnalité du territoire : sociales (habiter), économiques (produire) et environnementales (protéger).



SOURCE : GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES TERRITOIRES RURAUX, 2011.

Voici quelques exemples de potentiels multifonctionnels, tels qu'énumérés par le Groupe de travail, pour chacune des fonctions citées. Quelques exemples concrets rattachés au territoire de la MRCAL sont ensuite recensés.

### **Dimension économique :**

- Produire des biens essentiels
- Fournir des matières premières à l'industrie
- Générer de l'emploi en milieu rural
- Participer au développement du tourisme vert
- Créer de la valeur ajoutée grâce à des marchés de niche

Dans la MRCAL, les fermes laitières produisent le lait, soit la matière première, qui est principalement acheminée vers les transformateurs régionaux (fromageries, laiteries), dont les activités génèrent autour de 130 emplois directs. Ces produits se retrouvent dans tous les commerces agroalimentaires du territoire.

Une entreprise apicole participe au développement du tourisme vert, notamment par l'intermédiaire de sa boutique spécialisée et de sa cantine gastronomique, qui attirent une clientèle grandissante au fil du temps (voir section 5.1).

Au total, plus d'une cinquantaine d'entreprises offrent des produits de niche et à valeur ajoutée sur le territoire.

### **Dimension environnementale :**

- Protéger la biodiversité
- Entretien du territoire et aménagement du paysage
- Protéger l'environnement par une gestion durable des ressources
- Contribuer à réduire, capter et stocker les gaz à effet de serre

La gestion régénératrice des terres, qui gagne du terrain dans les Hautes-Laurentides, est un ensemble de principes et de pratiques mis de l'avant pour contrer la dégradation des sols, de la qualité de l'air et de l'eau, de même que pour améliorer l'écosystème du sol et sa biologie. Si les sols dégradés perdent leur habilité à fournir des services écosystémiques, des pratiques propres à rebâtir la matière organique dans le sol contribuent à réhabiliter sa capacité non seulement à faire pousser des végétaux, mais également à optimiser le cycle de l'eau, à limiter l'érosion, à retenir les nutriments et à séquestrer le carbone (Régénération Canada, 2018). En l'occurrence, les producteurs qui pratiquent le semis direct, le pâturage rotatif et les cultures de couverture (voir section 5.4) accumulent des bénéfices environnementaux sur notre territoire puisqu'ils diminuent l'érosion en laissant un sol couvert, restaurent la biodiversité des sols par le non-travail du sol, en plus de contribuer à l'apport et à la rétention de nutriments, tout en réduisant leurs dépenses énergétiques. Sans compter que les sols couverts et en santé demeurent plus résilients face aux

perturbations climatiques, notamment face aux sécheresses et aux inondations, et participent à la conservation des ressources en eau, aussi bien en termes de quantité que de qualité.

Par ailleurs, les efforts pour assurer le maintien d'une bande riveraine en zone agricole améliorent également la qualité de l'eau, en limitant l'écoulement des eaux de ruissellement depuis les terres adjacentes, ce qui favorise la rétention des particules du sol, de fumiers, de nutriments et de produits phytosanitaires.

### **Dimension sociale :**

- Assurer la sécurité alimentaire, aux plans quantitatif et qualitatif
- Contribuer à la viabilité et au dynamisme du milieu rural
- Développer des terroirs agricoles
- Préserver et transmettre l'héritage culturel

Les initiatives de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC Antoine-Labelle (TCSA), qui a pour mission notamment de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire de la population en situation de vulnérabilité, jouent un rôle essentiel sur le territoire. Récemment incorporés indépendamment de la TCSA à titre d'organisme à but non lucratif, les jardins solidaires *Cultiver pour nourrir* en sont un bel exemple. Ces initiatives sont présentées plus en détail dans la section 5.3 ci-dessous.

Par ailleurs, la MRCAL a travaillé à la réalisation de capsules vidéo culturelles, par le biais du projet de mise en valeur des paysages culturels de notre territoire, dont une mettant en valeur son agriculture et son histoire.

Historiquement, la région possédait son propre centre d'enseignement en agriculture, l'École d'Agriculture de Mont-Laurier (Figure 10). L'établissement aura accueilli plus de 600 futurs agriculteurs durant ses 34 années d'existence. Depuis sa fermeture en 1967, il n'existe aucun établissement réservé à l'agriculture sur le territoire de la MRC, les formations offertes étant dispensées dans les Basses-Laurentides (Collège Lionel-Groulx et Centre de formation agricole de Mirabel). Des démarches sont néanmoins en cours afin d'offrir une formation agricole à Mont-Laurier.

Figure 10. École d'Agriculture de Mont-Laurier



SOURCE : AUTEUR INCONNU, BANQ VIEUX-MONTRÉAL, 1954.



SOURCE : CLAUDE DÉCARIE, BANQ VIEUX-MONTRÉAL, 1951.

## 5.1. Agrotourisme

AGROTOURISME
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• 13 EAE faisant de l'agrotourisme</li><li>• 40 EAE ayant un kiosque à la ferme</li><li>• Absence de développement de l'agrotourisme et manque de coordination</li><li>• Trois organismes faisant la promotion de l'agrotourisme : la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL), Tourisme Laurentides et Tourisimes Hautes-Laurentides</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 13 EAE faisant de l'agrotourisme</li><li>• Légère augmentation du nombre d'exploitants ayant un kiosque à la ferme, s'élevant maintenant à 46</li><li>• La TCAL a été remplacée par le Carrefour Bioalimentaire des Laurentides</li><li>• Seulement deux entreprises agrotouristiques figurent dans le répertoire de Tourisme Laurentides</li><li>• Deux circuits gourmands figurent sur le site web Tourisme Hautes-Laurentides</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La pandémie a eu un effet positif sur le nombre de personnes venant visiter la région</li></ul>

Entre 2018 et 2023, le Carrefour bioalimentaire des Laurentides (CBL) a poursuivi la mission de contribuer au développement de systèmes bioalimentaires plus durables dans les Laurentides. Auparavant connu sous le nom de Table de concertation agroalimentaire (TCAL), il est né en 1996 de la volonté du milieu bioalimentaire de la région de se doter d'un organisme de concertation.

Point de convergence d'idées, de services et de projets en appui aux entreprises, aux partenaires et à leurs projets collectifs, le CBL a joué un rôle de catalyseur pour le développement du secteur agroalimentaire des Laurentides et a contribué à la promotion ainsi qu'au rayonnement des artisans et de leurs produits dans notre région.

Dans la MRC d'Antoine-Labelle, il existe maintenant des circuits agrotouristiques autonomes de tourisme gourmand mis sur pied par l'équipe de Tourisme Hautes-Laurentides (<https://tourismehauteslaurentides.com/>).

Un des attraits agrotouristiques les plus visités de la MRC d'Antoine-Labelle se trouve à Ferme-Neuve : il s'agit d'une entreprise qui transforme des produits mellifères, offerts dans une boutique sur place et en ligne, et qui exploite une cantine estivale. Depuis son ouverture en 2016, la *Cantine Pollens & Nectars* aurait attiré entre 12 000 et 14 000 clients. Par le biais de sa boutique en ligne,

l'entreprise a connu une hausse marquée de ses ventes, notamment depuis le début de la pandémie. De même, l'impact de la pandémie s'est traduit par un plus fort engouement pour les visites à la ferme ainsi qu'une hausse des dépenses des visiteurs.



SOURCE : NICOLAS AUBRY, ZOOM MULTIMÉDIA.

## 5.2. Paysages agricoles

PAYSAGES AGRICOLES
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune caractérisation des bâtiments et des paysages dans la zone agricole (faiblesse)</li><li>• Qualité et diversité des paysages agricoles supportant les activités récréotouristiques (force)</li><li>• Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité des paysages (2011)</li><li>• Dans la MRCAL, quatre projets ont eu lieu entre 2011 et 2014 : amélioration du paysage rural et aménagement de pâturages, restauration d'un bâtiment d'intérêt historique, aménagement d'un arrêt-vélo dans un paysage de pâturage, et amélioration de cultures paysagères et des pratiques agroforestières</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Étude préliminaire : Caractérisation et évaluation de paysages identitaires et emblématiques réalisées par la MRC</li><li>• Capsules vidéo culturelles, dont une sur le thème « vallées et agriculture »</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en valeur des paysages agricoles sera intégrée au Schéma d'aménagement et de développement révisé</li></ul>

Dans la première édition du PDZA, il est mentionné que les spécificités paysagères de la zone agricole sont connues de façon très sommaire et n'ont pas fait l'objet d'une caractérisation propre. Toutefois, certaines informations témoignent d'une compréhension quant à la valeur que peuvent représenter les paysages agricoles. Plus précisément, la sinuosité des rivières et la formation de vallées sont citées comme des points de vue uniques pour les automobilistes, cyclistes et marcheurs. Par exemple, il y a 151 kilomètres de routes accessibles aux cyclistes en territoire agricole, dont 100 kilomètres en chaussées désignées. Dans le même sens, approximativement 155 kilomètres de sentiers sont accessibles aux quadistes et aux motoneigistes dans la zone agricole. Les tracés, bien souvent situés dans les champs agricoles, offrent des paysages et des vues exceptionnelles. En saison estivale, la présence d'importantes superficies en pâturage, de même que les bêtes qui les occupent, agrémentent la diversité du décor agricole.

À partir de 2011, quelques projets ont été mis sur pied par le biais du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité du paysage du MAPAQ, dont une halte pour les cyclistes, attenante à une ferme ovine.

Entre-temps, le développement d'un outil de connaissance sur les paysages identitaires et emblématiques de la MRCAL sert de premier exercice d'identification et de documentation sur les paysages. Cinq thématiques distinctes ont été sélectionnées, dont une sur les vallées agricoles. Des

capsules vidéo promotionnelles ont résulté de cet exercice et peuvent être consultées sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle (<https://www.mrcal.ca/nos-services/services-aux-citoyens/patrimoine>).

La diffusion de matériel de sensibilisation auprès des citoyens sur ces thématiques ainsi que l'adoption de méthodes de protection, de mise en valeur et de suivi de l'évolution des paysages comptent parmi les recommandations générales. Quelques prescriptions spécifiques aux vallées agricoles concernent, entre autres, le maintien de l'implantation des bâtiments principaux en bordure des routes plutôt qu'en fond de lot, l'énumération des points de vue remarquables, la création d'une route panoramique de découverte des paysages agricoles sur l'ensemble du territoire de la MRCAL, la promotion du cyclotourisme avec des haltes partagées avec les automobilistes et l'adoption des mesures incitatives pour contrer l'inaction et éviter le vieillissement des bâtiments agricoles accessoires.

Il est également à noter que la caractérisation des paysages agricoles et des bâtiments patrimoniaux en zone agricole sera traitée dans le cadre de l'élaboration du prochain Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Antoine-Labelle. Également, par le biais de son Entente de développement culturel, la MRC a la possibilité de développer des projets culturels en collaboration avec les EAE de la région.

### 5.3. Dimension sociale de l'agriculture et cohabitation

DIMENSION SOCIALE DE L'AGRICULTURE ET COHABITATION
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• Journées portes ouvertes UPA</li><li>• Labyrinthe dans les champs de la Ferme JMS Amitiés lors de la cueillette de maïs</li><li>• Marchés publics</li><li>• Sensibilisation des citoyens à l'achat local</li><li>• Participation aux activités de nature agricole</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise sur pied de la Table de concertation en sécurité alimentaire</li><li>• Mise sur pied d'une plateforme d'échanges « Communauté agricole Hautes-Laurentides »</li><li>• Certaines activités ont cessé, notamment le labyrinthe de maïs et le marché public de Mont-Laurier</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande accrue d'une mise en marché de proximité (paniers de légumes en été, marché public, produits du terroir, etc.)</li></ul>

La Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, tel que mentionné plus haut, a pour objectifs d'assurer l'accès à une saine alimentation aux populations vulnérables et de faire la promotion des saines habitudes de vie. En 2020, plus de cinq tonnes de denrées ont été récoltées par les jardins *Cultiver pour nourrir*, soit près de 60 000 portions de légumes distribuées. Une équipe de sept employés mènent les opérations des jardins, aidés de 50 à 100 bénévoles annuellement, soit des groupes en intégration socioprofessionnelle, des groupes d'employés issus de différents organismes et des citoyens.

En lien avec ses rôles d'éduquer et de favoriser l'accès des populations plus vulnérables à des denrées saines, deux projets ont vu le jour : *La Route à croquer*, qui a pour but de créer une agriculture de proximité par l'intermédiaire de la plantation d'arbres fruitiers, et la mise sur pied d'ateliers de jardinage. Les deux initiatives ont été couronnées de succès. Grâce à la participation de 14 municipalités et d'une trentaine d'organismes, plus de 380 arbres fruitiers ont été plantés sur le territoire de la MRCAL et 44 formations de plantation d'arbres ont été prodiguées. De plus, des visites de fermes et d'entreprises agroalimentaires ont été organisées ainsi que des ateliers culinaires, lesquels ont permis d'initier plus d'une soixantaine de personnes à la fabrication de pain, de saucisses et de pâtes maison.

Mise en ligne en 2015, une plateforme d'échanges sur Facebook appelée *Communauté agricole Hautes-Laurentides* facilite le réseautage et le partage d'informations entre producteurs et intervenants agricoles. Ce groupe permet de partager des renseignements concernant des

événements, formations et annonces de toutes sortes ainsi que d’interroger la communauté agricole sur divers sujets relatifs aux activités agricoles. De plus, c’est un canal de diffusion permettant de communiquer des informations liées aux programmes d’aide financière gouvernementaux et d’autres organismes. Au départ, cette plateforme s’adressait principalement aux producteurs et intervenants des Hautes-Laurentides. À présent, la popularité de ce groupe dépasse les frontières de la MRCAL, qui totalise plus de 1 900 membres, dont environ 220 producteurs des Hautes-Laurentides et près de 50 intervenants et acteurs du milieu.

### **Agriculture soutenue par la communauté (ASC)**

Le principe de l’agriculture soutenue s’appuie sur un partenariat entre les fermes et les citoyens, relie les consommateurs à la terre, mise sur l’économie locale et vise à offrir aux agriculteurs un prix juste et un revenu décent (Hunter, Joncas et Brochard, 2011). Depuis 10 ans, une entreprise maraîchère biologique, membre du réseau ASC, distribue des paniers de légumes à plus d’une centaine de familles de la région. Plus récemment, une entreprise de Rivière-Rouge s’est inspirée de ce principe pour vendre ses paniers de légumes, mais développe son propre réseau de mise en marché en collaboration avec une boulangerie locale et par l’intermédiaire des réseaux sociaux. D’autres entreprises utilisent leurs kiosques à la ferme pour vendre leurs produits sans intermédiaires.

### **Portes ouvertes de l’UPA**

Dans la région, la Journée des portes ouvertes de l’UPA est un événement annuel incontournable, toujours attendu avec hâte par le public autant que par les producteurs. Lors de ces journées, le public est invité à visiter une ferme de la région, où il peut prendre part à une visite guidée à bord de la remorque d’un tracteur, faire le tour des installations et dîner sur place avec des produits de la région. La participation moyenne à ces journées excède les 1 000 visiteurs. Ces journées sont rendues possibles grâce à l’implication de membres de la famille hôte et de bénévoles, qui se préparent souvent plusieurs mois à l’avance.

### **Cohabitation**

Dans la première édition du PDZA, les producteurs agricoles qui ont participé à la consultation publique ont été questionnés sur la cohabitation entre les usages agricoles et résidentiels. Certains défis de cohabitation avaient été relevés, mais on notait plus généralement les relations harmonieuses entre les parties prenantes. Cette problématique demeure néanmoins d’actualité et une sensibilisation en continu demeure pertinente, effectué par le biais d’activités de sensibilisation et d’événements agricoles.

## 5.4. Agroenvironnement et agroforesterie

AGROENVIRONNEMENT ET AGROFORESTERIE
<b>Constats PDZA 2015</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faible pression des activités agricoles sur l'environnement régional (faible densité animale et faible application de produits sur les terres)</li><li>• Progrès notables à l'égard des pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles et les services d'expertise</li><li>• Présence d'importantes superficies en cultures pérennes limitant l'érosion du sol</li><li>• Présence d'organismes favorisant la sensibilisation à l'importance de la qualité de l'environnement</li><li>• Importance des résidus de culture, des prairies et des pâturages pour les habitats et les espèces fauniques de la région</li><li>• Appauvrissement graduel des sols causé en partie par le déficit de matières fertilisantes dans la MRCAL</li><li>• Certaines problématiques ciblées de pollution diffuse d'origine agricole</li><li>• 1 000 hectares reçoivent des pesticides (herbicides et fongicides) sur un total de 13 824 hectares de superficie cultivée, soit 7 % de la superficie cultivée</li><li>• 887 hectares de superficie cultivée dont les résidus de récolte sont maintenus à la surface</li><li>• 33 EAE utilisent de l'engrais vert pour enfouissement</li><li>• Aucune entreprise agroforestière</li><li>•</li></ul>
<b>Situation révisée</b>
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 000 hectares reçoivent des pesticides (herbicides et fongicides) sur un total de 14 368 hectares de superficie cultivée, soit 14 % de la superficie cultivée (hausse de 100 %)</li><li>• 1 456 hectares de superficie cultivée dont les résidus de récoltes sont maintenus à la surface, soit une augmentation de 64 %</li><li>• 40 EAE utilisent de l'engrais vert pour enfouissement, soit une augmentation de 21 %</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plan d'agriculture durable 2020-2030</li><li>• Engouement pour l'agroforesterie</li><li>• Projets Agriculimat et Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (PIACC)</li></ul>

L'agroenvironnement est défini par le MAPAQ comme un milieu dans lequel on pratique des activités agricoles avec le souci du respect et de la protection des écosystèmes qui le constituent (MAPAQ, 2021). Dans ce contexte, le défi des entreprises agricoles et agroalimentaires devient la mise en œuvre de pratiques qui, sans compromettre leur potentiel de production, protègent l'environnement. L'intensification des productions végétales et animales, les apports de fertilisant ainsi que l'usage de pesticides ne sont pas sans conséquence pour la qualité des sols et de l'environnement (MAPAQ, 2021). Sans compter que les changements climatiques nous obligent à réfléchir et à revoir nos manières de faire afin de relever les défis écologiques actuels.

Des avancées techniques ont fait évoluer les pratiques en agriculture, mises de l'avant comme solutions pour atténuer les répercussions de la production agricole sur l'environnement. Ces pratiques concernent notamment l'entreposage et le traitement des fumiers, la gestion des pesticides et des fertilisants, le maintien de la qualité des sols et de l'eau (MAPAQ, 2021). Le *Plan d'agriculture durable 2020-2030* du MAPAQ vise par ailleurs à accélérer la mise en place de ces pratiques agroenvironnementales.

## Gestion des fumiers

Dans leur gestion des fumiers liquides ou solides, les exploitants agricoles sont tenus de respecter le REA et doivent obligatoirement fournir un PAEF (voir section 1.1). Cet outil de gestion des fumiers est rédigé par un agronome qui recommande aux producteurs les quantités à épandre et les champs à privilégier pour l'épandage. Parmi les membres du GCAHL, 84 % font faire leur PAEF par les agronomes en place (données de 2020).

Entre les deux éditions du PDZA, rien n'a changé en ce qui concerne le déficit de matières fertilisantes. La MRCAL, à l'inverse de bien des régions, présente un sommaire régional du bilan phosphore négatif et pourrait accueillir une quantité supplémentaire de fumiers et lisiers sans dépasser les seuils environnementaux fixés par le MELCC.

À la lumière des données du Recensement de l'agriculture 2021, l'épandage de fumier (solide ou liquide) non incorporé au sol se pratique sur une plus grande superficie (3 900 ha) que l'épandage de fumier incorporé dans le sol (1 282 ha). L'écart était plus faible en 2011, soit 2 912 ha et 2 071 ha respectivement. En ce qui a trait à l'évolution des pratiques, étant donné les modifications apportées au contenu et au traitement des données du recensement agricole 2021, il est difficile de faire des comparaisons à l'égard de la gestion des fumiers, sans compter que le nombre de répondants s'avère plus faible en 2021 qu'en 2011 dans plusieurs sous-catégories.

## Produits phytosanitaires

Les superficies où sont employés des produits phytosanitaires sur le territoire de la MRC enregistrent une hausse constante, entre 2011 et 2021, pour toutes les catégories (herbicides, fongicides et engrais chimiques), à l'exception de la chaux, pour laquelle les superficies ont connu une baisse en 2016 avant d'enregistrer une hausse à nouveau en 2021. La plus forte augmentation, soit 125 %, touche les superficies sur lesquelles sont utilisés des herbicides, ayant passé de 916 à 2 042 hectares (Tableau 25). Les superficies où l'on applique des fongicides et des engrais de synthèse ont augmenté respectivement de 65 % (2011 à 2016) et de 62 % (2011 à 2021). En ce qui concerne les insecticides, il n'y a aucune donnée disponible puisque le nombre d'entreprises est inférieur à dix. Il est à noter que le Recensement de l'agriculture précise que les superficies des terres sur lesquelles des pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) ont été appliqués demeurent sous-déclarées.

En 2016, 44 fermes (sur 242) ont épandu de la chaux, sur un total de 805 hectares (Tableau 25), contre 35 fermes sur un total de 938 hectares en 2011. On note donc une hausse de 26 % de fermes qui se sont procuré de la chaux pour améliorer leur terre, mais une baisse de 15 % des superficies chaulées. En 2017, la MRCAL a été désignée comme prioritaire dans le contexte du programme du MAPAQ *Territoires : Drainage et chaulage des terres*. Parmi les 50 demandes déposées, 15 ont été acceptées pour le chaulage et cinq pour le drainage. Selon des intervenants agricoles du milieu, l'utilisation de la chaux a connu une hausse depuis 10 ans, notamment en raison du programme de chaulage du MAPAQ (2018-2023). Par conséquent, le pH des sols s'est globalement amélioré, ce qui augmente leur résilience.

Tableau 25. Fermes déclarantes et superficies où sont appliqués des produits phytosanitaires sur les terres de la MRCAL (A-L) et de la région des Laurentides (L)

Catégories de produits phytosanitaires	2011				2016				2021			
	Fermes (%) <sup>1</sup>		Superficie (ha)		Fermes (%) <sup>1</sup>		Superficie (ha)		Fermes (%) <sup>1</sup>		Superficie (ha)	
	A-L	L	A-L	L	A-L	L	A-L	L	A-L	L	A-L	L
Herbicides	17	36	916	28 869	22	36	1 876	31 882	18	29	2 042	30 087
Insecticides	2	16	c <sup>2</sup>	4 175	4	16	c <sup>2</sup>	4 937	2	9	F	5 319
Fongicides	4	16	79	4 029	4	16	130	6 040	3	11	F	6 492
Engrais de synthèse	22	38	1969	29 433	26	38	3 194	31 522	27	33	4 403	32 889
Chaux	14	14	938	4 757	18	16	805	5 433	13	15	1 199	5 850
Oligoéléments et nutriments	NA	NA	NA	NA	2	9	118	4 842	3	6	F	3 345

<sup>1</sup> FERMES DÉCLARANTES EN POURCENTAGE. PAR EXEMPLE, EN 2011, IL Y AVAIT 41 FERMES DÉCLARANTES SUR UN TOTAL DE 244 EAE POUR LA MRCAL, SOIT 17 % DES EAE.

<sup>2</sup> DONNÉES CONFIDENTIELLES.

SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, 2011, 2016 ET 2021.

Lorsque l'on considère la superficie où sont appliqués des herbicides par rapport à la superficie totale cultivée dans la MRCAL, on obtient un taux de 14 %, lequel s'avère remarquablement plus faible que le taux calculé pour la majorité des autres MRC de la région des Laurentides et pour l'ensemble du Québec (Tableau 26). Dans ces régions, les plus grandes superficies recevant des herbicides et le plus grand pourcentage des terres cultivées recevant des herbicides pourraient s'expliquer par des sols et un climat plus favorables aux cultures de maïs et de soya, lesquelles nécessitent une utilisation plus fréquente de ces produits.

En contrepartie, dans la MRCAL, la faible utilisation observée des produits phytosanitaires pourrait s'expliquer autant par leurs coûts (intrants et transports) que par la pratique d'une agriculture raisonnée. Puisque nos terres reçoivent généralement peu d'application de produits phytosanitaires, le délai de conversion à la production biologique est la plupart du temps plus court ici que dans les Basses-Laurentides.

Tableau 26. Portrait général de l'application des herbicides dans les autres MRC, dans la région des Laurentides et dans la province du Québec

	Nb d'EAE	Zone agricole (ha)	Superficie cultivée <sup>1</sup> (ha)	Superficie recevant des herbicides (ha)	Part de la superficie cultivée (%)
Antoine-Labelle	240	60 984	14 368	2 042	14 %
Argenteuil	181	43 226	12 220	7 118	58 %
Deux-Montagnes	247	16 058	8 307	4 070	49 %
Les Laurentides	106	15 182	2 733	F <sup>2</sup>	ND
Mirabel	328	42 245	23 500	13 642	58 %
Thérèse-de-Blainville	76	10 606	5 269	2 335	44 %
<b>Région des Laurentides</b>	<b>1 265</b>	<b>194 840</b>	<b>68 000</b>	<b>30 087</b>	<b>44 %</b>
Québec	29 380	6 307 229	2 045 042	920 858	45 %

<sup>1</sup> FICHES D'ENREGISTREMENT DU MAPAQ, 2020.

<sup>2</sup> EN 2021, LES DONNÉES SONT TROP PEU FIABLES POUR ÊTRE PUBLIÉES. LES DONNÉES DU RECENSEMENT AGRICOLE DE 2016 AFFICHAIENT UNE SUPERFICIE DE 321 HECTARES.

SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, 2021.

## Pratiques et aménagements

La catégorie « Pratiques et aménagements » du Recensement de l'agriculture inclut cinq sous-catégories, dont l'alimentation ou pâturage hivernaux dans les champs, le pâturage en rotation, les engrais verts pour enfouissement, les cultures de couverture d'hiver et les brise-vent (naturels ou plantés) (Tableau 27).

TABLEAU 27. PRATIQUES ET AMÉNAGEMENTS DES TERRES DANS LA MRCAL ET DANS L'ENSEMBLE DES LAURENTIDES EN 2021

	MRCAL		Région des Laurentides	
	Nb de fermes déclarantes	Part des EAE dans la MRC	Nb de fermes déclarantes	Part des EAE dans la région des Laurentides
Alimentation ou pâturage hivernaux dans les champs	21	9 %	95	8 %
Pâturage en rotation	66	28 %	184	15 %
Engrais vert pour enfouissement	35	15 %	195	15 %
Cultures de couverture d'hiver	15	6 %	91	7 %
Brise-vent ou coupe-vent	63	26 %	335	26 %

SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, 2021.

Bien qu'il faille faire preuve de prudence lorsque l'on compare l'évolution des données des recensements de 2011 et 2021 en raison de changements apportés au contenu et au traitement des données, on peut observer autant des variations positives que négatives dans l'adoption des pratiques. Dans la MRCAL, la plus forte baisse a été enregistrée dans la sous-catégorie « Alimentation ou pâturage hivernaux dans les champs », avec une variation négative de 38 % pendant la période retenue, ce qui pourrait correspondre à la baisse du cheptel bovin et du nombre de fermes bovines. La deuxième baisse la plus prononcée a été observée au niveau de la pratique du pâturage en rotation, laquelle a été adoptée par un plus petit nombre d'EAE pendant la période

considérée, ayant passé de 99 à 66, soit une baisse de 33 % (sensiblement égale à celle enregistrée dans la région des Laurentides, soit de 30 %). Du côté des variations positives, c'est la pratique des cultures de couverture d'hiver qui a connu la plus forte hausse, soit de 50 % dans la MRCAL (contre une hausse de 49 % dans la région des Laurentides). Dans le même sens, 57 EAE ont aménagé un brise-vent (naturel ou planté) comparativement à 63 en 2021, soit une légère augmentation de 11 % (12 % dans l'ensemble des Laurentides).

Depuis 2004, l'aménagement de haies brise-vent avait été encouragé par le MAPAQ grâce au programme *Prime-Vert*. Or, en 2016, les données de Statistique Canada démontraient une baisse de cette pratique pour la MRCAL et la région des Laurentides. Cette diminution pouvait être liée en partie à la disponibilité des arbres. Si, par le passé, les arbres provenaient du MFFP et étaient fournis gratuitement, à partir des années 2015-2016, les arbres du MFFP devaient être achetés (1 \$ à 3 \$ l'unité). Néanmoins, la tendance s'est inversée à nouveau et un bilan positif est enregistré au terme de la période 2011-2021.

Deux pratiques agroenvironnementales sont comptabilisées dans les fiches d'enregistrement du MAPAQ pour l'année 2020. Aucun comparatif n'est possible avec les données de la première édition du PDZA. L'utilisation des données des recensements de l'agriculture de 2011 et 2021 (Tableau 28), utilisant une terminologie qui diffère, mais traitant de pratiques similaires, permet plus facilement la comparaison. Par exemple, dans la sous-catégorie « Semis directs sur chaume ou gazon intact », 17 EAE déclaraient des superficies totalisant 300 ha en 2011, alors qu'on répertoriait 27 EAE exploitant 908 ha en 2021, soit le triple des superficies. Pendant la même période, la région des Laurentides affichait une légère diminution de 6 % au niveau des superficies malgré une hausse de 17 % du nombre d'EAE. Il est à noter que les premiers essais en semis directs ont eu lieu dans la vallée de la Kiamika. Les résultats ayant été encourageants, plusieurs producteurs ont adopté cette pratique. Dans la sous-catégorie « Maintien à la surface des résidus de récolte », la superficie totale a également triplé dans la MRCAL, ayant passé de 887 ha en 2011 à 2 601 ha en 2021, tandis que le nombre de fermes déclarantes était en hausse de 76 %. Du côté de la région des Laurentides, les superficies et le nombre de fermes déclarantes ont augmenté respectivement de 42 % et 32 %.

Tableau 28. Pratiques de travail du sol et d'ensemencement (2021)

	MRCAL		Part des Laurentides	Région des Laurentides	
	Nb d'EAE	Superficie (ha)		Nb d'EAE	Superficie (ha)
Semis directs sur chaume ou gazon intact	27	908	16 %	187	5 611
Travail qui maintient à la surface la plupart des résidus de récolte	58	2 600	15 %	360	17 732

SOURCE : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, 2021.

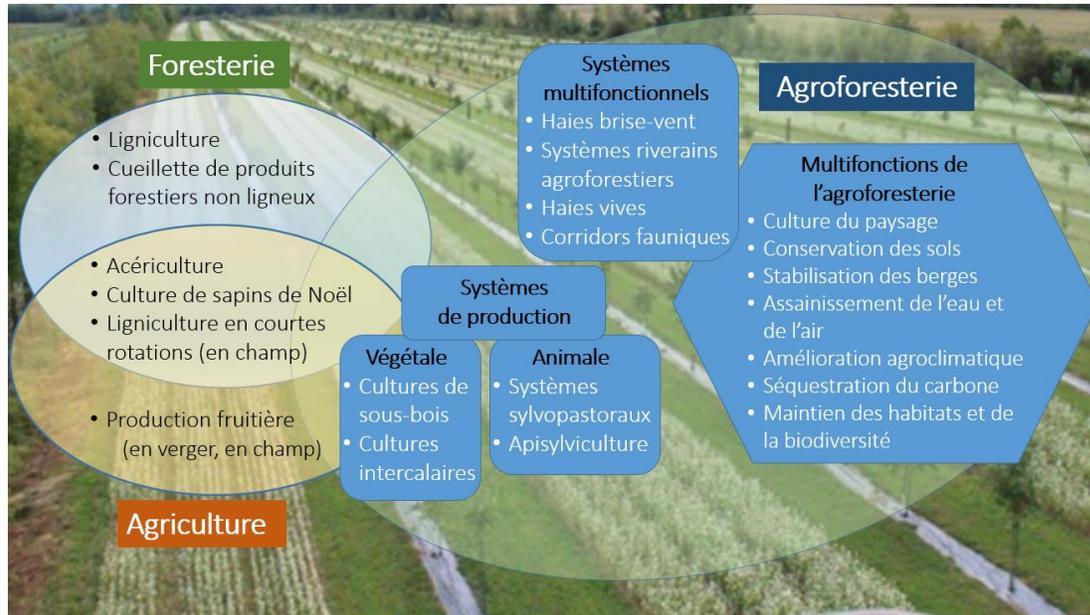
## Agroforesterie

Dans le contexte de ses engagements liés aux enjeux du climat et du développement durable, le gouvernement du Québec a élaboré un *Plan d'agriculture durable*, qui vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales responsables et performantes. Parmi les objectifs fixés, on compte celui d'améliorer la biodiversité du territoire, associé à une cible à atteindre d'ici 2030, soit de doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent) favorables à la biodiversité. Or, la pratique de l'agroforesterie, qui mise sur la complémentarité entre les arbres et les cultures, pourrait contribuer à *cultiver* la biodiversité et favoriser l'atteinte de cet objectif.

L'agroforesterie peut être définie comme « un système intégré de gestion des ressources du territoire rural qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux » (De Baets & Lebel, 2007). Ainsi, l'agroforesterie intègre à la fois des éléments forestiers et agricoles, et tisse des liens aussi bien avec la foresterie que l'agriculture (Figure 11).

L'implantation de haies brise-vent, encouragée par le MAPAQ via son programme *Prime-Vert*, et le maintien des bandes riveraines, encadrées par le nouveau régime transitoire (auparavant *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*), forment les deux principaux systèmes agroforestiers rencontrés dans les Hautes-Laurentides comme dans l'ensemble des Laurentides. D'autres pratiques agroforestières sont mises en œuvre, notamment les cultures sous couvert forestier, les cultures intercalaires, le sylvopastoralisme et l'apiculture en association avec une espèce ligneuse (De Baets & Lebel, 2007). L'entreprise mellifère Miels d'Anicet pratique cette forme unique d'association au Québec, en termes de production commerciale et professionnelle, celle-ci étant pratiquée avec le tilleul.

Figure 11. Le domaine de l'agroforesterie au Québec



SOURCE : FIGURE ADAPTÉE DE DE BAETS, ET AL. (2007).

Dans son rapport sur l'adaptation aux changements climatiques, le Consortium Ouranos<sup>4</sup> cite l'agroforesterie comme exemple d'adaptation dans notre région :

« Dans les Laurentides, l'agroforesterie, bien qu'encore peu répandue, offre un potentiel significatif de renforcement de la biodiversité, tout en créant des occasions de développement économique et social pour la région. Plusieurs entreprises détiennent une expertise enviable dans cette filière et se démarquent sur le plan du développement durable en valorisant la gastronomie boréale et en développant la permaculture et l'aménagement comestible. Les méthodes préconisées permettent de minimiser l'arrosage et l'utilisation de ressources non renouvelables, et de maximiser le bien-être psychosocial des communautés locales où les projets d'aménagement sont déployés. » (MAMH, 2020)

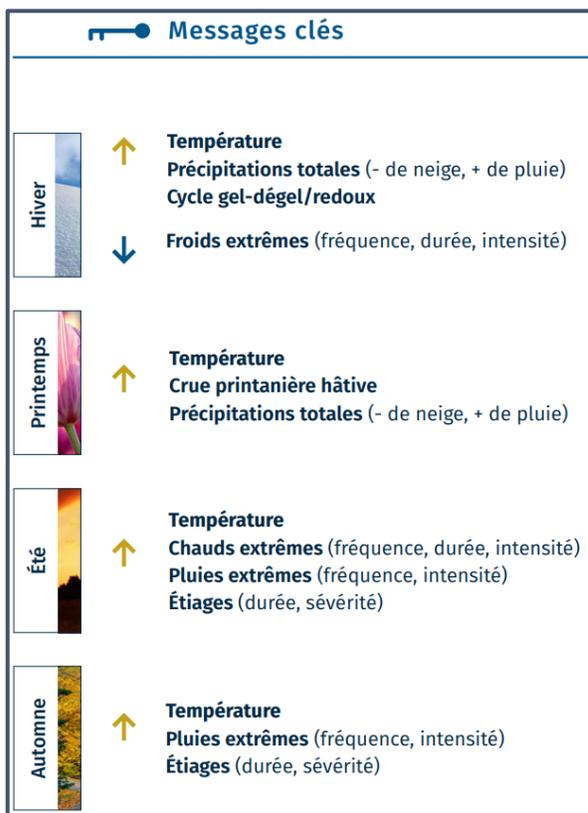
Les services agroforestiers ainsi présentés font écho au principe de multifonctionnalité, touchant à la fois aux dimensions économiques, sociales et environnementales, et concernent l'ensemble des fonctions associées au territoire (diversification des revenus, sécurité alimentaire, protection des sols et de l'eau). Sans compter que l'agroforesterie peut se pratiquer sur des friches agricoles et des parcelles en pente, ce qui permet une occupation diversifiée du territoire et valorise les terres marginales.

<sup>4</sup> Au Québec, il existe un consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques appelé Ouranos. Ce consortium regroupe des centaines de chercheurs, praticiens et décideurs provenant de divers milieux et organisations qui unissent leurs connaissances afin notamment de soutenir l'adaptation aux changements climatiques.

## Changements climatiques

À partir de données recueillies depuis des décennies sur les bouleversements du climat et les émissions des gaz à effet de serre, des modèles prédictifs ont été élaborés pour la région des Laurentides, permettant d'anticiper différents scénarios climatiques. Les projections climatiques tiennent compte des variations saisonnières de différents paramètres : la température (et notamment les extrêmes de température), les précipitations, les crues, les étiages, les cycles gel/dégel, etc. (Figure 12). Selon Ouranos, l'allongement de la saison de croissance et les températures plus chaudes ouvriront de nouvelles opportunités et pourraient favoriser de meilleurs rendements agricoles en fonction des choix culturels retenus. Diverses adaptations aux changements climatiques pourraient permettre aux producteurs de tirer leur épingle du jeu : modification des dates des semis et des récoltes, choix des variétés de cultivars mieux adaptées (par exemple, des cultivars ayant besoin d'un cumul de chaleur plus important), diversification des cultures et établissement de couverture de sol comme stratégies de gestion du risque, etc. (Ouranos, 2015). D'autres exemples d'adaptation viennent appuyer des perspectives agricoles novatrices en agriculture pour la région des Laurentides tels que la pratique de l'agroforesterie, le développement de la permaculture et l'aménagement comestible.

Figure 12. Projections climatiques pour la région des Laurentides



SOURCE : OURANOS, 2020.

Le projet Agriclimat, piloté par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), oriente ses actions en vue de faciliter l'adaptation des fermes du Québec vis-à-vis des enjeux climatiques afin de garantir la sécurité alimentaire, la santé financière des fermes et la qualité de l'environnement. Cette démarche participative, initiée en 2017 par les producteurs et productrices agricoles du Québec, a permis l'élaboration d'un plan d'adaptation régional et la création de fiches synthèses par type de production. Par exemple, certains impacts prévus pour les productions laitières et fourragères concernent l'augmentation des risques de gel hivernal des plantes fourragères, l'augmentation des charges potentielles de neige et de glace sur les toits et une meilleure survie des insectes, parasites et bactéries. Divers moyens sont alors proposés pour se préparer et bénéficier des changements à venir.

La phase II du projet (2021-2024) inclut la participation d'un réseau de 36 fermes pilotes dans la province afin de tester et de documenter des actions visant à améliorer la résilience aux changements climatiques et à développer un outil de diagnostic permettant de calculer les émissions et le stockage des GES ainsi que l'impact économique des changements apportés. De plus, un groupe de travail régional, coordonné par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, en collaboration avec la CDAQ et le club conseil Profit-eau-sol, se penchera sur les initiatives régionales de lutte et d'adaptation aux changements climatiques susceptibles d'être mises en place pour répondre aux besoins des producteurs de la région. Plus d'informations sont disponibles sur le site [Outaouais-Laurentides | Agriclimat](#).

Parallèlement, la MRCAL entame la mise sur pied d'un plan d'adaptation dans le cadre du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)*, élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP). Ce plan permettra d'établir des mesures adaptatives aux échelles municipales et régionales et touchera tous les secteurs d'activités du territoire.

## Programmes d'assurances de la Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec prévoit du soutien financier aux producteurs par le biais de programmes d'assurance tels que l'Assurance de protection des récoltes (ASREC) et l'Assurance de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) (Tableau 29). Les entreprises peuvent assurer des produits agricoles tels que le miel, le sirop d'érable, les pommes de terre, les céréales, le foin et les animaux (agneaux, veaux d'embouche, bouvillon, etc.). Le nombre d'unités assurées dans la région de la MRC Antoine-Labelle a fluctué au cours des dernières années, passant de 8 716 ha en 2018 à 6 490 ha en 2022. Le tableau 29 présente le nombre de clients actifs pour les programmes de protection du revenu et de gestion des risques.

Tableau 29. Portrait du nombre de bénéficiaires des programmes ASREC et ASRA par type de productions

Année	2005	2010	2012	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Foin	119	115	97	89	85	82	75	76	72	67
Céréales	59	50	40	39	43	42	33	26	33	17
Maïs fourrager	17	19	14	13	10	9	7	10	8	9
<b>Total ASREC</b>	<b>127</b>	<b>134</b>	<b>111</b>	<b>110</b>	<b>106</b>	<b>107</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>95</b>	<b>90</b>
Bovins	74	66	52	43	34	40	42	45	49	49
Végétales	47	40	32	32	36	36	33	30	27	27
Agneaux	13	13	16	12	8	8	6	7	5	5
<b>Total ASRA</b>	<b>119</b>	<b>103</b>	<b>86</b>	<b>74</b>	<b>64</b>	<b>73</b>	<b>70</b>	<b>82</b>	<b>81</b>	<b>81</b>

SOURCE : FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ), 2023.



## 5.5. Ressource eau

*Je suis de lacs et de rivières, je suis de gibiers, de poissons.*

CLAUDE GAUTHIER

RESSOURCE EAU
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs milieux humides (non caractérisés) et zones inondables sont situés tout près des terres cultivées en zone agricole</li><li>• Environ 250 km de cours d'eau linéarisés sur le territoire de la MRCAL</li><li>• Charge moyenne de phosphore dans la rivière du Lièvre de 112 tonnes/année</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Caractérisation des milieux humides en affectation agricole totalisant environ 4 400 ha</li><li>• Charge moyenne de phosphore dans la rivière du Lièvre de 91 tonnes/année</li><li>• Adoption d'un projet de Plan régional des milieux humides et hydriques visant la restauration de 25 km de cours d'eau</li><li>• Intégration des concepts d'hydrogéomorphologie dans l'analyse des dossiers de cours d'eau</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formation « La géomorphologie appliquée à la gestion et la restauration de cours d'eau »</li><li>• Finalisation du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) et disponibilité de nouvelles données</li><li>• Élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)</li><li>• Cartographie des cours d'eau</li></ul>

Comme mentionné précédemment, la MRCAL s'est dotée d'un outil de planification et d'aide à la décision pour optimiser la gestion et la conservation de l'eau sur son territoire, le PRMHH (voir section 3). Plus précisément, le PRMHH est un document de réflexion stratégique visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement du territoire afin de favoriser un développement structurant et durable (MELCC, 2019). L'élaboration du PRMHH de la MRCAL a été complétée et déposée au MELCC en juillet 2022. La mise en œuvre sera effective après réception des commentaires du ministère.



## Milieu humide

En tant qu'acteurs incontournables de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), les organismes de bassins versants (OBV), dont les mandats principaux sont notamment de favoriser la concertation ainsi que d'informer, mobiliser, consulter et sensibiliser la population sur les enjeux de l'eau du territoire (ROBVQ, 2019), se trouvent à l'avant-scène pour protéger cette ressource. Un bassin versant est une délimitation du territoire à l'intérieur de laquelle toute forme de précipitations est drainée vers un cours d'eau et ses affluents.

Deux principaux OBV travaillent en concertation avec les acteurs de l'eau de la MRCAL pour mettre en œuvre la GIRE. La zone de gestion intégrée du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) comprend, comme son nom l'indique, le bassin de la rivière du Lièvre (9 473 km<sup>2</sup>), mais également les bassins de la rivière Blanche (555 km<sup>2</sup>) et du ruisseau Pagé (55 km<sup>2</sup>). Celle de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS) s'étend, pour sa part, sur une superficie de 8 434 km<sup>2</sup>. La portion de la zone agricole de la MRCAL dans le bassin de la rivière du Lièvre atteint une superficie de 57 000 hectares, soit pratiquement l'équivalent de la zone agricole d'Antoine-Labelle, et de 4 000 hectares dans le bassin des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

Dans le cadre d'un programme de suivi, le COBALI recueille des données sur la qualité de l'eau de la rivière du Lièvre et de ses tributaires. Il est possible de consulter la carte interactive de

l'organisme ([Carte interactive](#)) et d'obtenir ainsi des informations sur la qualité de l'eau telles que les concentrations de phosphore.

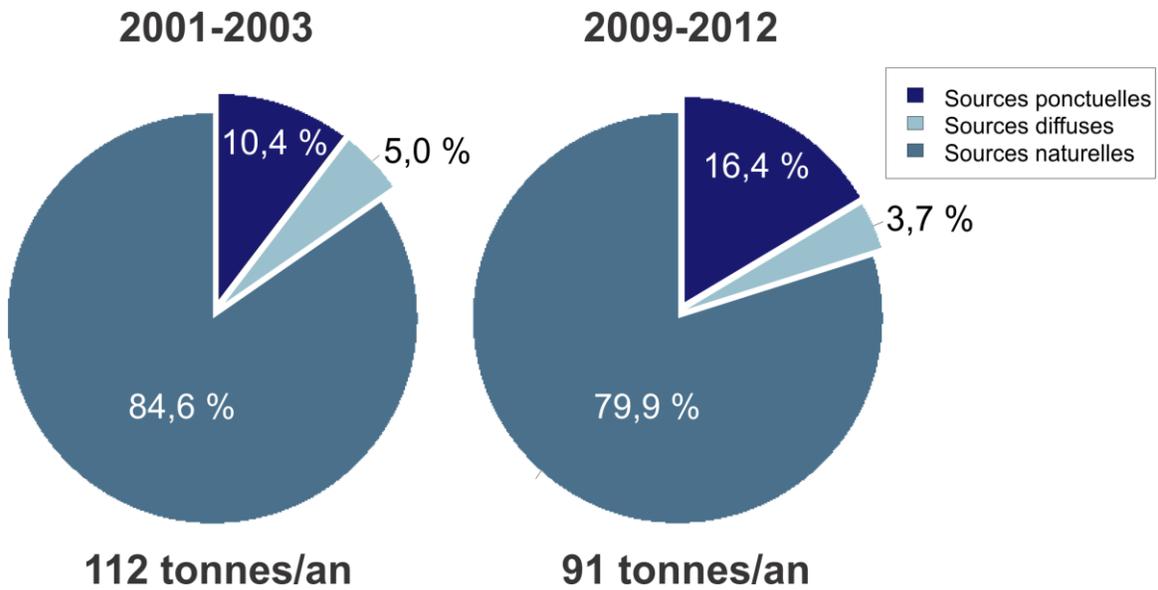
En 2018, en collaboration avec le COBALI et d'autres partenaires régionaux, l'Université du Québec à Montréal a coordonné le *Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines dans la région des Laurentides et de la MRC Les Moulins (PACES-LAULM)* afin de brosser un portrait régional de la ressource hydrique souterraine. Les objectifs de ce projet étaient multiples : comprendre la nature des formations aquifères, connaître l'origine et les directions d'écoulement de l'eau souterraine, décrire la qualité de l'eau souterraine, quantifier le bilan hydrique de l'aquifère, estimer la pérennité de la ressource et déterminer la vulnérabilité de l'eau souterraine aux activités humaines. Des recommandations ont été émises au terme du projet PACES telles que d'assurer la protection des zones de recharge, dans le but d'assurer un renouvellement maximal de la nappe. À partir de ces recommandations, la MRCAL pourra intégrer les données dans sa planification territoriale afin de protéger et d'assurer la pérennité des eaux souterraines de son territoire.

## Qualité de l'eau

Une étude sur la qualité de l'eau des grandes rivières du Québec a été publiée par le MELCC (MDDELCC) en 2017 (MDDELCC, 2017). Pour la période concernée (2009-2012), la charge de phosphore (calculée en supposant, chaque jour, une concentration égale) de la rivière du Lièvre à son embouchure (0,017 mg/l) demeure inférieure au seuil limite identifié (0,030 mg/l) pour limiter la croissance excessive des algues et des plantes aquatiques. La charge d'azote total (0,29 mg/l) est elle aussi sous le seuil établi (1 mg/l), ce qui indique un degré d'enrichissement élevé. Enfin, la charge de matière en suspension (6 mg/l) reste inférieure au seuil de concentration sous lequel la qualité de l'eau est jugée satisfaisante (13 mg/l). Dans le même sens, le suivi du COBALI (2015-2017) tend à indiquer que la qualité de l'eau de la rivière du Lièvre est généralement bonne (résultat propice à l'ensemble des usages récréatifs y compris la baignade). Néanmoins, des dépassements des paramètres de solides en suspension et du phosphore total ont été enregistrés pour environ 10 % des échantillons à la station de Mont-Laurier en fin de saison estivale, et deux dépassements de coliformes fécaux ont été enregistrés à la station de Kiamika.

La charge en phosphore dans la rivière du Lièvre a connu une baisse depuis la dernière publication des données, qui couvrait la période 2001-2003 (Figure 13). La charge issue des activités agricoles est incluse dans les sources diffuses, qui comprennent aussi celles provenant de la foresterie, de la voirie et des réseaux pluviaux. Il est cependant difficile de comparer directement les bilans en raison des changements méthodologiques (émissaires des stations d'épuration maintenant incluses dans les sources ponctuelles, alors qu'elles figuraient auparavant dans les sources diffuses) et de l'entrée en activité de la station d'épuration de la municipalité de Kiamika en 2010 (COBALI, 2018).

Figure 13. Bilan des sources de phosphore du bassin versant de la rivière du Lièvre pour les périodes 2001-2003 et 2009-2012



SOURCE : PATOINE, MICHEL 2017.

Bien que, globalement, le bassin versant de la MRCAL se porte bien, l'examen des sous-bassins, tels ceux des ruisseaux Villemaire, Léopold-Leduc et des Journalistes, révèle des problématiques, en particulier en milieu agricole et urbain. Ces tributaires obtiennent, du moins dans leur portion aval, des indices de qualité d'eau inférieurs aux grandes rivières du bassin versant, ce qui témoigne de leur plus grande vulnérabilité, en raison de leurs plus faibles débits et capacité de dilution. La qualité de leur eau varie également davantage selon les activités en cours (épandage de fumier, etc.) et les conditions météorologiques (fortes pluies contribuant au lessivage des sols, etc.). Les paramètres comportant parfois des dépassements sont les coliformes fécaux, le phosphore total et les solides en suspension. Par ailleurs, certains de ces tributaires alimentent des lacs de villégiatures, contribuant à la problématique des cyanobactéries : 18 lacs ont été touchés par au moins un épisode de fleur d'eau entre 2005 et 2015 dans la MRC (COBALI, 2018).

L'impact des sources agricoles de phosphore sur la ressource eau est illustré par l'étude de Hébert et Blais (2017), qui s'intéresse à l'influence de l'utilisation du territoire sur la qualité de l'eau et cherche à développer un modèle prédictif de l'état physicochimique de l'eau. Leur analyse établit que les cultures annuelles (cultures à grand interligne et à interligne étroit) expliquent 65 % de la variance des concentrations médianes de phosphore dans les rivières du Québec, et qu'en considérant la charge de phosphore provenant des cheptels, la variance expliquée atteint 79 %. En d'autres mots, les cultures annuelles et, dans une moindre mesure, la présence des cheptels, sont les variables du territoire qui permettent le mieux de prédire les concentrations de phosphore dans les cours d'eau.

Dans le même ordre d'idées, le MELCC (2005) exprimait la capacité de support des activités agricoles (définie comme l'intensité des activités agricoles qui permet de respecter le critère de

concentration de phosphore pour la prévention de l'eutrophisation) par la proportion des superficies cumulées des cultures à grand interligne et à interligne étroit présentes dans le bassin versant. Cette capacité de support, dans le cadre de l'analyse du MELCC, est établie à un seuil de l'ordre de 5 % de la superficie du bassin versant. Or, le cumul des superficies occupées par les cultures à grand interligne (677 ha) et à interligne étroit (1 067 ha) dans le bassin de la rivière du Lièvre (Tableau 30) représente, en 2021, une proportion (0,18 %) bien inférieure à ce seuil.

Tableau 30. Cultures à grand interligne et interligne étroit dans le bassin versant de la rivière du Lièvre (2021)

Interligne	Type de cultures*	Superficie (ha)	Total (ha)
<b>Grand</b>	Soya	318	677
	Maïs fourrager	174	
	Maïs-grain	44	
	Maïs sucré frais	2	
	Carotte	82	
	Pomme de terre	54	
	Autres productions maraîchères	3	
<b>Étroit</b>	Avoine	674	1067
	Orge	105	
	Engrais verts**	95	
	Triticale de printemps	48	
	Blé de printemps	47	
	Millet japonais	40	
	Seigle	30	
	Sarrasin	25	
	Panic érigé	3	

\*POUR CARACTÉRISER LES SUPERFICIES, NOUS UTILISONS LA CULTURE PRINCIPALE DÉCLARÉE.

\*\* LES ENGRAIS VERTS OFFRENT UNE COUVERTURE DE SOL QUI VARIE EN FONCTION DU TYPE IMPLANTÉ : LE SARRASIN ET L'AVOINE, PAR EXEMPLE, SONT DES CULTURES À INTERLIGNE ÉTROIT, MAIS D'AUTRES CULTURES, COMME LE TRÈFLE ET LA LUZERNE, CONSTITUENT DES CULTURES FOURRAGÈRES QUI NE SONT PAS COMPTABILISÉES ICI.

SOURCE : FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ), 2021. BASE DE DONNÉES DES PARCELLES ET PRODUCTIONS AGRICOLES DÉCLARÉES.

## 6. Secteur bioalimentaire

L'homme est comme une horloge. Il se remonte par la nourriture deux ou trois fois par jour.

ALPHONSE KARR

### 6.1. Activités d'abattage

ACTIVITÉS D'ABATTAGE
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sur un total de trois, il reste deux abattoirs en fonction, dont un de type provincial A (volailles) et un de proximité, le 3<sup>e</sup> (de proximité) ayant cessé ses opérations</li><li>• Absence d'un service d'abattage régional adapté à la production dominante</li><li>• Formation d'une coopérative de 30 producteurs agricoles pour acheter et relancer un abattoir de proximité</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Seul l'abattoir de type A est en fonction</li><li>• Projet de relance de la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides (Coop des éleveurs) toujours en cours</li><li>• La Coop des éleveurs a obtenu de l'aide financière du MAPAQ (<i>Programme d'appui à la compétitivité des abattoirs régionaux</i>) ainsi que d'autres organismes d'aide financière</li></ul>

Un des enjeux agricoles majeurs décriés par les agriculteurs en production animale est l'absence d'un abattoir provincial multi-espèces (bovins, ovins, caprins, porcins, cervidés, etc.) avec salle de découpe, ce qui constituerait un élément facilitateur important pour la mise en marché des produits animaliers. Afin de s'assurer de respecter la conformité de la *Loi sur les produits alimentaires*, un abattoir provincial doit être sous inspection permanente. Ce qui permet la vente des produits animaliers dérivés dans l'ensemble des épiceries et des restaurants.

Au cours des dernières années, plusieurs actions ont été priorisées par les principaux partenaires afin d'accompagner et soutenir la Coopérative dans le projet de l'abattoir. Par la suite, un accompagnement pour la relance de l'abattoir de proximité a permis de bâtir un plan d'affaires, de déposer des demandes de financement ainsi que d'obtenir les certificats d'autorisation environnementale (d'une part, pour l'exploitation d'un abattoir de proximité et, d'autre part, pour l'installation et l'exploitation d'un système de traitement des eaux usées). À ce jour, la Coopérative est en attente d'une autorisation de financement du MAPAQ au programme *Compétitivité et environnement, volet 1*, pour la réalisation des plans et devis (phase de prédémarrage).

L'entrée en fonction d'un abattoir provincial au sein d'une entreprise de volailles de la région a soutenu l'amélioration de la mise en marché de ses produits, qui se retrouvent dans de nombreuses épiceries de la région des Laurentides. De plus, jusqu'en 2022, par l'intermédiaire de cet abattoir provincial, d'autres entreprises de la région ont pu faire abattre leur production de volailles hors quotas. Selon les propriétaires, l'abattage hors quotas, estimé entre 10 000 et 15 000 têtes dans la première édition, avait connu une augmentation depuis 2020. Malheureusement, le contexte de la grippe aviaire, le manque de main-d'œuvre ainsi que l'expansion de leur entreprise ont obligé ces derniers à mettre fin à leur service d'abattage à forfait.

## 6.2. Transformation agroalimentaire

TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• 18 agrotransformateurs, dont la majorité se trouve à Mont-Laurier</li><li>• 35 transformateurs</li><li>• 61 % des agrotransformateurs proviennent du domaine de l'acériculture</li><li>• Un transformateur laitier et distributeur (fabricant de fromages et autres produits laitiers)</li><li>• Un transformateur laitier régional et distributeur (lait, crème et crème glacée)</li><li>• Deux fromageries locales</li><li>• Une entreprise de PFNL</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La MRC compte maintenant 19 agrotransformateurs, soit un de plus qu'en 2010</li><li>• 28 transformateurs (données estimées à partir du Registraire des entreprises du Québec)</li><li>• 32 % des agrotransformateurs proviennent du domaine de l'acériculture, soit une baisse de 45 %</li><li>• Une fromagerie locale a cessé ses opérations</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nouvelles entreprises artisanales de transformation (pâtisseries et confiseries à base de miel, noix et mélanges de noix, boulangerie, etc.)</li><li>• Une nouvelle entreprise de PFNL</li></ul>

*Petit rappel : Dans la MRC Antoine-Labelle, on distingue deux types de transformation alimentaire, soit l'agrotransformation, réalisée dans les exploitations agricoles, et la transformation effectuée par les entreprises manufacturières.*

La transformation alimentaire demeure forte dans le secteur des produits laitiers. Les deux grands transformateurs laitiers font des investissements réguliers en vue d'améliorer l'efficacité de leurs équipements et de maintenir un standard élevé de qualité.

Du côté de la laiterie régionale, l'ajout de nouveaux réservoirs pour le lait cru et le lait pasteurisé ainsi que d'une deuxième ligne de lavage en mai 2021 améliore la productivité et permet un rythme de travail en continu. La laiterie tire une grande fierté de son approvisionnement exclusif dans des fermes régionales, donc de proximité, et de son offre de produit ne subissant qu'une seule transformation (la pasteurisation) avant d'être distribué.

Dans le domaine de l'acériculture, les agrotransformateurs débordent d'originalité et sortent des sentiers battus. En plus de faire des produits tels que le beurre, le sucre et la gelée d'érable, ils

osent des vinaigrettes, des condiments, des épices, des chocolats fins et d'autres produits de confiserie.

Plusieurs actions figuraient au plan d'action du PDZA afin d'accompagner les producteurs désirant améliorer la commercialisation de leurs produits dans la région. Des mises en relation entre les agrotransformateurs et quelques détaillants d'épiceries ont porté fruit. D'autres agrotransformateurs ont adhéré au programme du CBL.

### 6.3. Mise en marché

MISE EN MARCHÉ
Constats PDZA 2015
<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence de marchés publics dans les villes centres de la MRC</li><li>• La vente à la ferme est le mode de mise en marché de proximité privilégié</li><li>• 40 EAE ont un kiosque à la ferme dont quatre kiosques libre-service</li><li>• Huit EAE offrent de l'autocueillette</li><li>• Un EAE vend des paniers de légumes bio par le biais du réseau de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC)</li></ul>
Situation révisée
<b>Ce qui a changé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présence de marchés publics à Ferme-Neuve (fermé pendant la pandémie) et Nomingue</li><li>• Premier marché d'été à Rivière-Rouge (été 2023)</li><li>• 46 EAE tiennent un kiosque à la ferme, ce qui représente une augmentation de 15 %</li><li>• Quatre nouveaux kiosques libre-service et deux fermetures</li><li>• Adaptation des entreprises à la pandémie (formule pour emporter, boîtes-repas, cueillette sans contact, etc.)</li></ul>
<b>Nouveaux éléments identifiés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs entreprises utilisent les réseaux sociaux pour faire la promotion de leurs produits agroalimentaires</li></ul>

Mont-Laurier et Rivière-Rouge, les deux villes centres de la MRC d'Antoine-Labelle, ne possèdent toujours pas leur marché public, malgré l'intérêt du milieu et la mise sur pied de plusieurs initiatives, dont la plus récente, *l'Agrofête des Hautes-Laurentides*. Deux éditions de *l'Agrofête*, une grande fête des récoltes, ont en effet été tenues à Mont-Laurier en 2018 et 2019, lors desquelles des entreprises bioalimentaires d'ici ont pu faire découvrir leurs produits, notamment par l'intermédiaire de kiosques de dégustation. Par exemple, en 2019, 18 exposants et quelque 800 personnes ont participé à l'événement. Du côté de Rivière-Rouge, le projet de mise en place d'un marché public permanent est toujours à l'étude. Une première phase est le marché d'été.

D'autre part, la fête annuelle au centre-ville de Mont-Laurier permet à des exposants, dont les entreprises agroalimentaires, de louer un emplacement afin de faire connaître leurs produits et de les vendre.

Dans la première édition du PDZA, la mise en marché directe (dans un marché public, mais aussi à la ferme) était perçue comme avantageuse par ceux qui avaient du temps à y consacrer puisque cette pratique contribuait à fidéliser la clientèle et à obtenir la juste valeur de leurs produits. Le maillon faible demeurait le manque de réseautage entre les producteurs offrant des produits en circuit court. Aujourd'hui, plusieurs kiosques et boutiques mettent en valeur leurs produits ainsi que ceux d'autres entreprises de la région, ce qui contribue à l'augmentation et à la diversification de l'offre de produits locaux durant la saison estivale. De plus, une entreprise fait la promotion et offre des produits issus exclusivement des Hautes-Laurentides.

Un autre mode de mise en marché par vente directe gagne du terrain dans la région, soit l'offre de produits par kiosque libre-service avec paiement d'honneur. Depuis de nombreuses années, quatre entreprises offrent leurs produits par l'intermédiaire d'un tel kiosque (depuis 2023, deux kiosques ont fermé). Les offres agroalimentaires les plus communes sont ici les concombres, les tomates et le maïs sucré. Lorsqu'on avance en saison, on retrouve des citrouilles, des courges, des oignons, des carottes, des patates, des conserves et autres. Depuis peu, quatre autres kiosques libre-service ont vu le jour sur le territoire de la MRCAL, dont un kiosque offre des produits à base de miel (frais ou congelés) et les trois autres, des légumes, des petits fruits ou des fines herbes. Les propriétaires mettent à la disposition des clients un carnet pour indiquer les achats, une calculatrice ainsi qu'une caisse pour le paiement. Certains offrent le mode de paiement par Interac. Cette stratégie flexible de mise en marché peut permettre une économie de temps (pas besoin d'être toujours présent) et d'argent (pas de main-d'œuvre à payer) pour les entreprises agricoles qui l'adoptent.

Les stratégies de mise en marché des produits bioalimentaires évoluent très rapidement, notamment grâce aux technologies de l'informatique, dont le rôle est encore davantage exacerbé par le contexte de pandémie, qui a propulsé l'achat en ligne<sup>5</sup>. Plusieurs entreprises de la région avaient déjà des boutiques en ligne, d'autres se sont rapidement adaptées pour offrir leurs produits en ligne grâce, entre autres, au *Programme actions concertées pour le maintien en emploi* qui avait cours à l'automne 2020. Trois formations pour les réseaux sociaux (débutant, intermédiaire et avancé), une formation pour positionner son entreprise sur le web ainsi qu'une formation pour la création d'une boutique en ligne ont été offertes par l'entremise de la Chambre de commerce de Mont-Laurier. Quelques entreprises agroalimentaires y ont participé.

---

<sup>5</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2020088-fra.htm>, consulté le 19 août.

## II. DIAGNOSTIC ET ENJEUX

« Les producteurs agricoles sont tenaces, écrit l'un d'entre eux, étant donné les défis rencontrés pour faire de l'agriculture dans les Hautes-Laurentides. » « Son territoire étant plus nordique, écrit un de ses pairs, cette caractéristique dominante implique de faire des choix conséquents dans le type de culture à planter. » Un autre répondant écrit : « L'acériculture est le secret le mieux gardé de la MRC », indique une force du territoire en devenir qui permettra à la MRCAL de se démarquer dans les années à venir.

Répondants du questionnaire PDZA, 2020<sup>6</sup>

Lors de l'élaboration de la première version du PDZA, quatre rencontres thématiques ont été organisées pour recueillir les commentaires des producteurs agricoles de la région. Plusieurs sujets ont été abordés, tels que l'accès aux terres, l'utilisation de la zone agricole, la qualité du sol, le climat, etc. Cet exercice a permis de dresser une liste de constats qui a constitué le diagnostic du premier PDZA. Pour la révision du PDZA, une mise à jour s'imposait afin d'intégrer de nouvelles thématiques (milieux humides, changements climatiques, agroenvironnement, etc.). La liste des forces et faiblesses ainsi que des potentiels et contraintes a été présentée au comité de pilotage du PDZA à l'automne 2021; chaque constat a été revu, modifié, corrigé ou supprimé. Un consensus a donné lieu à ce nouveau diagnostic.

Les constats sont présentés selon les dimensions de la multifonctionnalité de l'agriculture (économique, environnementale et sociale). Plusieurs constats touchent à plus d'une dimension et peuvent ainsi s'inscrire à plusieurs endroits. Également, la dimension territoriale s'ajoute ici aux trois premières et fait référence aux aménités environnementales. Pour les besoins de cette section, la dimension territoriale se définit comme l'ensemble du patrimoine lié au territoire et à ses caractéristiques géophysiques qui permet d'exercer les fonctions associées à l'agriculture.

---

<sup>6</sup> Perception et attentes du milieu face à la mise en œuvre des projets et actions du PDZA pour les années 2015-2020.

## DIMENSION ÉCONOMIQUE | Ce qu'on a constaté :

### FORCES

La valeur moyenne des terres agricoles demeure inférieure à la moyenne de la région administrative des Laurentides.

Certains modèles de fermes s'avèrent performants et innovants au niveau technique (avicole, bovine, laitière et ovine).

Importance de la production acéricole dans la région des Laurentides (revenus, superficies, nombre d'EAE, etc.) et présence d'une expertise locale.

Présence d'industries de transformation (laiterie, fromageries, charcuteries, boulangeries).

Développement de produits de niche et présence accrue des produits bioalimentaires régionaux dans les restaurants, les petits marchés, les pourvoiries, les dépanneurs, etc.

Productions biologiques innovantes et en progression, particulièrement pour l'acériculture et les cultures maraîchères.

Présence de superficies boisées exploitables sur les lots agricoles (volumes et capital forestier disponibles).

Diversification des productions agricoles (fleurs, ail, miel, grands gibiers, etc.).

Filière laitière durable, adaptée aux particularités régionales, toujours dynamique.

### FAIBLESSES

Hausse de la valeur marchande et foncière limitant l'accès à la propriété pour la relève agricole et les nouveaux exploitants.

Diminution du nombre de fermes et d'unités animales en production animale.

Les terres agricoles non possédées par les agriculteurs (louées ou non occupées), correspondant à 65 % du territoire de la zone agricole, subissent en général de faibles investissements (entretien, drainage, chaux, etc.).

Coût de transports et des intrants élevé.

La diminution du cheptel entraîne l'augmentation des superficies en grandes cultures et, par conséquent, élimine les cultures pérennes jouant le rôle du maintien des sols.

Défis de rendement dans les grandes cultures.

Les faibles revenus par hectare fragilisent la rentabilité des EAE.

Limite de rentabilité de plusieurs entreprises.

Fragilité des services professionnels et de l'expertise en lien avec le seuil critique du nombre de fermes (vétérinaires, conseillers, etc.).

Reconnaissance de la problématique : le coût de la main-d'œuvre augmente plus rapidement que la rentabilité

### POTENTIELS

Établissement de nouvelles entreprises agricoles.

Capacité de réception des sols permettant une augmentation du nombre d'unités animales.

Éventail de projets et de programmes dont les producteurs agricoles pourraient bénéficier.

Défi d'accessibilité et d'expansion des entreprises œuvrant sous gestion de l'offre.

Possibilité d'une carrière de chaux dans la région.

Projet de relance de l'abattoir de Ferme-Neuve et développement d'un créneau de viande de spécialité.

### CONTRAINTES

Absence d'offre de service de nivelage et de drainage.

Défis administratifs et financiers entourant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau agricole.

Les modalités de location des terres agricoles constituent une contrainte à l'investissement sur ces terres (entretien, drainage, chaulage, etc.).

Augmentation du coût des transports causé par l'éloignement des fournisseurs d'intrants.

Faible rentabilité liée au développement des PFNL (excluant l'acériculture).

Valeur du capital agricole et coût des immobilisations pour les EAE, notamment pour le démarrage d'entreprise.

Limitation de la place accordée aux produits régionaux et aux entreprises locales dans les marchés d'alimentation.

Augmentation de la charge de travail administrative pour la gestion de l'entreprise agricole et du suivi des exigences réglementaires (formulaires, autorisations, etc.).

Difficulté d'accès aux programmes de subvention vs au crédit agricole.

## DIMENSION ENVIRONNEMENTALE | Ce qu'on a constaté :

### FORCES

Faible pression des activités agricoles sur l'environnement régional en raison d'une utilisation modérée des produits phytosanitaires.

Présence d'importantes superficies en cultures pérennes permettant de limiter l'érosion du sol.

Engagement des producteurs agricoles à mettre en place des pratiques agroenvironnementales.

Biodiversité du milieu agricole et modèle agricole dominant permettant le développement d'une production diversifiée (biologique, permaculture, PFNL, etc.).

Présence d'organismes favorisant la sensibilisation à l'importance de la qualité de l'environnement.

Productions biologiques innovantes et en progression, particulièrement pour l'acériculture et les cultures maraîchères.

Importance des prairies et des pâturages pour les espèces fauniques de la région (valeur récréotouristique et maintien de la biodiversité).

### FAIBLESSES

Sous exploitation du potentiel des sols causé par le manque d'entretien et le drainage des terres agricoles, ainsi que par les contraintes naturelles des sols (acidité, pentes, etc.).

Manque de concertation lors de travaux d'entretien de fossés et de cours d'eau agricoles.

Appauvrissement graduel des sols causé en partie par le déficit de matières fertilisantes dans la MRCAL.

Certaines problématiques de pollution diffuse d'origine agricole.

Diminution du cheptel qui entraîne l'augmentation des superficies en grandes cultures et, par conséquent, élimine les cultures pérennes jouant le rôle de maintien des sols.

Pression grandissante des usages non agricoles, résidentiels et de villégiature sur le milieu agricole.

### POTENTIELS

Capacité de réception des sols permettant une augmentation du nombre d'unités animales.

Connaissance amorcée et mise en valeur des bâtiments et des paysages dans la zone agricole.

Possibilités entourant les productions biologiques, non traditionnelles et émergentes.

Valorisation des cendres et épandage de biosolides.

Augmentation du rendement des sols, car non exploités à leur plein potentiel.

### CONTRAINTES

Complexité pour l'obtention d'autorisations gouvernementales (entretien et aménagement des cours d'eau agricole).

Défis administratifs et financiers entourant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau agricoles.

Présence de milieux humides (non caractérisés) et zones inondables près des terres cultivées en zone agricole.

Le potentiel naturel de fertilité des sols et le climat plus rigoureux limitent les cultures possibles.

## DIMENSION SOCIALE | Ce qu'on a constaté :

### FORCES

Vision favorable des activités agricoles et volonté de la communauté à maintenir la concertation et les communications avec les producteurs agricoles.

Réseaux d'échanges entre les exploitants agricoles et les intervenants.

Sensibilisation des citoyens à l'achat local, multiplié lors de la pandémie (effet positif).

Développement de réseaux locaux de transformation, de distribution et de commercialisation.

Présence d'industries de transformation (laiterie, fromageries, abattoir de volailles).

Engagement des producteurs agricoles à mettre en place des pratiques agroenvironnementales.

### FAIBLESSES

Pression grandissante des usages non agricoles, résidentiels et de villégiature sur le milieu agricole.

Absence d'un service d'abattage régional adapté à la production dominante.

Forte tendance à la location (avec ou sans bail) de courte durée.

Augmentation de 8 % des superficies en friche dans certains secteurs de la MRCAL.

Fragilité des services professionnels et de l'expertise en lien avec le seuil critique du nombre de fermes (vétérinaires, conseillers, etc.).

Manque de concertation lors de travaux d'entretien de fossés et de cours d'eau agricoles.

### POTENTIELS

Participation aux activités et événements de nature agricole et bonification de l'offre agrotouristique.

Établissement de nouvelles entreprises agricoles.

Connaissance amorcée et mise en valeur des bâtiments et des paysages dans la zone agricole.

Possibilités des productions biologiques et non traditionnelles.

Projet de relance de l'abattoir de Ferme-Neuve et développement d'un créneau de viande de spécialité.

### CONTRAINTES

Difficulté à faire reconnaître et rayonner les particularités du territoire de la MRCAL comparativement à la région des Basses-Laurentides.

Limitation de la place accordée aux produits régionaux et aux entreprises locales dans les marchés d'alimentation.

Éloignement des marchés qui limite le développement d'infrastructures de transformation et de distribution.

## DIMENSION TERRITORIALE | Ce qu'on a constaté :

### FORCES

La MRCAL possède une très grande zone agricole (60 983 hectares) et 17 954 hectares de superficie cultivable.

Sol et climat favorables à la production de fourrages de qualité et activités agricoles adaptées à cette réalité : production laitière, bovine et ovine.

Capacité à convertir rapidement les terres pour la production biologique (faible application de produits phytosanitaires sur les terres).

Filière laitière durable et toujours dynamique, adaptée aux particularités régionales.

Présence d'industries de transformation (laiterie, fromageries, abattoir de volailles).

Diversification des productions agricoles (fleurs, ail, miel, grands gibiers, etc.).

La pratique du pâturage, surtout par la production bovine, permet la valorisation de terres moins propices à la culture.

Qualité et diversité des paysages agricoles supportant les activités récréotouristiques.

Présence de superficies boisées exploitables sur les lots agricoles (volumes et capital forestier disponibles).

### FAIBLESSES

Superficies cultivées correspondant à seulement 42 % des superficies occupées par les EAE.

Sous-exploitation du potentiel des sols causée par le manque d'entretien et de drainage des terres agricoles, ainsi que par les contraintes naturelles des sols (acidité, pentes, etc.).

Sous-exploitation des produits forestiers en forêt privée par rapport à la capacité réelle.

Augmentation de 8 % des superficies en friche dans certains secteurs de la MRCAL.

Absence d'un service d'abattage régional adapté à la production dominante.

### POTENTIELS

Développement de cultures adaptées au climat plus frais.

Important potentiel de développement de l'acériculture.

Possibilités entourant les productions biologiques, non traditionnelles et émergentes.

Amélioration des équipements et adaptation aux changements climatiques : opportunité de nouvelles pratiques ou cultures (ensilage de maïs, vigne, etc.).

Importation de matières fertilisantes organiques.

### CONTRAINTES

Le potentiel naturel de fertilité des sols et le climat plus rigoureux limitent les cultures possibles.

Faible reconnaissance des particularités du territoire de la MRCAL comparativement à la région des Basses-Laurentides.

Présences de milieux humides (non caractérisés) et de zones inondables près des terres cultivées en zone agricole.

Éloignement des marchés, ce qui limite le développement d'infrastructures de transformation et de distribution.

## Enjeux du territoire d'Antoine-Labelle

À la suite de l'actualisation des constats, l'analyse et la mise en relation de ceux-ci ont mené à la définition de nouveaux enjeux. Lors des consultations publiques, ces enjeux ont été présentés afin d'alimenter les discussions et la création des actions pour le nouveau plan d'action.

Ces enjeux, également regroupés par dimension (sociale, environnementale, territoriale et économique), ont fait l'objet d'une rencontre avec les comités, soit le comité consultatif agricole et le comité de pilotage du PDZA, afin de dégager un consensus pour bâtir le plan d'action.

### Enjeux sociaux

Valorisation de l'ensemble de la sphère agricole (métiers, juste valeur des produits, proximité) et sensibilisation à l'importance de l'agriculture

Autonomie et sécurité alimentaires pour les citoyens de tous âges

Dynamisme, diversité et vitalité du territoire (activités complémentaires, services disponibles, etc.)

### Enjeux environnementaux

Agroenvironnement et résilience

Connaissance et mise en valeur des paysages agricoles (incluant les bâtiments)

Gestion de l'eau dans un contexte de changements climatiques

### Enjeux territoriaux

Maintien du patrimoine agricole (capacité de produire)

Boisés privés

Acériculture

### Enjeux économiques

Accessibilité aux services d'abattage

Rareté et pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Accession aux terres par la relève agricole

### III. ÉNONCÉ DE VISION

Le présent énoncé de vision fait écho à celui de la première édition du PDZA et réaffirme l'ambition du secteur agricole dans la MRC d'Antoine-Labelle à la lumière des enjeux récents. Il cherche à résumer les idées partagées par les producteurs de la région lors des consultations publiques à l'égard du futur de l'agriculture sur notre territoire. L'énoncé de vision se décline en quatre temps :

Dans Antoine-Labelle, l'agriculture se distingue par sa communauté tricotée serrée, résiliente et fière de son territoire. La multifonctionnalité caractérise l'occupation harmonieuse du territoire, lequel n'est pas seulement agricole, forestier ou de villégiature, mais également milieu de vie, de paysages identitaires, de nature et de culture.

La pérennité des activités agricoles sur le territoire est assurée par des producteurs de tous âges s'alliant pour mieux relever les défis. Une relève diversifiée de même qu'une main-d'œuvre qualifiée, bénéficiant d'un éventail de formations offertes sur le territoire, contribuent au dynamisme caractérisant la communauté agricole.

Premiers témoins des changements climatiques, les agriculteurs innovent et se réinventent pour mieux s'adapter, puis se diversifient en développant de nouveaux produits du terroir à valeur ajoutée. Leurs entreprises rayonnent à travers une mise en marché vigoureuse, de proximité ou tournée vers l'extérieur. L'éloignement des centres urbains est devenu une force pour se développer autrement.

Enfin, la communauté agricole mise sur l'entraide entre ses membres de même que sur la complémentarité respectueuse avec les autres secteurs d'activité, notamment le secteur forestier, pour renforcer la cohésion territoriale.

## IV. LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action du *Plan de développement de la zone agricole d'Antoine-Labelle* reflète la volonté de soutenir une agriculture multifonctionnelle, dynamique et diversifiée. Chaque action mise de l'avant pour répondre aux enjeux actuels vise à assurer la pérennité des activités agricoles et de la vitalité du territoire.

Élaboré à partir d'ateliers de cocréation réalisés dans le cadre des séances de consultation publique et des rencontres de travail avec les différents comités (de pilotage et consultatif agricole), le plan d'action est le résultat d'une concertation soutenue avec la communauté agricole. Une fois les projets et actions identifiés, un processus de priorisation a été établi. Une matrice de priorisation a ainsi permis de classer les actions en fonction de leur impact sur la collectivité et le milieu agricole (moyen, élevé, très élevé) ainsi que des ressources (humaines et financières) requises pour la mettre en œuvre (faible, modéré, élevé). De cette manière, une action dont le facteur de priorisation est de 1 sera priorisée par rapport à une action de niveau 3.

Ce nouveau plan d'action demeure ambitieux et solidifie les efforts entamés par le milieu pour maintenir la vitalité du territoire. Douze enjeux multifonctionnels sont à la base du plan d'action. Pour y répondre, 22 objectifs et 49 actions ont été établis pour préserver, développer et dynamiser la zone agricole. Certaines de ces actions issues du premier PDZA sont déjà en cours.

Afin d'assurer la réalisation des actions, le porteur principal du plan d'action est la MRC d'Antoine-Labelle. Des partenaires potentiels ont été ciblés et pourront être impliqués dans les différentes actions.

#	Enjeux	#	Objectifs	Priorité de réalisation	Dimensions				Propositions d'actions	Indicateurs	Partenaires potentiels					
					Sociale	Environnementale	Économique	Territoriale			Agricoles	Municipaux	Économiques	Communautaires/ OBNL	Scolaires	Autres
1	Valorisation de l'ensemble de la sphère agricole (métiers, juste valeur des produits, proximité) et sensibilisation à l'importance de l'agriculture	1.1	Mettre en valeur les métiers agricoles et les entreprises bioalimentaires de chez nous	1	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le milieu scolaire dans le développement d'activités pédagogiques à la ferme</li> <li>• Initier des journées d'immersion agricole de type <i>Jeune agriculteur d'un jour</i> pour différentes productions agricoles, en collaboration avec des organismes locaux et régionaux</li> <li>• Participer aux campagnes de promotion des entrepreneurs agricoles</li> <li>• Créer et diffuser du contenu mettant en vedette les entrepreneurs agricoles d'ici</li> <li>• Profiter des événements culturels pour présenter le milieu agricole et sensibiliser les citoyens sur les enjeux actuels</li> <li>• Concevoir des outils promotionnels mettant en valeur les entreprises à travers les paysages et le patrimoine agricoles</li> </ul>	-Nb de participations -Nb de contenu et d'outils créés	X	X			X	
		1.2	Créer et maintenir des liens sociaux entre la communauté agricole et le grand public	2	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager la diffusion d'information agricole sur les réseaux sociaux et assurer un soutien aux différentes productions agricoles</li> <li>• Créer du matériel informatif et de sensibilisation à utiliser lors d'événements agricoles et sociaux à caractère régional</li> </ul>	-Nb de diffusions effectuées -Création du matériel informatif et nb de participations à des événements	X	X	X	X	X	X
		1.3	Faciliter la diffusion des programmes d'aide financière auprès des entreprises agricoles	2				X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer une veille des programmes d'aide et des formations accessibles aux entreprises agricoles et forestières, puis en faire la promotion</li> </ul>	-Nb d'entreprises ayant eu accès aux programmes d'aide ou à une formation	X	X	X		
2	Autonomie et sécurité alimentaires pour les citoyens de tous âges	2.1	Permettre aux acteurs agroalimentaires d'accéder à une zone d'affaires pour améliorer la compétitivité des entreprises	3	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un pôle logistique agroalimentaire</li> </ul>	-Satisfaction et adhésion des parties prenantes envers le projet	X		X			X
		2.2	Établir une étroite collaboration avec les organismes en sécurité alimentaire de la MRCAL	3	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les porteurs de projet en participant à la mise en place d'initiatives locales</li> </ul>	-Nb de partenaires accompagnés	X			X		X

		2.3	S'affilier à un centre de R&D afin de multiplier les opportunités de développer notre sécurité et notre autonomie alimentaires	3	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un projet-pilote régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Capacité à établir un partenariat avec un centre de R&amp;D</li> <li>-Satisfaction et adhésion des parties prenantes à l'égard du projet</li> </ul>	X	X	X	X	X	X	
3	Dynamisme, diversité et vitalité du territoire (activités complémentaires, services disponibles, etc.)	3.1	Favoriser le développement de niches et de créneaux de cultures émergentes	3	X			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter et cibler les cultures émergentes adaptées au climat de la région</li> <li>Collaborer à la promotion de la stratégie PFNL</li> <li>Partager des équipements de transport en coopérative (CUMA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Documentation réalisée et cultures ciblées</li> <li>-Satisfaction et adhésion des parties prenantes à l'égard du projet</li> <li>-Satisfaction et adhésion des parties prenantes vis-à-vis le projet</li> </ul>	X		X		X	X	
		3.2	Diversifier l'essor des transformateurs locaux	3	X			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des activités de cocréation entre les producteurs et les transformateurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nb d'activités réalisées</li> </ul>	X		X				X
4	Agroenvironnement et résilience	4.1	Améliorer les connaissances en agroenvironnement et valoriser les nouvelles pratiques	1	X	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer les avantages des pratiques agroécologiques, biologiques, issues de la permaculture et des autres pratiques innovantes par le biais de différents moyens de diffusion</li> <li>Collaborer avec les intervenants du milieu agricole afin de sensibiliser les producteurs aux bénéfices des pratiques agroenvironnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nb de rencontres ou de formations réalisées</li> </ul>	X		X		X		
		4.2	Augmenter la quantité de fumier ou de matières fertilisantes disponible dans la région	1			X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Explorer le potentiel d'un projet-pilote sur la production de thé de compost avec un centre de R&amp;D, en collaboration avec les organismes de gestion des déchets</li> <li>Appuyer le projet-pilote du GCAOL avec le Complexe environnementale de la Rouge et le promouvoir au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faisabilité du projet-pilote</li> <li>-Satisfaction et adhésion des parties prenantes à l'égard du projet</li> </ul>	X	X				X
		4.3	Améliorer la santé des sols	1			X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier des journées d'apprentissage sur le terrain avec un expert invité et partager les initiatives menées dans la région</li> <li>Documenter les besoins en chaux dans nos érablières, puis, en s'appuyant sur les résultats, faire des représentations pour rendre admissibles les projets acéricoles à une aide financière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nb de rencontres ou de formations réalisées</li> <li>-Documentation réalisée</li> </ul>	X				X	X
5	Connaissance et mise en valeur des paysages agricoles (incluant les bâtiments)	5.1	Sensibiliser la population à nos paysages et bâtiments agricoles patrimoniaux	2	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître les paysages identitaires et emblématiques du territoire aux producteurs et à la population, identifier les points de vue "coups de cœur" et proposer des sites potentiels pour l'établissement de haltes</li> <li>Mettre en place un circuit d'agro-découverte et favoriser la multifonctionnalité des espaces agricoles par l'intégration de panneaux de sensibilisation (exemple de Laval)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Points de vue identifiés et faisabilité d'établir des haltes en ces points</li> <li>-Nb de sites multifonctionnels</li> </ul>	X	X	X	X	X	X	

6	Gestion de l'eau dans un contexte de changements climatiques	6.1	Approfondir les connaissances et améliorer la gestion de l'eau sur le territoire	2		X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un plan de gestion de l'eau par un inventaire des travaux à réaliser dans les cours d'eau aménagés et intégrer les technologies innovatrices lors des travaux afin de protéger la ressource hydrique</li> <li>• Partager les connaissances avec les OBV et autres organismes pour la mise en place de projets spécifiques à la zone agricole</li> <li>• Bandes riveraines inspirées de Carbone Arbre-Évolution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réalisation du plan de gestion</li> <li>-Nb de travaux de cours d'eau ayant intégré des solutions innovatrices</li> <li>-Nb de rencontres avec les OBV</li> <li>-M (ou KM) de bandes riveraines élargies</li> </ul>	X	X			X	X	
		6.2	Assurer une interrelation directe avec les objectifs communs du <i>Plan d'adaptation aux changements climatiques</i> (PACC)	3		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer à la mise en œuvre du PACC et tenir compte des objectifs de celui-ci dans les actions mises en œuvre à travers le PDZA</li> <li>• Jumeler des activités de sensibilisation et d'information avec ceux du PACC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sensibilisation des acteurs aux changements climatiques</li> <li>-Nb de rencontres ou de formations réalisées</li> </ul>	X	X				X
7	Maintien du patrimoine agricole (capacité de produire)	7.1	Valoriser les friches agricoles et augmenter leur remise en culture	2		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour les données de la caractérisation du territoire non occupé et des friches agricoles</li> <li>• Développer un projet d'implantation de cultures émergentes dans les terres en friche et sous-exploitées</li> <li>• Documenter les besoins pour la remise en culture, puis, en s'appuyant sur les résultats, faire des représentations pour rendre admissibles les projets de remise en culture à une aide financière</li> <li>• Sensibiliser les propriétaires fonciers aux opportunités de remise en culture et proposer des outils pour la favoriser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Caractérisation du territoire non occupé et des friches agricoles terminées</li> <li>-Satisfaction et adhésion des parties prenantes vis-à-vis le projet</li> <li>-Documentation réalisée</li> <li>-Nb de propriétaires rencontrés</li> </ul>	X	X				X
8	Boisés privés	8.1	Aménager les boisés privés	1		X	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais afin de sensibiliser les producteurs, diffuser les opportunités d'aide financière existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nb de rencontres ou de diffusions réalisées</li> </ul>	X					X
9	Acériculture	9.1	Augmenter l'acériculture sur le territoire	1		X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister à des événements acéricoles et partager les innovations</li> <li>• Assurer la pérennité du projet de Banque de terres acéricoles sur les TPI et intégrer les secteurs à fort potentiel à L'ARTERRE</li> <li>• Inventorier et caractériser le potentiel acéricole sur les terres privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nb de rencontres ou de diffusions réalisées</li> <li>-Évolution du nb d'entailles disponibles ou en production en TPI</li> <li>-Réalisation de l'inventaire</li> </ul>	X	X	X			X
		9.2	Accroître les opportunités d'apprentissage en continu	3		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer à la tenue de formations acéricoles offertes par l'intermédiaire de professionnels affiliés à des centres de recherche</li> <li>• Mettre en place une activité terrain en collaboration avec des organismes régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nb de formations offertes</li> <li>-Nb d'activités tenues</li> </ul>	X			X	X	X

10	Accessibilité aux services d'abattage	10.1	Accéder à un abattoir (de proximité ou provincial)	2	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer et accompagner la coopérative dans le projet de relance de l'abattoir</li> </ul>	-Satisfaction et adhésion des parties prenantes vis-à-vis le projet	X	X	X			X
11	Rareté et pénurie de main-d'œuvre qualifiée	11.1	Avoir une main-d'œuvre qualifiée et disponible sur le territoire	2	X		X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter et organiser les informations sur les besoins en main-d'œuvre et faire le lien avec les organismes visés</li> <li>Faire une veille des programmes de formation et diffuser l'information aux producteurs</li> <li>Examiner les possibilités d'offrir, en collaboration avec des établissements scolaires locaux, des formations agricoles ou d'apprentissage accélérées en milieu de travail (PAAMT)</li> </ul>	-Réalisation de la documentation -Nb de diffusions réalisées -Satisfaction et adhésion des parties prenantes envers le projet	X		X		X	X
12	Accession aux terres par la relève agricole	12.1	Faciliter l'accès aux terres pour la relève agricole	2	X		X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer et diffuser un guide de bon voisinage agricole</li> <li>Maintenir le service L'ARTERRE et poursuivre le recrutement de candidats</li> <li>Sensibiliser les propriétaires fonciers et les producteurs agricoles aux opportunités et aux outils d'affaires permettant l'accès au territoire agricole (conférences, témoignages, etc.)</li> <li>Informers les professionnels (notaires, courtiers) sur les mandats et services liés au service L'ARTERRE</li> </ul>	-Réalisation du guide -Service offert -Nb de rencontres ou d'approches effectuées -Nb de rencontres ou de formations effectuées	X	X	X			X
		12.2	Attirer la relève agricole sur notre territoire	3	X		X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une campagne de recrutement à thématique agricole</li> <li>Développer des outils promotionnels sur le transfert d'entreprise agricole (ex. capsule vidéo)</li> </ul>	-Réalisation de la campagne -Nb de contenus réalisés et satisfaction de l'information partagée	X	X	X		X	X

## V. LEXIQUE

Vous retrouverez, dans ce présent lexique, plusieurs définitions permettant de faciliter la lecture de ce document.

**Agriculture régénératrice** : L'agriculture régénératrice emploie des pratiques qui favorisent la densité nutritionnelle des cultures vivrières plutôt que le rendement. Ces pratiques comprennent le compostage, les cultures de couverture, les engrais verts de légumineuses, la rotation des cultures, l'agriculture mixte, la culture peu profonde et réduite, et l'amélioration de la biodiversité. L'agriculture régénératrice exige davantage de savoir que d'intrants. Il s'agit notamment de tenter de comprendre le cycle biologique des insectes plutôt que de pulvériser les « parasites », ou d'améliorer les sols à long terme plutôt que de fertiliser les plantes artificiellement et à court terme.

L'agriculture régénératrice respecte les millions d'autres espèces avec lesquelles nous partageons la planète, à la fois au-dessus et au-dessous du sol (même si nous ne savons pas que ces espèces nous sont profitables). Elle respecte aussi les humains qui, par exemple, travaillent dans une ferme, distribuent ou préparent de la nourriture, ou encore qui vivent dans les communautés autour des fermes ou mines d'où proviennent les intrants agricoles. (Canadian Organic Growers, 2021)

**Agroécologie** : L'agroécologie est une approche intégrée qui applique concomitamment des notions et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles. Elle vise à optimiser les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement, sans oublier les aspects sociaux dont il convient de tenir compte pour qu'un système alimentaire soit durable et équitable. (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2018)

**Agroforesterie** : D'après De Baets, N. et Lebel, F (2007), plusieurs définitions générales existent pour définir l'agroforesterie, en voici trois :

1. La définition officiellement adoptée par le WAC (World Agroforestry Centre), ici présentée par P.K.R. Nair, l'un des pionniers de l'agroforesterie (Nair, 1993) : « L'agroforesterie consiste en l'association délibérée d'arbres à des cultures végétales et/ou à des élevages, sur une même parcelle ou sous toute autre forme d'arrangement spatial ou temporel, et dont les interactions (écologiques et/ou économiques) entre les composantes arborées et non arborées sont significatives. »

2. Une autre définition dont les mêmes éléments sont exprimés d'une façon plus explicite est la suivante (Lundgren et Raintree, 1982, cité par Baumer, 1997) : « L'agroforesterie est un terme collectif pour des systèmes et des techniques d'utilisation des terres où des végétaux ligneux pérennes (arbres, arbustes, arbrisseaux et sous-arbrisseaux et par assimilation palmiers et bambous) sont cultivés ou maintenus délibérément sur des terrains utilisés par ailleurs pour la culture et/ou l'élevage, dans un arrangement spatial ou temporel, et où sont exploitées des

interactions à la fois écologiques et économiques, pas forcément stables dans le temps, entre les végétaux ligneux et les autres composantes du système. »

3. Enfin, une définition très répandue est celle de Leakey (1996), qui met davantage l'accent sur les aspects environnementaux, paysagers et durables de l'agroforesterie : « L'agroforesterie est un système de gestion des ressources qui est dynamique, écologique et naturel et qui, par l'intégration des arbres dans le paysage, permet une production durable et diversifiée, procurant au paysan des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux accrus. »

**Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) :** L'ASRA est un programme qui « [...] verse une compensation aux entreprises agricoles lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Le revenu stabilisé est basé sur un coût de production établi après enquête auprès d'entreprises agricoles spécialisées dans chaque secteur; il est ensuite réévalué annuellement. » (La Financière agricole, 2023)

**Assurance récolte (ASREC) :** L'assurance récolte est un programme qui protège vos récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Ce programme offre des protections individuelles et collectives selon les cultures. (La Financière agricole, 2023)

**Bassin versant :** Territoire dont les frontières naturelles suivent les sommets des montagnes et les dénivellations du terrain, formant ainsi une vallée. Toute l'eau qui se trouve sur ce territoire, sous forme de pluie ou de neige, s'écoule par les ruisseaux, les lacs et les rivières pour se rejoindre et former un cours d'eau principal. (COBALI, 2023)

**Bilan de phosphore :** « Le bilan de phosphore est un inventaire des charges de phosphore, produites ou importées, et de la capacité des sols à recevoir ces charges conformément aux dépôts maximaux annuels de phosphore prévus par le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). Il permet de vérifier l'équilibre entre les apports en phosphore et la capacité de dépôt maximum, pour éviter qu'un surplus ne se trouve dans les cours d'eau et n'altère leur qualité, notamment en favorisant la prolifération d'algues bleu vert. » (MELCCFP, 2023)

**Bio-intensive :** Le terme « bio-intensive » fait communément référence à une méthode horticole qui cherche à maximiser le rendement d'une surface en culture avec le souci de conserver, voire d'améliorer, la qualité des sols. Les éléments principaux de cette méthode sont la mise en place d'espacements serrés entre les plants grâce à un système de planches permanentes et de succession des cultures, couplé à l'utilisation d'outils manuels spécifiques. Le maraîchage bio-intensif permet de tirer un revenu intéressant sur une petite terre agricole, tout en cultivant et en travaillant à échelle humaine. De plus, en contribuant à améliorer la qualité du sol, la méthode bio-intensive instaure des pratiques plus durables à long terme. (Adapté de Fortier, J. M., 2015)

**Bouvillons d'abattage :** Dernière étape de la filière de production du bœuf. Le bouvillon d'abattage est âgé entre 15 et 20 mois et pèse environ 1450 livres. Durant cette étape de la production, l'animal est nourri essentiellement de maïs-grain, de maïs fourrager, de minéraux et de vitamines.

Les parcs d'engraissement sont les entreprises spécialisées dans l'élevage de bouvillons d'abattage. (Adapté de Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014)

**Bovin de semi-finition** : Bovin pesant entre 800 et 950 livres. Il s'agit d'une étape intermédiaire de la filière de production du bœuf, entre le veau d'embouche et le bouvillon d'abattage. (Adapté de Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014)

**Circuit court** : Dans un circuit court, au maximum un intermédiaire intervient entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. Ainsi, les circuits courts regroupent deux grands types de commercialisation : la vente directe et la vente indirecte. La commercialisation en circuit court va bien au-delà d'une simple transaction commerciale. Elle se caractérise d'abord par la relation entre le producteur et la population : perception des attentes des consommateurs et de leurs besoins, amélioration continue des produits, etc. De plus, elle se démarque par le dynamisme que ces échanges commerciaux génèrent sur le territoire. (MAPAQ, 2023)

**Culture de couverture** : « Une culture de couverture est une plante (ou un mélange de plantes) semée après ou pendant la croissance de la culture principale et dont le principal objectif est de couvrir le sol. Elle ne sera pas récoltée, mais retournée au sol afin de remettre en circulation les éléments nutritifs qu'elle avait captés. » (Action semis Direct, sans date)

**Entreprise déclarante** : Une entreprise (ou une ferme) déclarant des revenus de cette production. (MAPAQ, 2021)

**Entreprise spécialisée** : Une entreprise dont la principale source de revenus provient de cette production. (MAPAQ, 2021)

**Friche agricole** : « Une friche fait référence à une superficie agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée, où s'implante graduellement une végétation naturelle, incontrôlée et donc impossible à travailler avec un équipement aratoire conventionnel. » (Adapté d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008)

**Formule ASC** : « L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) est une formule de partenariat entre une ferme locale et des groupes de citoyens et citoyennes. Ces derniers deviennent partenaires d'une ferme en achetant à l'avance une part de la récolte. La ferme approvisionne ses partenaires en leur livrant régulièrement des paniers de légumes à un point de chute situé dans leur quartier ou leur communauté. Les partenaires soutiennent la ferme financièrement et moralement en s'engageant pour l'ensemble d'une saison. » (Hunter, 2000)

**Kilogrammes journaliers de matière grasse (kg MG/jour)** : Unité de mesure qui sert à exprimer le quota ou le droit de produire d'un producteur laitier. (Adapté de PLQ, 2023)

**Permaculture** : La contraction d'agriculture et de permanente est à l'origine du mot permaculture. Conception consciente de paysages qui miment les modèles et les relations observés dans la nature, visant à obtenir une production abondante de nourriture, de fibres textiles et d'énergie pour satisfaire les besoins locaux. Les gens, leurs habitats, ainsi que la façon dont ils s'organisent, sont au centre de la permaculture. Ainsi, la vision permaculturelle de l'agriculture

permanente ou durable s'est peu à peu élargie en culture de la permanence ou de la durabilité. (Mollison, B. et Holmgren, D., Design Écologique, sans date)

« La permaculture n'est pas une méthode de jardinage. Il s'agit d'une approche visant la résolution de problèmes et la prise de décision. C'est de la pensée critique. Vous utilisez la permaculture. Vous ne faites pas de la permaculture. » (Santoyo, L., Design Écologique, sans date)

**Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) :** « Le *Plan Agroenvironnemental de Fertilisation* (PAEF) sert à encadrer l'épandage de l'ensemble des matières fertilisantes produites et reçues, sous forme de déjections animales, de matières résiduelles et d'engrais minéral, sur les parcelles d'une exploitation agricole. » (MDDEP, 2002b)

**Produits forestiers non ligneux (PFNL) :** Les produits forestiers non ligneux représentent l'ensemble des végétaux, autres que le bois d'œuvre et leurs sous-produits, qui sont transformés ou consommés. Les PFNL sont généralement des ressources forestières secondaires méconnues, mais qui possèdent une valeur économique et sociale intéressante. Ils sont classés selon quatre grands groupes : -Les produits alimentaires (petits fruits, champignons, produits de l'érable, les arbres à noix, etc.); -Les produits ornementaux (couronnes de Noël, artisanat, etc.); -Les produits de santé naturels (PSN) et les aliments fonctionnels (plantes médicinales : ginseng, hydraste, sanguinaire, etc.) ainsi que les produits aromatiques (huiles essentielles, parfums, cosmétiques, etc.). (Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, 2019)

**Produits phytosanitaires :** Les produits phytosanitaires ou, plus largement, les pesticides, sont des produits utilisés pour traiter les organismes végétaux. Ils sont destinés à protéger des espèces végétales cultivées contre les insectes nuisibles et les maladies, et à en améliorer les rendements. Selon le mode d'action, il peut s'agir d'un insecticide, d'un fongicide, d'un herbicide, etc. (Adapté de Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, 2023)

**Quota :** Volume de lait, exprimé en kilogrammes de matière grasse par jour et incluant deux décimales après la virgule, qu'un producteur peut produire au Québec ou mettre en marché dans le commerce intraprovincial, interprovincial et d'exportation. (*Règlement sur les quotas des producteurs de lait*, Gouvernement du Québec, sans date)

**Superficie cultivée :** Cumul de la superficie de l'ensemble des productions végétales suivantes : fourrages, céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, légumes, fruits, vergers, horticulture ornementale et champ, horticulture ornementale en conteneur, pâturages naturels et pâturages améliorés, autres superficies cultivées n'étant pas catégorisées par le MAPAQ, jachère. Dans notre définition, les superficies des boisés, des friches, des chemins de ferme, des érablières et des cultures en serre ne sont pas incluses dans la superficie cultivée. (MAPAQ, 2014a)

**Superficie occupée :** Superficie totale des fermes déclarée au MAPAQ, qu'elle soit cultivée ou non, en propriété ou en location. (MAPAQ, 2014a)

**Superficie non occupée :** Superficie de la zone agricole qui n'est pas déclarée au MAPAQ. Se calcule en soustrayant la superficie de la superficie de la zone agricole. (MAPAQ, 2014a)

**Unité animale** : Pour toute autre espèce animale, un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg équivaut à une unité animale. (Gouvernement du Québec, sans date)

<b>Note</b> : À titre indicatif, une unité animale correspond à :		
- 1 cheval	- 1 vache	- 5 veaux d'embouche <sup>7</sup>
- 6 brebis	- 9 agneaux	- 4 truies
- 17 porcelets	- 125 poules pondeuses ou coq	- 250 poulets à griller

**Veau d'embouche** : Jeune bovin engraisé dans les prés. Vers l'âge de sept à dix mois, il sera vendu à un parc d'engraissement où il deviendra un an plus tard un bouvillon d'abattage. Les entreprises agricoles spécialisées dans la production de veau d'embouche sont appelées « élevages vache-veau. » (Adapté de Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014a)

**Veau lourd** : Au Québec, la filière veau lourd rassemble les productions de veaux de grain et de veaux de lait. Les animaux engraisés pour ces deux types de viande proviennent des élevages de bovins laitiers. Les veaux laitiers qui ne sont pas élevés pour assurer le remplacement des animaux de reproduction des troupeaux de bovins laitiers et qui sont choisis selon des critères spécifiques sont vendus en bas âge aux producteurs de veaux. Les deux productions se distinguent par le type d'aliments servis aux veaux : les producteurs alimentent respectivement les veaux de lait avec du lait seulement et les veaux de grain avec du lait et des grains. (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans date)

---

<sup>7</sup> Veau d'engraissement.

## VI. RÉFÉRENCES

- Agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires (Ferme Québec) (2021). « Bilan statistique 2018 », sur le site de Ferme Québec. En ligne : <https://www.fermequebec.ca/programme-de-travailleurs-etrangers-temporaires/>. Consulté le 17 février 2021.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (2008). Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation. ISBN 978-0-662-04820-6 (PDF). 66 p.
- Canadian Organic Growers. 2021. « Agriculture régénératrice ». En ligne : <https://cog.ca/fr/regenerative-farming/>. Consulté le 22 août 2023.
- Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) (2018). « Chapitre 2 : Portrait du bassin versant de la rivière du Lièvre », *Plan directeur de l'eau, 2e édition, mise à jour 2018, version actualisée en juin 2021*. 242 p. + annexes.
- Auteur inconnu. (Vers 1960). Cours de couture et de cuisine, exposition artisanale et pièce de théâtre à l'École d'agriculture de Mont-Laurier. BANQ Vieux-Montréal, Fonds ministère de la Culture et des Communications, (06M, E6, S, SS1, D228470-228492).
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) (2022). Compilation de dossiers L'ARTERRE.
- Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) (2021). Projet Agriculmat. En ligne : <https://agriclimat.ca/le-projet/>. Consulté le 16 novembre 2021.
- Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) (2007). « CPTAQ: historique ». En ligne : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=28>. Consulté le 18 mai 2021.
- CPTAQ (2020). Rapport annuel 2019-2020. Commission de protection du territoire agricole du Québec. ISBN: 978-2-550-87400-3 (PDF). 104 p.
- De Baets, N., & Lebel, F. (2007). L'agroforesterie au Québec. *Mémoire présenté à la commission pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*.
- De Baets, N., Gariépy, S., & Vézina, A. (2007). *Le portrait de l'agroforesterie au Québec: sommaire exécutif*. Gouvernement du Canada [Agriculture et agro-alimentaire Canada?].
- Debailleul, G. (2011). La multifonctionnalité : un regard neuf sur le territoire. Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. ISBN 978-2-550-61632-0 (PDF). 72 p.
- Design Écologique. (Sans date). « Permaculture ». En ligne : <https://designecologique.ca/la-permaculture-pour-une-culture-de-la-permanence/>. Consulté le 22 août 2023.
- Fortier, J. M. (2015). Le jardinier-maraîcher. *Montréal: Écosociété*. 225 p.

Financière agricole du Québec (FADQ). 2021. Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées.

Gouvernement du Québec (2001). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement-La protection du territoire et des activités agricoles*. Document complémentaire révisé. Direction de l'aménagement et du développement local du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministère de l'Environnement. ISBN : 2-550-38634-5 (PDF). 61 p.

He J., Moffette, F., Fournier, R. *et al.* (2015) Meta-analysis for the transfer of economic benefits of ecosystem services provided by wetlands within two watersheds in Quebec, Canada. *Wetlands Ecol Manage* **23**, 707–725. En ligne : <https://doi.org/10.1007/s11273-015-9414-6>. Consulté le 30 mai 2021.

Hébert, S. et Blais, D. (2017). *Territoire et qualité de l'eau : développement de modèles prédictifs*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale du suivi de l'état de l'environnement et Direction de l'expertise sur la biodiversité, 30 p. En ligne : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/Rapport\\_Qualite\\_Territoire.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/Rapport_Qualite_Territoire.pdf). Consulté le 3 mai 2021.

Hisks J. (2008). Point méthode : Les variations. Association des professeurs de Sciences Économiques et Sociales (APSES). En ligne : [http://www.apses.org/IMG/pdf/Taux\\_de\\_variation.pdf](http://www.apses.org/IMG/pdf/Taux_de_variation.pdf). Consulté le 11 avril 2023.

Hunter, E. (2000). *Je cultive, tu manges, nous partageons: guide de l'agriculture soutenue par la communauté*. Équiterre.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2018). Les 10 éléments de l'agroécologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. En ligne : <https://www.fao.org/3/i9037fr/i9037FR.pdf>. Consulté le 22 août 2023.

Photographe non identifié. (1954). L'Abbé F. Parent. Exposition, Mont-Laurier, 1954. BANQ Vieux-Montréal, Fonds ministère de la Culture et des Communications, (Autonomie, sécurité et accessibilité alimentaires pour les citoyens de tous âges, (06M, E6, S7, SS1, D202261-202276)).

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2021). Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2012). [Le plan de développement de la zone agricole](#).

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel (2023). Portrait de la relève agricole au Québec 2021. En ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture->

[pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED\\_portrait\\_releve\\_agricole\\_MAPAQ.pdf](#).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 2017. *Charges de phosphore, d'azote et de matières en suspension à l'embouchure des rivières du Québec – 2009 à 2012*. Direction générale du suivi de l'état de l'environnement.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). En ligne : [https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/). Consulté le 30 août 2021.

MELCC (2019). Les plans régionaux des milieux humides et hydriques : Démarche d'élaboration.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm#:~:text=La%20Loi%20concernant%20la%20conservation,risque%20environnemental%20qu'ils%20pr%C3%A9sentent>. Consulté le 18 mai 2021.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2022). En ligne : [Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques \(gouv.qc.ca\)](#). Consulté le 17 mars 2022.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023). « Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques ». En ligne : [Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques \(gouv.qc.ca\)](#). Consulté le 30 mars 2023.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (2015). Cartographie du quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional [ensemble de données]. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers.

Mollison, Bill (s.d.). « Définition de la permaculture », sur le site Chouette de vie. En ligne : <https://chouettedevie.com/association-permaculture-chouette-de-vie/definition-permaculture/>. Consulté le 2 oct. 2021.

Mundler Patrick (2021). Quelle autonomie alimentaire pour le Québec? Conférence du Cœur des sciences, UQAM. Conférence en ligne : <https://coeurdessciences.uqam.ca/component/eventlist/details/955-autonomie.html>. Consulté le 3 novembre 2022.

Mundler P., Ruiz J. (2015). Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les contextes d'agriculture dynamique et périurbaine. Rapport final de recherche remis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Québec et Trois-Rivières, Université Laval et Université du Québec à Trois-Rivières. 112 pages + annexes.

Ouellette G. (1951). École de Mont-Laurier, 23 août 1951, BAnQ Vieux-Montréal, Fonds ministère de la Culture et des Communications, (06M, E6, S7, SS1, D53485-53492), Claude Décarie.

Ouranos (2020). Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour la région des Laurentides. En ligne : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement\\_territoire/lutte\\_contre\\_changements\\_climatiques/fiches\\_syntheses\\_regionales/FIC\\_OuranosLaurentides.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/lutte_contre_changements_climatiques/fiches_syntheses_regionales/FIC_OuranosLaurentides.pdf). Consulté le 17 mai 2021.

Ouranos (2015). Vers l'adaptation : Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec

Peyrand, J.-L. (2010). « Le pâturage des vaches laitières : comment tirer parti d'un fourrage équilibré pour assurer de bonnes performances dans des systèmes économes en intrants », sur le site [agrireseau.net](http://agrireseau.net). En ligne : [https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/Peyraud\\_JL\\_AR.pdf](https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/Peyraud_JL_AR.pdf). Consulté le 4 avril 2023.

Radio-Canada. (2014). « Jean Garon, l'homme qui a réalisé la révolution verte », sur le site de *Radio-Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/674239/garon-testament-politique-deces>. Consulté le 25 mars 2023.

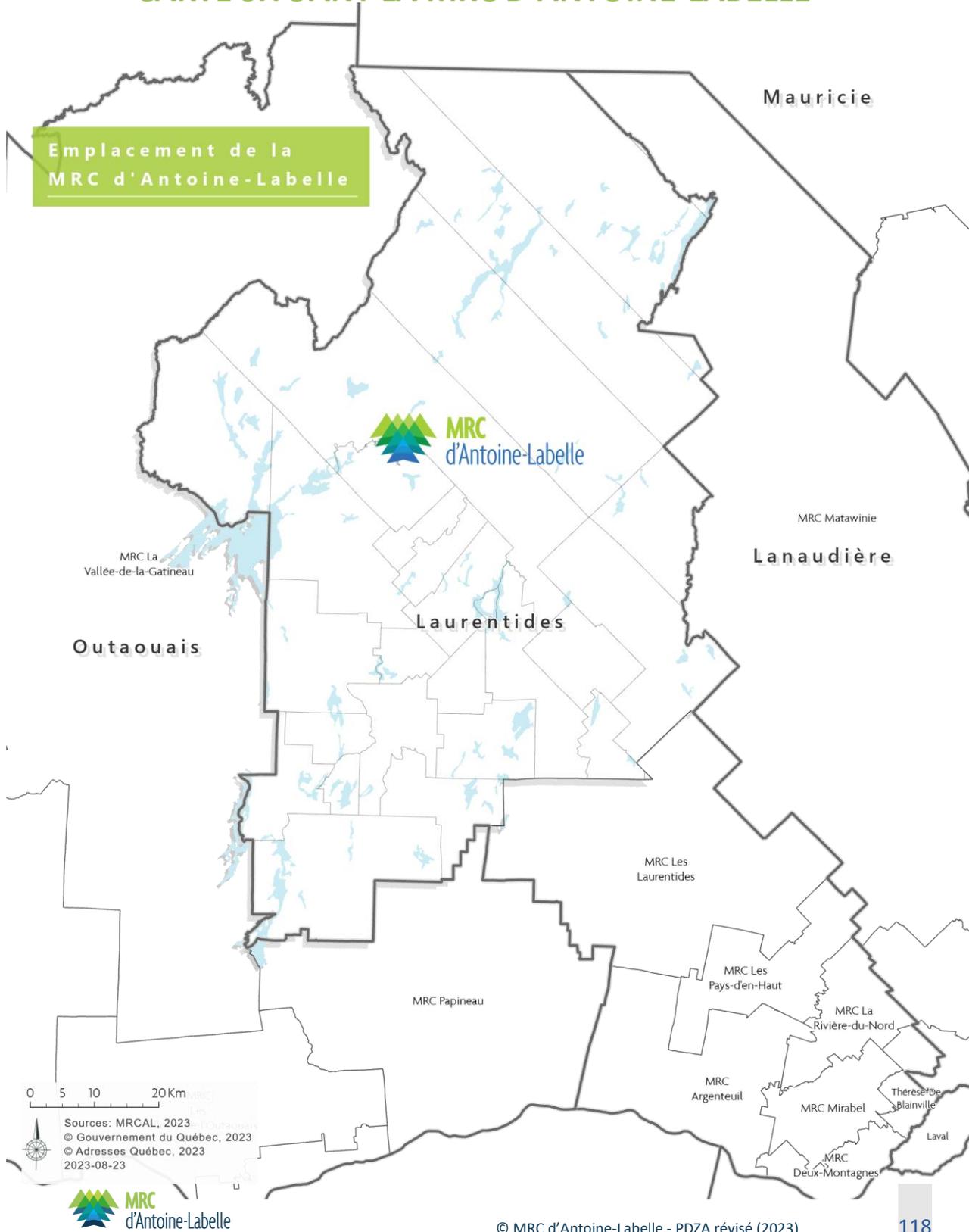
Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) (2006-2019). « ROBVQ », sur le site ROBVQ. En ligne : <https://robvq.qc.ca/obv-du-quebec/>. Consulté le 27 janvier 2022.

Ruiz, J. et G. Domon (2005). Les paysages de l'agriculture en mutation. In : Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et S. Paquette (Éds.). *Paysages en perspective*. Presses de l'université de Montréal, série « Paysages », Montréal, pp. 47-97.

Sader, M. (2013). « Le semis direct sous couvert : une solution contre l'appauvrissement des sols », sur le site *Actu environnement.com*. En ligne : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/semi-direct-sous-couvert-appauvrissement-sols-19424.php4>. Consulté le 12 novembre 2022.

Triami Media BV d'Utrecht (Pays-Bas) ((2010-2023) Inflation.eu Worlwide inflation data. En ligne : <https://www.inflation.eu/fr/taux-de-inflation/canada/inflation-historique/ipc-inflation-canada.aspx>. Consulté le 19 novembre 2022.

## VII. ANNEXE 1 | CARTE SITUANT LA MRC D'ANTOINE-LABELLE



## VIII. ANNEXE 2 | RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

### CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PDZA (2<sup>E</sup> ÉDITION)

Par Nadia Brousseau | Chargée de projet en développement agroalimentaire  
Agente de maillage L'ARTERRE

#### INTRODUCTION

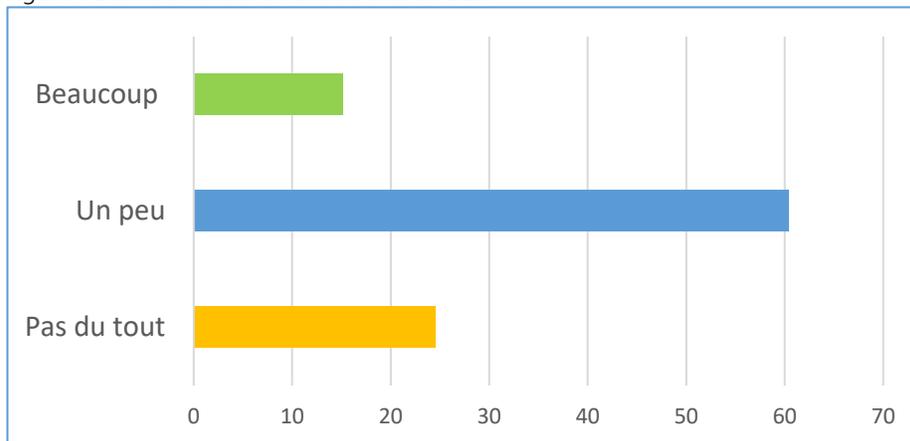
En 2020, grâce à l'obtention d'une aide financière du MAPAQ, la MRCAL a entrepris la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), laquelle a d'abord permis de faire un bilan de la mise en œuvre du PDZA 2015-2020, puis de mettre à jour les données statistiques et les enjeux du territoire. Par la suite, une démarche de concertation a été mise en place. Un sondage préconsultation ainsi que la tenue de consultations publiques ont été réalisés et reprenaient les thématiques de la multifonctionnalité de l'agriculture (dimensions sociale, environnementale, économique et territoriale). Lors des deux séances de consultation, des ateliers de cocréation ont été retenus comme processus participatif afin de répondre à un double objectif, soit d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre dans le nouveau plan d'action et d'actualiser la vision collective.

#### RÉSUMÉ DU SONDAGE PRÉPARATOIRE AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le sondage préparatoire comprenait onze questions dont deux qui permettaient de broser un portrait social des répondants, cinq questions à choix de réponse ou de priorisation et quatre questions étaient à développement. Les thèmes principaux du sondage se rapportaient à la connaissance du PDZA, aux enjeux territoriaux, aux sujets à traiter lors des consultations publiques, à la mise en valeur du territoire et des activités agricoles et, finalement, aux préoccupations et inquiétudes concernant la mise en œuvre du PDZA.

Plus d'une cinquantaine (53) de personnes ont répondu au sondage, dont des agriculteurs (41 %), des citoyens (38 %) ainsi que des acteurs des secteurs municipal, forestier, commercial, gouvernemental, éducationnel et bancaire. Par ordre décroissant, les répondants se situent principalement dans le groupe d'âge des 36 à 49 ans (40 %), des 50 à 64 ans (32 %) ou des 26 à 35 ans (20 %). Parmi les répondants, un certain nombre connaissait peu (60 %) ou pas du tout (25 %) le PDZA (Figure 1).

Figure 1: Êtes-vous familier et familière avec le PDZA?



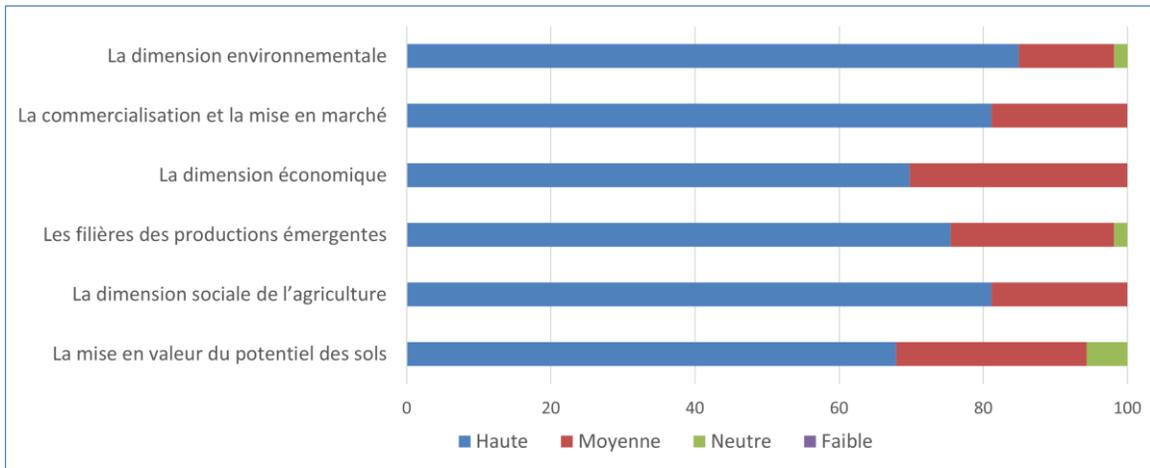
Les questions à développement ont permis de récolter plus d'une cinquantaine d'idées, de suggestions et de commentaires, fournissant des éléments pertinents à la construction du plan d'action et à sa future mise en œuvre. Toutefois, il est à préciser que certains commentaires sont indicateurs de la méconnaissance de ce qu'est un PDZA et de ses objectifs. Il semble parfois y avoir confusion entre le rôle du plan d'action du PDZA et celui du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Parmi les choix de réponses les plus populaires en lien avec les différents rôles du PDZA, ce dernier apparaît, aux yeux d'une majorité de répondants, comme un outil de planification stratégique utile pour :

1. Assurer l'occupation du territoire agricole et la vitalité des municipalités (88 %)
2. Viser l'accroissement ou la diversification des produits, des modèles d'entreprises, etc. (88 %)
3. Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture (85 %)
4. Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits (81 %)
5. Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture (79 %)
6. Freiner le démantèlement des entreprises agricoles (77 %)

Les répondants considèrent également d'autres contributions, telles que l'accompagnement des entreprises agricoles dans l'adaptation aux changements climatiques, la formation de coopératives pour les petits producteurs et l'intégration de pratiques écoresponsables.

Figure 2 : À partir de vos connaissances du milieu agricole de la MRC d'Antoine-Labelle, quel niveau d'importance attribuez-vous aux enjeux suivants?

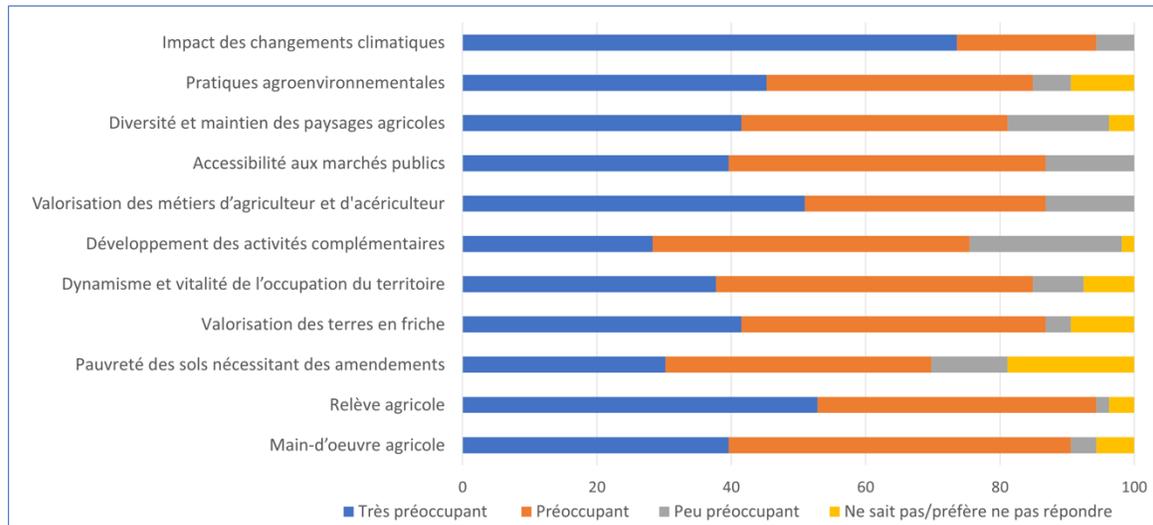


En ce qui a trait à la priorisation ou au niveau d'importance accordé aux enjeux, les enjeux environnementaux (85 %), ceux liés à la commercialisation et à la mise en marché de proximité (81 %) ainsi que ceux liés à la dimension sociale de l'agriculture (paysages, agrotourisme, projets de sensibilisation et/ou éducatifs, etc.) (81 %) sont ceux ayant été identifiés comme étant de haute importance par un plus grand nombre de participants (Figure 2).

Les enjeux associés à la dimension économique (diversité des productions, transformation alimentaire, transport, etc.) de même que ceux associés à la mise en valeur du potentiel des sols de la zone agricole sont considérés par une majorité de répondants comme étant d'importance moyenne.

Enfin, des thèmes spécifiques soulèvent un certain intérêt auprès des participants, tels que le développement de la permaculture, la capacité d'abattage et de découpe de viande dans les Hautes-Laurentides, la souveraineté et la sécurité alimentaires, la communauté et l'entraide, la culture et l'agriculture (arts visuels et arts vivants), la multiplication des petits agriculteurs et le regroupement pour une meilleure résilience.

Figure 3: Indiquez les enjeux ou problématiques liés à l'agriculture qui vous préoccupent sur le territoire de la MRCAL. (les titres ont été abrégés pour faciliter la mise en page)



Au sujet des préoccupations des répondants, l'impact des changements climatiques sur l'ensemble de la sphère agricole (74 %), la relève agricole (52 %) ainsi que la valorisation des métiers d'agriculteur et d'acériculteur (50 %) comptent parmi les problématiques les plus souvent mentionnées par les répondants (Figure 3). D'autres problématiques sont énumérées comme sources de préoccupation, telles que la faible capacité d'abattage et de découpe de viande pour grands animaux (bœuf, porc, mouton), le manque de formation en agriculture dans la région, l'accès aux terres agricoles (achat ou location), l'appui pour la recherche dans l'innovation de la robotique en production maraîchère et en production animale, ainsi que la nécessité d'améliorer la gestion des déchets générés par les entreprises agricoles.

Deux répondants précisent leurs préoccupations. Un répondant, au sujet des pratiques agroenvironnementales, indique que : « les pratiques agroenvironnementales auront pour effet d'augmenter la productivité des terres agricoles et pourraient contribuer à augmenter les rendements agricoles en maintenant les nutriments en place au lieu d'engendrer leur lessivage; elles doivent être réalisées de concert avec l'apport d'intrants visant la nutrition des sols et des plantes ».

En ce qui a trait au foncier agricole, un second répondant ajoute que : « l'accaparement des terres par des investisseurs, la pression de la villégiature, la mode du gentleman farming, la nouvelle réglementation sur le morcellement des terres, la moyenne d'âge élevée des propriétaires, les budgets municipaux liés à la taxation foncière, tous ces éléments accentuent la pression sur les prix et la disponibilité des terres pour la relève ».

En vue des consultations publiques, les répondants ont souhaité en apprendre davantage au sujet des recommandations pour le plan d'action 2022-2027 (75 %), du diagnostic du territoire et des activités agricoles (constats et enjeux) (71 %), du portrait du territoire et des activités agricoles (56 %) et du

bilan de la mise en œuvre 2015-2020 (26 %). D'autres (8 %) précisent vouloir en apprendre davantage sur :

1. le changement à la LPTAA (loi omnibus 103)
2. les types de culture (nombre de monocultures, emploi de pesticides/insecticides chimiques, cultures biologiques, impacts (positifs ou négatifs) sur la biodiversité)
3. la mise en marché (de proximité ou à l'extérieur de la MRC)
4. la diversification des productions maraîchères ou animales
5. les marchés publics

Dans la dernière section du sondage, les questions à développement ont donné lieu à de riches idées et commentaires pour mettre en valeur le territoire et les activités agricoles.

Parmi les nombreux commentaires reçus, plusieurs répondants expriment la nécessité de développer l'agrotourisme (circuits, gîtes et tables champêtres), de protéger les paysages agricoles, d'éduquer la communauté face aux enjeux agricoles et de rendre possible une offre de formation agricole dans la MRC.

Les thèmes touchant à la mise en marché et à la visibilité des produits locaux dans nos épiceries, notamment la viande locale, sont également mentionnés. D'autres suggestions émises soulignent l'importance d'une plus grande implication du milieu municipal dans les thématiques agricoles, d'un regroupement agricole de type communauté ou réseau d'entraide afin de faciliter l'atteinte d'un meilleur équilibre vie/travail, de la nécessité d'un soutien financier aux entreprises qui ne se qualifient pas dans les programmes gouvernementaux, d'une attention particulière au milieu acéricole (protection des érables) et des activités gratuites pour faire connaître les entreprises agricoles et leurs produits.

À cet effet, plusieurs idées et suggestions mentionnées sont déjà mises en œuvre sur le territoire, telles que le réseautage, la tenue de conférences, les visites de ferme et l'organisation de marchés publics.

Des préoccupations et inquiétudes ont été exprimées concernant la mise en œuvre du PDZA. Quelques répondants se préoccupent du financement, du temps alloué à la mise en œuvre ainsi que de la charge de travail pour une personne. Certains répondants souhaiteraient que le milieu politique se positionne clairement en faveur de l'agriculture biologique ou écoresponsable plutôt que traditionnelle. D'autres sont inquiets en raison des défis entourant la réouverture de l'abattoir, du démarrage difficile des petites entreprises par la relève et de la vente des terres agricoles à des étrangers. Un répondant indique qu'il faut intéresser les jeunes à ces enjeux.

Des pistes de solutions visant à atténuer les préoccupations soulevées plus haut ont été suggérées, notamment celles de maintenir un bon dialogue avec les producteurs et de favoriser la communication auprès des citoyens, de recréer des initiatives telles que les Compagnons maraîchers dans la région, de poursuivre la promotion de l'agriculture dans les écoles et dans différentes organisations, de promouvoir l'agriculture écoresponsable, etc.

Et, finalement, quelques commentaires additionnels de la part des répondants sont des suggestions d'actions. Il est également souhaité que la mise en œuvre du prochain PDZA permette de démarquer la région.

Le sondage aura permis d'obtenir les perceptions de répondants diversifiés parmi un public plus large. Malgré tout, les idées et les commentaires rejoignent souvent ceux du milieu agricole.

## DÉROULEMENT DES SÉANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les deux consultations publiques ont abordé des thématiques différentes afin d'alléger les présentations et de faciliter l'atteinte des objectifs fixés. Les dimensions sociale et environnementale ont été présentées le 5 avril 2022, alors que les dimensions économique et territoriale ont fait l'objet de la présentation du 12 avril 2022.

Les rencontres se sont déroulées en trois temps : une présentation, suivie de deux périodes de cocréation. D'abord, une animatrice présentait la démarche de révision, le bilan de mise en œuvre 2015-2020, les constats, les faits saillants ainsi que les enjeux actualisés. Par la suite, lors des périodes de cocréation, les participants étaient divisés en sous-groupes et réunis autour d'une table. Au cours du premier exercice, différents enjeux étaient attribués à chacune des tables afin de maximiser les échanges et de favoriser l'émergence de nouvelles actions. Des animateurs étaient présents afin de faciliter les discussions. Pour le deuxième exercice, la vision stratégique de la première édition du PDZA a été rappelée aux participants et ceux-ci étaient invités à identifier des mots-clés pour définir ou redéfinir une nouvelle vision collective.

Les deux séances de consultation publique menées à Mont-Laurier et à Ferme-Neuve ont attiré un total de 27 participants, dont quatre citoyens et 23 producteurs.

Ont émergé de cet exercice plus d'une cinquantaine d'idées d'actions et près de 75 mots-clés pour la vision collective.

Il est intéressant de souligner l'hétérogénéité des participants aux consultations par la présence de jeunes relèves et de personnes en reconversion professionnelle.

À la suite des consultations, la coordonnatrice aux communications de la MRC a présenté un résumé de celles-ci lors de son passage à l'émission « Ma MRC Vue par », sur les ondes de la radio locale CFLO. Les citoyens ont également été invités à soumettre leurs propositions. De cette initiative, deux personnes ont soumis leurs idées.

## PROCHAINES ÉTAPES

Un exercice d'arrimage entre les propositions soumises dans le sondage et aux consultations publiques sera effectué et permettra de bonifier le contenu préliminaire du plan d'action. Les mots-clés partagés lors des exercices en consultation publique permettront de rédiger une nouvelle vision collective.

